



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE

Djibouti « Initiative innovante pour une Éducation robuste, un renforcement de la condition de vie des femmes et des filles et un écosystème résistant après COVID 19 »



Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable des Nations Unies
New York, juillet 2022

**Extrait du discours du Président de la République, Chef du Gouvernement,
Sur la Feuille de route du nouveau Gouvernement au 1^{er} Conseil des Ministres, le 17 mai 2016.**

« ... Mesdames et Messieurs les Ministres,

.....Les résultats de l'élection présidentielle qui vient d'avoir lieu montrent l'ampleur des attentes manifestées par les Djiboutiens. En me renouvelant sans aucune ambiguïté leur confiance, ces derniers ont exprimé leur attachement à la République et leur volonté de voir Djibouti atteindre son plein potentiel.

J'ai pris l'engagement devant nos compatriotes de faire de Djibouti une Nation prospère. J'ai aussi pris l'engagement de ne laisser personne sur le bord de la route. Réduire la pauvreté, éviter la fracture sociale est, donc, pour moi un objectif majeur. Je souhaite l'atteindre en m'appuyant particulièrement sur la formation et le travail, qui sont les leviers essentiels de sa réussite.

À l'issu de mon mandat, je souhaite remettre aux mains de la Nation **un pays transformé, doté d'une économie solide, elle-même soutenue par des institutions fortes, d'une justice irréprochable, d'une administration efficace, d'infrastructures modernes et d'une population saine et éduquée capable de récolter les fruits de cette transformation.**

Ces attentes, cette volonté, je veux les voir traduit dans les faits rapidement et sans hiatus...

Vous connaissez mon attachement à l'unité de cette Nation et à la pérennité de la République. Je ne tolérerais donc aucune discrimination ni division qui mettrait en péril notre idée de cette dernière que ce soit au sein des départements ministériels et encore moins dans le service rendu aux citoyens.

.... Je vous remercie ».

TABLE DES MATIÈRES

I.	DÉCLARATION LIMINAIRE.	6
II.	RÉSUMÉ EXÉCUTIF.	8
III.	INTRODUCTION.	12
IV.	MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION DE L'ENV.	14
V.	POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR.	20
	1. CADRE INSTITUTIONNEL ET PLAIDOYER POUR L'APPROPRIATION DES ODD.	
	2. INTÉGRATION DES ODD DANS LES POLITIQUES ET PLANS NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT.	
	3. SYSTÈME NATIONALE DE PRODUCTION, DE COLLECTE ET DE DIFFUSION DES DONNÉES STATISTIQUES SUR LES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL.	
	4. INTÉGRATION DES TROIS DIMENSIONS.	
	5. OBJECTIFS ET CIBLES.	
VI.	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE.	95
VII.	ÉTAPES SUIVANTES.	100
VIII.	ANNEXES.	107
	1. SUIVI DES PROGRÈS DES CIBLES DES ODD PRIORISEES DANS LE PND DJIBOUTI ICI	
	2. PERFORMANCE, TENDANCE ET DEFIS DE MISE EN ŒUVRE DES ODD A DJIBOUTI.	
	3. RAPPORTS SECTORIELS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES 5 ODD PRIORITAIRES POUR LE FHNP 2022.	
	4. COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROCESSUS DE L'ENV A DJIBOUTI.	
	5. SOURCES DOCUMENTAIRES.	

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.

- **BIT** : Bureau International du Travail
- **EDAM IS** : Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux
- **EDSF-PAPFAM** : Enquête djiboutienne sur la santé de la famille
- **EDTIC** : Enquête Djiboutienne sur l'accès et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication
- **ENV** : Examen National Volontaire.
- **EVFF& MGF** : Enquête Violences Faites aux Femmes et Mutilation Génitale Féminine
- **FAO** : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
- **FPHN** : Forum Politique de Haut Niveau.
- **FSNMS** : Analyse de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
- **GES** : Gaz à effets de serre.
- **INDS**: Initiative Nationale pour le Développement Social 2008-2012.
- **IPM** : Indice de la Pauvreté Multidimensionnelle
- **INSTAD** : Institut de la Statistique de Djibouti
- **KWH** : kilowattheure
- **MEDD** : Ministère de l'Environnement et de Développement Durable
- **MENFOP** : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
- **MGF** : Mutilation Génitale Féminine
- **MPME** : Micro et Petites & Moyennes Entreprises.
- **ODD** : Objectifs du Développement Durable.
- **OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques
- **OIM** : Organisation internationale pour les migrations
- **OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
- **PIB** : Produit Intérieur Brut
- **PND « Djibouti ICI »** : Plan Nationale de Développement « Djibouti Inclusion Connectivité & Institutions ».
- **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement.
- **SCAPE** : Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi 2015-2019.
- **SSN** : Système Statistique Nationale
- **UNCTAD** : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
- **UNESCO** : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
- **UNHCR** : Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

CARTES, FIGURES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Cartes

- Carte n°1 : Localisation et répartition des réfugiés et des demandeurs d'asile à Djibouti au 30 avril 2022.
- Carte n°2 : Localisation des aires terrestres et marines protégées de Djibouti.

Figures

- Figure n°1 : Dispositif institutionnel global mis en place par la Loi n°58/AN/14/7ème L du 06 décembre 2014, pour assurer le suivi et la coordination régulière et efficiente des Politiques Publiques.
- Figure n°2 : Les ODD dans le PND 2020-2024 « DJIBOUTI ICI ».
- Figure n°3 : Cibles opérationnelles prioritaires et les cibles de mise en œuvre et de partenariat mondial identifiées pour Djibouti.
- Figure n°4 : Piliers clés de la « Vision Djibouti 2035 ».
- Figure n°5 : Besoins prioritaires des populations par importance.
- Figure n°6 : Routes et flux migratoires vers et de Djibouti en 2022.
- Figure n°7 : Localisation et superficie des aires marines protégées de Djibouti.

Graphiques

- Graphique n°1 : Évolution du nombre des réfugiés et des demandeurs de 2018 à 2022
- Graphique n°2 : Répartition des réfugiés et des demandeurs d'asile par pays d'origine de 2018 à 2022
- Graphique n°3 : Répartition des réfugiés et des demandeurs d'asile par sexe
- Graphique n°4 : Indicateurs de la pauvreté monétaire (%) et de la pauvreté multidimensionnelle
- Graphique n°5 : Prévalence (%) de la sous-alimentation à Djibouti
- Graphique n°6 : Prévalence (%) du retard de croissance et de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans
- Graphique n°7 : Indicateur d'anomalies des prix alimentaires appliqué à l'indice des prix à la consommation des aliments
- Graphique n°8 : Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes
- Graphique n°9 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes
- Graphique n°10 : Taux de mortalité néonatale pour 1 000 naissances vivantes
- Graphique n°11 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et taux de mortalité néonatale pour 1000 naissances vivantes
- Graphique n°12 : Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants
- Graphique n°13 : Taux brut de scolarisation (en %)
- Graphique n°14 : Taux brut d'admission (en %) au cycle primaire et 1er cycle du secondaire
- Graphique n°15 : Taux d'achèvement scolaire (en %)
- Graphique n°16 : Taux de participation (en %) à des activités organisées d'apprentissage 1 an avant l'âge officiel de scolarisation au cycle primaire
- Graphique n°17 : Prévalence (en %) de la mutilation génitale féminine/excision
- Graphique n°18 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans parlements nationaux
- Graphique n°19 : Pourcentages d'individus de 5 ans et plus équipés d'au moins un téléphone mobile par sexe selon le milieu de résidence
- Graphique n°20 : Accès à l'électricité selon le milieu de résidence et selon les régions en 2017
- Graphique n°21 : Prix moyen du KWH (en francs Djibouti)

- Graphique n°22 : Taux de croissance du PIB réel et du PIB réel par habitant
- Graphique n°23 : Taux de croissance annuel du PIB réel (en %) par personne pourvue d'un emploi
- Graphique n°24 : Taux de chômage et croissance du PIB réel
- Graphique n°25 : Proportion des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation
- Graphique n°26 : Engagements et Décaissements pour l'aide pour le commerce en millions de \$ US
- Graphique n°27 : Montant total des ressources allouées au développement (en millions de \$ US)
- Graphique n°28 : Accès à l'eau selon le milieu de résidence et selon les régions en 2017
- Graphique n°29 : Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics (en millions de \$ US)
- Graphique n°30 : Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre.
- Graphique n°31 : Utilisation de l'Internet par les individus par sexe selon le milieu de résidence.
- Graphique n° 33 : Sources du financement acquis.
- Graphique n°34 : Répartition du financement par axe stratégique du PND « Djibouti ICI » 2020-2024.

Tableaux

- Tableau n°1 : Correspondance des axes et résultats stratégiques de la SCAPE 2015-2019 avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).
- Tableau n° 2 : Les 55 cibles opérationnelles priorisées et les 27 cibles de mise en œuvre et de partenariat mondial identifiées pour Djibouti, ainsi que et les 140 indicateurs retenus, pour la mise en œuvre du PND « Djibouti ICI » 2020-2024.
- Tableau n° 3 : la richesse du pays dans le domaine de la diversité biologique.
- Tableau n°4 : Les interventions prioritaire de la MEDD sur les ODD, les cibles, les indicateurs internationaux et nationaux.
- Tableau n°5 : Contributions potentielles des objectifs de la SPANB 2017 aux ODD
- Tableau n° 6 : Répartition des ressources financières mobilisées sur la 2011 – 2020.
- Tableau n° 7 : Ressources mobilisées par secteur de 2011-2020 et structure du PIB en 2019 .
- Tableau n°8 : Difficultés rencontrées par les acteurs du SSN.

I. DÉCLARATION LIMINAIRE.

La République de Djibouti a élaboré et présente le rapport de son premier Examen National Volontaire (ENV) sur la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) du 15 juillet 2022, dont le thème est « *Rebâtir en mieux après la pandémie du coronavirus (COVID-19) tout en accélérant la mise en œuvre complète du Programme de développement durable à l'horizon 2030* ».

À travers ce premier ENV la République de Djibouti honore les engagements pris de se conformer aux exigences du développement durable de l'agenda 2030, au Sommet des Nations Unies de septembre 2015, et affirme son statut de démocratie stable, pacifique et émergente économiquement, dans une région théâtre de maintes conflits et catastrophes naturelles.

Ce premier Examen national volontaire de Djibouti s'est déroulé dans un contexte marqué par les multiples crises que pose la pandémie du Covid-19, par les tensions socio-politiques dans la région de la Corne d'Afrique au cours des deux dernières années, et par la hausse des prix de certains produits de première nécessité due au conflit entre la Russie et l'Ukraine et au climat géopolitique mondial actuel.

Malgré la maîtrise des effets sanitaires du Covid-19 par l'État à travers la prise en charge gratuite des personnes atteintes du coronavirus, le peu de cas de décès dus à la pandémie et une vaste campagne de vaccination, les conséquences économiques et sociales ont constitué le plus grand défi des autorités publiques. La crise économique s'est caractérisée par un ralentissement de l'activité économique, des pertes d'emplois pour des milliers de Djiboutiens, des pertes en matière de chiffre d'affaires pour les entreprises et de recettes fiscales pour l'État.

Les finances publiques ont été fortement affectées par l'impact du Covid-19 avec, d'une part des pertes de recettes estimées à 10,7 milliards FDJ en 2020 et, d'autre part, une augmentation des dépenses additionnelles induites par la gestion de cette pandémie de l'ordre de 83 millions \$.US (14,7 milliards DJF), soit 2,7% du PIB, pour le budget de l'État, entraînant une détérioration de 1,6% du solde budgétaire pour l'année 2020.

Il faut souligner l'importance des mesures gouvernementales d'atténuation des effets économiques et sociales du Covid-19 à travers la création en mars 2020 du Fonds d'urgence et de solidarité (FUS) et la mise en place en avril 2020 du Pacte national solidaire pour aider les couches sociales vulnérables, y compris les réfugiés et les migrants, les catégories socioprofessionnelles touchées, pour soutenir les entreprises et enfin pour permettre la relance économique.

Nous tenons à remercier, l'ensemble des agences des Nations Unies présentes à Djibouti qui ont appuyé la réalisation du processus et la rédaction du rapport de l'ENV. Cet appui a permis de faciliter : i) l'organisation des réunions/ateliers de consultation avec les parties prenantes et des ateliers de validation du rapport de l'ENV ; ii) les ressources humaines (expertise) et matérielles techniques pour la rédaction et la production du rapport et iii) la communication et la consultation inclusive et participative des djiboutiens et la vulgarisation des ODD.

L'Examen National Volontaire (ENV) a permis d'évaluer le niveau d'intégration et d'alignement des 17 ODD dans les priorités et objectifs de la politique et des stratégies nationales et sectorielles de développement, et de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre et l'atteinte des 82 cibles priorisées par Djibouti. Il a constitué un formidable exercice d'analyse des réussites et des lacunes et défis ; mais aussi de partage d'expériences et des enseignements à retenir, en vue d'accélérer la mise en œuvre des ODD.

Le processus de préparation de l'ENV a servi également de catalyseur au renforcement du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des ODD et à identifier les domaines où une aide supplémentaire est nécessaire.

Il a été conduit et coordonné par un Comité national de pilotage de haut niveau, constitué des Secrétaires Généraux des ministères concernés par les cinq ODD prioritaires pour cet ENV.

Le processus d'élaboration du rapport de l'ENV sur la mise en œuvre des ODD a été mené selon un processus de consultation transparent, inclusive et participative impliquant toutes les parties prenantes concernées et tous les acteurs de la société djiboutienne.

Il a donné aux parties prenantes, en particulier les organisations de la société civile (OSC) et les groupes vulnérables, les moyens d'une pleine participation pour comprendre et s'approprier les politiques et stratégies nationales de développement socio-économique et environnemental. Toutes les parties concernées ont eu l'occasion de réfléchir en quoi les différentes décisions prises ou planifiées peuvent avoir de répercussions sur elles.

Les ateliers de consultation des parties prenantes et des acteurs sociaux ont fait l'objet d'une large couverture médiatique dans la presse écrite et audiovisuel au niveau national et à travers les réseaux sociaux avec l'appui d'une campagne de communication spécifique.

Dans le cadre du principe de ne laisser personne pour compte, Djibouti a enregistré d'important efforts et réalisations en faveur des groupes les plus vulnérables avec en particulier :

- L'inclusion socio-économique des réfugiés dans les systèmes nationaux, grâce à la promulgation de la loi sur la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile et sa mise en application concrète à travers deux décrets présidentiels, en décembre 2017.
- L'amélioration de l'accès des réfugiés aux services sociaux, notamment par la délivrance d'une pièce d'identité (Carte de réfugié) et de l'acte de naissance aux enfants nés de parents réfugiés, l'accès au programme d'assistance sociale de santé (PASS) et au programme national de solidarité famille (PNSF), ainsi que la prise en charge de l'éducation des tous les enfants réfugiés des 3 anciens « camps des réfugiés » transformés aujourd'hui en « villages ».
- L'élaboration de la première Stratégie Nationale pour les Migrations (2021) et de son Plan d'Action qui constituent la feuille de route du Gouvernement djiboutien en matière migratoire pour les quatre prochaines années et détaillent les programmes et activités qui seront mises en œuvre par les autorités djiboutiennes, en collaboration avec leurs partenaires, conformément aux principes et objectifs du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
- La promulgation de la loi pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées qui a permis de mettre en place une véritable politique publique d'inclusion sociale et économique des personnes handicapées, à travers la création de l'Agence nationale des personnes handicapées (ANPH), dirigée depuis 2018 par un Directeur Général, non-voyant.
- L'intégration dans le cadre des résultats du PND « Djibouti ICI » 2020-2024, d'indicateurs de suivi spécifiques aux réfugiés, aux personnes handicapées et autres groupes vulnérables.

En dépit des progrès réalisés, la mise en œuvre et le suivi des cibles des ODD priorisées par Djibouti affiche des résultats mitigés dans plusieurs secteurs et rencontre des lacunes tant dans l'appropriation, dans l'intégration des cibles des ODD dans les stratégies et plans sectorielles, qu'en matière de disponibilité des données statistiques nécessaires pour renseigner les indicateurs des cibles des ODD.

Malgré l'organisation de plusieurs campagnes de sensibilisation depuis 2016, différentes parties prenantes, notamment dans les régions de l'intérieur, ignorent encore l'agenda 2030 et les ODD.

Des renforcements des capacités supplémentaires sont nécessaires tant dans la collecte de données ventilées que dans la coordination du système national des statistiques (SNS).

II. RÉSUMÉ EXÉCUTIF.

2.1. Contexte.

La République de Djibouti, par la voix de son Président lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable de septembre 2015, a souscrit à l'esprit et aux principes de l'Agenda 2030 et s'est engagée à mettre pleinement en œuvre les Objectifs de Développement Durable (ODD) en les intégrant à ses priorités nationales de développement.

Après trois décennies de Lois d'Orientation Économique et Sociale, Djibouti est passé à une planification du développement plus moderne, plus englobant et à plus long terme avec la Vision 2035 adoptée en décembre 2014. La Vision 2035 a pour objectif de faire de Djibouti un hub commercial, logistique et financier en Afrique avec une économie diversifiée et une croissance accélérée entraînant un développement économique durable et une réduction de la pauvreté dans un environnement pacifique. Elle se décline en plans quinquennaux de développement dont la SCAPE (Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi) mise en œuvre de 2015 à 2019 et Djibouti ICI (Inclusion, Connectivité et Institutions) pour la période 2020-2024.

2.2. Cadre institutionnel et processus ENV.

Le nouveau Plan National de Développement (PND) « Djibouti ICI » 2020-2024 est entièrement aligné sur les cibles et indicateurs des ODD. La Stratégie et le Programme d'Action National pour la Diversité Biologique (SPANB) de 2017 du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable est en parfaite alignement aux ODD aux 17 ODD.

Le processus de domestication et de priorisation a permis d'identifier et de prioriser 55 cibles parmi les 107 cibles opérationnelles, et 27 cibles de mise en œuvre et de l'objectif du partenariat mondial (82 cibles au total). Pour les 55 cibles opérationnelles priorisées, les travaux de cartographie ont permis de prioriser 140 indicateurs dont 83 indicateurs présentent une valeur de référence.

Cette priorisation a mis en avant le problème crucial des données. En effet, sur les 83 indicateurs, 51 proviennent des sources administratives, 22 des données d'enquêtes auprès des ménages et 10 proviennent des estimations au niveau international. Les enquêtes les plus récentes dates de quelques années déjà et les sources administratives ne sont pas toujours mises à jour ou consolidées régulièrement. Cette situation se reflète sur le suivi de la mise en œuvre des ODD.

Au niveau institutionnel, cette mise en œuvre est faite à travers le mécanisme de mise en œuvre et du suivi de la Vision 2035 et des plans quinquennaux de développement. Le processus d'élaboration du rapport de ce premier ENV, a été pilotée par un Comité National de Haut Niveau regroupant les principaux départements ministériels concernés par les cinq ODD prioritaires retenus pour cet ENV, ainsi que des représentants de l'Institut National des Statistiques, du Parlement, de la Chambre de Commerce et des organisations de la société civile. Des consultations ont été organisées pour recueillir les avis des autorités locales, de la société civile, du secteur privé et des parlementaires.

2.3. Mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable.

La pauvreté persiste à Djibouti malgré une forte croissance économique observée lors de la dernière décennie. Plus du tiers de la population est pauvre, un cinquième est en situation d'extrême pauvreté, et les progrès observés ne concernent pas les zones rurales qui sont quatre fois plus affectées.

Le pays possède tout de même un mécanisme assez agile de déploiement de filets sociaux permettant de soulager, en cas de crise, les populations les plus vulnérables avec des coupons

alimentaires et des transferts d'argent dans un pays ou la quasi-totalité des besoins alimentaires sont importées.

Des progrès remarquables ont été observés dans la lutte contre la malnutrition et la sous-alimentation. En vingt ans, la prévalence de la sous-alimentation a été réduite de plus de la moitié. Ainsi que la malnutrition des enfants de moins de 5 ans qui a également été réduite de plus de la moitié entre 2012 et 2019. Cependant, près du tiers des ménages restent encore vulnérable à l'insécurité alimentaire et une fois de plus les zones rurales sont les plus affectées avec un niveau d'insécurité alimentaire de plus de 46% des ménages. Cette insécurité est sévère pour 11% de ménages ruraux contre 7% des ménages urbains.

La bonne gestion de la pandémie de COVID-19 par Djibouti lui a valu des félicitations à l'échelle mondiale. Le pays a su prendre les mesures adéquates à temps pour contenir la propagation de la maladie et préserver son système de santé qui a engrangé au cours des dernières années des résultats encourageants dans la santé de la mère et de l'enfant avec la baisse régulière de la mortalité maternelle et de la mortalité infantile.

Concernant l'éducation, les résultats sont satisfaisants pour l'égalité des genres dans l'accès à l'éducation de base avec des taux avoisinant les 90% pour les filles et les garçons, même si dans les niveaux supérieurs un déséquilibre s'installe en défaveur des filles. On note toutefois qu'il n'y a pas d'amélioration dans les taux d'achèvement des cycles, montrant ainsi un abandon des enfants de leurs formations avant d'atteindre la dernière année. Ce phénomène étant plus prononcé chez les filles.

Sur la problématique de l'égalité des genres, Djibouti a réalisé d'énormes progrès avec une augmentation notable de la présence des femmes dans les organes politiques et administratifs de décision. L'adoption d'un code de la famille qui garantit aux femmes les mêmes droits que les hommes pour l'accès à la propriété et au foncier, rompt avec les pratiques de la répudiation, et interdit le mariage mineur est certainement à mettre au crédit de ces améliorations. Malheureusement, les mutilations génitales féminines (MGF) restent élevées en général même si les statistiques de la prévalence sont en baisse.

L'accès à l'eau et à l'électricité reste tributaire des disparités sociales et géographiques. Ainsi, un Djiboutien sur deux vivant en zone rurale n'a pas accès à l'eau potable. L'accès à l'électricité est réduit pour les habitants des zones rurales. Des différences notables existent entre les villes pour l'accès à l'électricité, la capitale étant la mieux nantie.

Grâce aux investissements dans les infrastructures ayant permis un bon qualitatif dans la plateforme logistique, le pays a connu une forte croissance économique ces dernières années. Cependant, cette croissance n'a pas été créatrice de suffisamment d'emplois décents à la mesure de la décennie d'embellie économique. Les arrêts des activités et de perte d'emplois occasionnés par la crise de COVID ont fait reculer le revenu par habitant, jetant encore plus de personnes dans la pauvreté dans un pays où le chômage des jeunes reste très élevé.

Djibouti est un pays d'accueil des migrants et réfugiés dans une région en proie à l'instabilité. Le pays a pris des dispositions réglementaires pour permettre aux réfugiés d'accéder aux services sociaux au même titre que les nationaux. Le pays met en œuvre le Cadre d'Action Globale pour les Réfugiés (CRRF) et le Pacte Mondial sur les Réfugiés. Le gouvernement est également engagé dans la mise en œuvre de l'Accord Global sur la Migration pour lequel il est un pionnier.

En termes de préservation de l'environnement, des initiatives gouvernementales ont permis d'avoir des aires terrestres et marines protégées. Dans le but d'améliorer la conservation et d'utilisation

durable des ressources des océans, le pays a ratifié 5 conventions internationales et a instauré 3 lois nationales.

3 Cibles prioritaires sont en activités au MEDD et leurs résultats sont :

- L'élargissement du réseau national des Aires Protégées Marine (AMP) et le renforcement de la gestion des AMP. De 2004 à de nos jours la superficie totale des Aires Marines Protégées (AMP) : 83 535 ha (7 AMP) ;
- La réhabilitation des écosystèmes dégradés dans les zones côtières. De 2011 à de nos jours à Khor Angar et à Rasali 145 000 plantes *Avicennia* (44ha) ont été restauré ;
- La protection de la superficie totale du site de Ramzar 3 000ha ;
- La ratification au niveau national de toutes les conventions et les protocoles sur la biodiversité marine et terrestre.

Dans le cadre de la préservation et de la restauration des écosystèmes terrestres, 6 cibles sont identifiées et priorisés par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et les résultats des activités du Ministère sont:

- L'élargissement du réseau national des Aires Protégées Terrestre (ATP). De 2004 à 2014, le pays compte ATP (Lac Assal, Lac Abbé, forêt de Day, forêt de Mabla, Assamo et Djallelo) et une Réserve Naturelle de 680 ha à Douda pour la conservation des animaux sauvages, la réintroduction d'espèces animales disparues de notre territoire ainsi que la préservation de la forêt des mangroves ;
- -La superficie des sites importants pour la biodiversité terrestre qui était de 30 ha a été étendue à 680 ha en 2014 (soit une hausse de 650 ha) et 6 aires terrestres sont protégées à ce jour;
- Mise en place de la Grande muraille verte (GMV) afin de lutter contre les effets du changement climatique et la désertification, le tracé de la Grande muraille Verte en République de Djibouti est de 342.826 hectares ;
- Réhabilitation des écosystèmes résistante aux changements aux climatiques ;

La restauration 10 000 plantes (Acacias et espèces endogènes) près de 7 ha,

La distribution des périmètres agricole aux communautés locales vulnérables pour la culture maraîchères et fourragères, dans les régions de Petit et grand Bara, Assamo et Adalou ;

- Les espèces sauvages menacées en voie d'extinction de Djibouti sont annexées selon la gravité du risque d'extinction dans la liste rouge de l'UICN

- Sécurisation de l'accès durable aux ressources en eau. Il est important de souligner que les ouvrages de sécurisation en eau réalisés par le projet vont accroître le patrimoine de l'ONEAD (Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti) afin de desservir en eau (pour la consommation, l'élevage et l'agriculture) les localités les plus éloignées des chefs-lieux.

L'aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité a augmenté de 8,8 millions US\$ en 2018 par rapport à 2017 (9,1 millions contre 300 000 US\$).

2.4. Défis à relever

La mise en place d'un mécanisme de collecte et de diffusion de statistiques régulières à l'échelle nationale s'avère plus que nécessaire pour le suivi de l'Agenda 2030. Les défis qui se posent à Djibouti concernent la création d'opportunités pour les populations des zones rurales qui sont les plus délaissées et le niveau élevé du chômage parmi les jeunes dans les zones urbaines. Le bilan de la mise en œuvre des ODD montre une persistance des disparités au détriment de ces populations.

Une accélération de l'atteinte des ODD passera nécessairement par un programme ambitieux de développement local. Dans un contexte international marqué par une hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation, le renforcement du mécanisme de protection sociale dans son volet de filets sociaux reste également une préoccupation pour mieux cerner et donc cibler les populations qui ont le plus besoin d'assistance.

Enfin, l'orientation vers un modèle économique plus intégré, permettant une interaction plus forte entre la plateforme logistique et l'économie traditionnelle devrait permettre la création de nombreuses opportunités d'emplois pour toutes les populations vivant à Djibouti.

III. INTRODUCTION.

3.1. Principales caractéristiques du contexte national dans l'optique de l'Agenda 2030.

La République de Djibouti est située au centre d'une zone géographique régulièrement soumise à des catastrophes naturelles climatiques (sécheresses et inondations) et sujette à une instabilité sociopolitique causée par plusieurs conflits sources d'afflux constant de migrants et de réfugiés, ayant un fort impact sur les services sociaux et le budget de l'État.

Avec une superficie totale de 23 200 km², Djibouti partage des frontières sur 506 km avec trois pays de la Corne d'Afrique, l'Érythrée, l'Éthiopie et la Somalie, et possède 314 km de côtes maritimes sur la façade du golfe d'Aden et du détroit de Bab-el-Mandeb, à l'entrée sud de la mer Rouge.

En 2019, la population djiboutienne est estimée à 976 107 d'habitants¹, dont près de 78% résident dans la capitale Djibouti ville. Les femmes représentent 47,13%, les enfants d'âge scolaire (5-14 ans) constituent 20,62% et la proportion de jeunes de 15-29 ans est de 26,72%. La tranche d'âge économiquement active (30-59 ans) représente 35,71% alors que les personnes âgées de 60 ans et plus ne représentent que 6,21%.

Avec moins de 1 000 km² de terres arables et une pluviométrie moyenne d'environ 129 millimètres par an, la production agricole locale ne couvre que 10% des besoins alimentaires de la population.

Djibouti dépend entièrement des importations pour satisfaire ses besoins vivriers. Cette situation rend le pays très sensible aux perturbations externes, comme les hausses du prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers, et aux catastrophes naturelles (inondations, sécheresses).

La valeur de l'IDH de Djibouti pour 2019 s'établit à 0.524 – ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 166e rang parmi 189 pays et territoires. Entre 1995 et 2019, l'IDH de Djibouti a progressé, passant de 0.351 à 0.524 (soit une hausse de 49.3 %).

Ce premier Examen national volontaire de Djibouti s'est déroulé dans un contexte marqué par les multiples crises que pose la pandémie du Covid-19, par les fortes tensions politiques en Éthiopie de ces deux dernières années et par la hausse des prix de certains produits de première nécessité due au conflit entre la Russie et l'Ukraine et au climat géopolitique mondial actuel. Malgré la maîtrise des effets sanitaires du Covid-19 par l'État à travers la prise en charge gratuite des personnes atteintes du coronavirus, le nombre limité de cas de décès dus à la pandémie et une vaste campagne de vaccination, les conséquences économiques et sociales ont constitué le plus grand défi des autorités publiques. La crise économique s'est caractérisée par un ralentissement de l'activité économique, des pertes d'emplois et d'activités pour des milliers de Djiboutiens, des pertes en matière de chiffre d'affaires pour les entreprises et de recettes fiscales pour l'État.

Selon la Banque centrale de Djibouti, « les finances publiques ont été fortement affectées par l'impact du Covid-19 avec, d'une part des pertes de recettes estimées à 10,7 milliards FDJ en 2020 et, d'autre part, une augmentation des dépenses additionnelles induites par la gestion de cette pandémie de l'ordre 13,8 milliards FDJ (soit 2,2% du PIB). En conséquence, le déficit public s'est creusé en atteignant 2,1% du PIB, contre 0,9% en 2019 »².

Il faut souligner l'importance des mesures gouvernementales d'atténuation des effets économiques et sociales du Covid-19 à travers la création en mars 2020 du Fonds d'urgence et de solidarité³ (FUS)

¹ INSD-FNUAP, *Projections démographiques 2019*

² Banque centrale de Djibouti, *Rapport annuel 2020*, 2020.

³ Décret n°2020-68/PR/MEFI du 31 mars 2020 portant création du Fonds d'urgence et de solidarité Covid-19.

et la mise en place en avril 2020 du Pacte national solidaire⁴ pour aider les couches sociales vulnérables, y compris les réfugiés et les migrants, les catégories socioprofessionnelles touchées, pour soutenir les entreprises⁵ et enfin pour permettre la relance économique. Cette crise économique a été aggravée aussi depuis la fin de l'année 2020 par le conflit en Éthiopie, principal partenaire commercial et économique de Djibouti.

Après un taux croissance de 7,8% en 2019⁶, l'économie djiboutienne n'enregistre que 0,5%⁷ de croissance en 2020 avant de repartir en 2021 à 5,5% et les projections la situent à 6,2%⁸ en 2022. La reprise économique est au rendez-vous, encouragée par les investissements et par la baisse des tensions politiques en Éthiopie.

L'économie djiboutienne est dominée par le secteur tertiaire qui représente plus de 74,6%⁹ du PIB en 2020 tandis que le secteur primaire ne contribue qu'à 1,3% du PIB. La croissance économique djiboutienne est essentiellement tirée par les investissements étrangers, les activités portuaires et des transports, les télécommunications et la construction. Cette croissance, assez importante pourtant, n'impacte pas la situation socioéconomique des Djiboutiens. Selon les données de l'enquête djiboutienne auprès des ménages de 2017 (EDAM-4), le taux de pauvreté extrême est de 21,1% et celui de la pauvreté globale de 35,8%. La pauvreté extrême touche plus le milieu rural, 55%, que le milieu urbain, 45%. Le taux de chômage est de 47%¹⁰ au niveau national et touche plus les jeunes âgés de 15 à 24 ans (86,2%) et les femmes en général (38,2%) que les hommes (23,1%).

En 2020, en droite ligne de l'Agenda 2030 pour le développement durable, le gouvernement djiboutien a décidé de compléter la mesure strictement monétaire de la pauvreté par une approche multidimensionnelle de la pauvreté prenant en compte d'autres paramètres comme l'éducation, la santé, l'emploi, l'assainissement ou les conditions de vie. Cela dans le but de « mieux mesurer et cibler la pauvreté en vue d'aider les décideurs publics à mieux prioriser leurs actions, à utiliser les ressources publiques de manière plus efficace mais également à mieux surveiller l'efficacité des politiques sociales et mesures de lutte contre la pauvreté »¹¹. Ainsi, le taux d'incidence de la pauvreté multidimensionnelle est de 33,7% en 2017 contre 46,6% en 2012 alors que celui de la pauvreté monétaire extrême est passé de 23% en 2012 à 21,1% en 2017. Les privations sont fortes dans « l'assainissement (64%), les matériaux de construction ou habitat (61%) et la possession d'équipements (51%) » et moindres dans « l'accès à l'eau (6%), la satisfaction de l'accès aux soins (11%), la fréquentation scolaire (12%), le combustible de cuisson, l'accès à l'électricité et l'accès aux soins (18%) ». En revanche, « la situation des ménages en matière d'emploi (+ 7,5%), d'assainissement (+0,6%) et d'accès à l'électricité (+0,3%) a connu une légère détérioration »¹². Ici aussi, il ressort que le milieu rural est plus touché par la pauvreté multidimensionnelle (88,7%) que les zones urbaines 57,9%), et les régions plus que la capitale.

⁴ Ministère de l'Économie et des Finances, *Pacte national solidaire*, avril 2020. Nations Unies, *Plan de réponse du système des Nations Unies sur l'impact du Covid-19 à Djibouti en soutien au Pacte national solidaire*, mai 2020.

⁵ Décret n°2020-63/PR/MTRA instituant des mesures exceptionnelles durant la pandémie du Covid-19 du 23 Mars 2020. Arrêté N° 2020-049/PR/MTRA du 29 avril 2020 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité compensatrice aux salariés et de l'allocation aux entreprises durant la pandémie du coronavirus Covid-19.

⁶ <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/djibouti/djibouti-economic-outlook>

⁷ <https://www.banquemondiale.org/fr/country/djibouti/overview#1>

⁸ <https://www.banquemondiale.org/fr/country/djibouti/overview#1>

⁹ Banque centrale de Djibouti, *Rapport annuel 2020*, 2020.

¹⁰ MEFI, *Plan national de développement Djibouti-ICI*, p. 50, 2021.

¹¹ Jamel Lazhar, *Indice de pauvreté multidimensionnelle. Djibouti 2012-2017*, octobre 2020.

¹² Idem.

La République de Djibouti s'est engagée¹³ à élaborer et présenter son premier Examen National Volontaire (ENV) sur la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030, au prochain Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) en juillet 2022, dont le thème est « *Rebâtir en mieux après la pandémie du coronavirus (COVID-19) tout en accélérant la mise en œuvre complète du Programme de développement durable à l'horizon 2030* ».

À travers ce premier ENV la République de Djibouti honorera les engagements¹⁴ pris de se conformer aux exigences du développement durable de l'agenda 2030¹⁵, au Sommet des Nations Unies de septembre 2015, et affirmera son statut de démocratie stable, pacifique et émergente économiquement, dans une région théâtre de maintes conflits et catastrophes naturelles. L'Examen National Volontaire (ENV) a permis d'évaluer le niveau d'intégration et d'alignement des 17 ODD dans la politique nationale et les stratégies sectorielles de développement et de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre et l'atteinte des cibles des ODD. Il a constitué un formidable exercice d'analyse des réussites et des lacunes et défis ; mais aussi de partage d'expériences et des enseignements à retenir, en vue d'accélérer la mise en œuvre des ODD. L'ENV a servi également de catalyseur au renforcement du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des ODD et à identifier les domaines où une aide supplémentaire est nécessaire. Il facilitera la coordination et l'adoption d'une approche pangouvernementale¹⁶ par un processus transparent et participative impliquant tous les acteurs et toutes les parties prenantes concernées de la société djiboutienne.

Le processus d'élaboration du rapport de l'ENV sur la mise en œuvre des ODD a donné aux parties prenantes, en particulier les organisations de la société civile (OSC) et les groupes vulnérables, les moyens d'une pleine participation pour comprendre et s'approprier les politiques et stratégies nationales de développement socio-économique et environnemental. Toutes les parties concernées ont eu l'occasion de réfléchir en quoi les différentes décisions prises ou planifiées peuvent avoir de répercussions sur elles.

La présentation du rapport de l'ENV au FPHN de juillet 2022, sera pour Djibouti l'occasion d'attirer plus d'investissements étrangers et davantage d'assistance technique des partenaires du développement, les agences des Nations Unies en première ligne.

IV. MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION DE L'EXAMEN.

La préparation du rapport du premier Examen National Volontaire (ENV) s'est déroulé en trois phases :

- La phase préparatoire du processus de revue de la mise en œuvre des ODD ;
- L'étape de sensibilisation et de consultation des parties prenantes et de collecte des données ;
- La phase d'élaboration et de validation du rapport.

4.1. Phase préparatoire du processus de revue de la mise en œuvre des ODD

Cette première phase a été consacrée à la mise en place d'un Comité de Pilotage, d'un Comité Technique et d'un groupe d'experts nationaux, à la mobilisation du financement adéquat pour réaliser l'Examen national volontaire et à la planification du processus.

¹³ https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/27174VNR_2022_Djibouti_Letter.pdf

¹⁴ <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20863djibouti.pdf>

¹⁵ https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F

¹⁶ Départements et institutions publiques qui travaillent au-delà des limites de portefeuille pour atteindre un objectif commun et fournir une réponse gouvernementale intégrée à des enjeux particuliers.

Soucieux de réussir son premier ENV devant le FPHN de juillet 2022 dont le thème est « Reconstruire au mieux après la pandémie de la maladie COVID19 tout en avançant dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l’horizon 2030 », le Président de la République, Chef du Gouvernement, Son Excellence Monsieur Ismaïl Omar Guelleh, a désigné le Ministère des Affaires Étrangères et de Coopération Internationale (MAECI) département ministériel lead pour la préparation de l’ENV sur la mise en œuvre des ODD à Djibouti.

Dans ce cadre, le Ministre des Affaires Étrangères et de Coopération Internationale a adressé un courrier d’information aux différents départements et institutions sectoriels de l’administration publique sur la décision du Gouvernement de Djibouti de préparer son premier ENV sur les ODD pour le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) de juillet 2022. Afin de favoriser une collaboration intersectorielle efficace et une participation inclusive le Ministre a chargé le Secrétaire Général du MAECI de mettre en place un Comité national de pilotage pour la préparation du premier ENV sur la mise en œuvre des ODD.

Dès le mois de septembre 2021, un Comité de pilotage de l’ENV, constitué des Secrétaires Généraux des ministères concernés par les cinq ODD prioritaires, est mis en place. Les Secrétaires Généraux ont désigné des Points Focaux sectoriels pour former le Comité Technique de préparation de l’ENV.

La première réunion du Comité de pilotage et du Comité technique (Points focaux sectoriels) s’est tenue en octobre 2021. À cette réunion, une note conceptuelle de préparation de l’ENV sur les ODD à Djibouti, est présentée par le Comité Technique pour discussion et validée par le Comité de pilotage à l’issue de cette réunion.

Dans cette note conceptuelle le Comité de pilotage a retenu et recommandé que le focus de l’analyse et de la présentation de l’ENV sera centré non seulement sur les priorités stratégiques exprimées dans les plans quinquennaux de développement, notamment la SCAPE 2015-2019 et Djibouti ICI 2020-2024, mais surtout sur les cinq ODD à l’honneur lors du FPHN de juillet 2022, à savoir :

- Éducation inclusive (ODD 4) ;
- Égalité des sexes (ODD5) ;
- Préservation des océans et la mer (ODD 14) ;
- Le changement climatique, la biodiversité (ODD15) ;
- Le partenariat pour le développement (ODD 17).

À cet effet, les départements sectoriels concernés par ces cinq ODD ont été sollicité pour démarrer l’élaboration des rapports sectoriels de mise en œuvre des ODD.

Le processus de préparation du premier Examen National Volontaire a été institutionnalisé par un Arrêté portant « *création d’un Comité National chargé de la préparation du Rapport de l’Examen National Volontaire de République de Djibouti pour le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable* », pris en Conseil des Ministres.

Présidé par le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Étrangères et de la coopération internationale (MAECI), le Comité National de pilotage du processus d’élaboration du rapport de l’ENV est constitué des membres permanents suivants :

- Le Secrétaire Général du Ministère de l’Économie et des Finances chargé de l’Industrie (MEFI), Vice-président ;
- Le Secrétaire General du Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD) ;
- Le Secrétaire General du Ministère de l’Agriculture, de l’Eau, de la Pêche et de l’Élevage, chargé de Ressources Hydraulique (MAEPE/RH) ;

- Le Secrétaire General du Ministère de l'Éducation Nationale et Formation Professionnelle (MENFOP);
- La Secrétaire Générale du Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) ;
- La Secrétaire Générale du Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités (MASS) ;
- Le Directeur Général de l'Institut National des Statistiques de Djibouti (INSTAD) ;
- Conseillère Technique principale du Ministère de l'Intérieur (MI).

La mission du Comité National de pilotage comprend :

- Piloter et de coordonner le processus participatif et inclusive de l'Examen National Volontaire (ENV) sur la mise en œuvre des ODD.
- Suivre et encadrer l'élaboration du rapport de l'Examen National Volontaire sur la mise en œuvre des ODD pour examen et adoption par le gouvernement avant sa présentation au Forum politique de haut niveau (FPHN) sur le développement durable au Siège des Nations Unies à New York au mois de juillet de chaque année.
- Préparer les Termes de Référence des groupes de réflexion sectoriels sur les réussites et bonnes pratiques à promouvoir et à partager, et sur les lacunes et les défis limitant l'atteinte des cibles de certains ODD afin de prioriser la recherche de solution dans les prochains plans stratégiques de développement du pays.
- Ordonner si besoin est des études ou des consultations sur les synergies et la qualité des données des indicateurs des cibles des ODD.
- Assurer et renforcer la coopération et le partenariat avec les agences onusiennes et les autres partenaires techniques et financiers pour la facilitation et l'appui au processus ENV et à l'élaboration du Rapport de l'Examen National Volontaire sur la mise en œuvre des ODD.
- Assurer le partage et l'échange des expériences réussies et des bonnes pratiques.

Le Comité National de pilotage du processus de l'ENV est appuyé par un Secrétariat Technique chargé de la préparation et de l'exécution des différentes activités du processus de l'ENV sur la mise en œuvre des ODD.

Le Secrétariat Technique est co-présidé par le Directeur des Relations Multilatérales du MAECI et par le Directeur de l'Économie du MEFI, et comprend les membres permanents suivants :

- 12 responsables techniques sectoriels (Points Focaux) des ministères et institutions concernés ;
- 1 Député(e) national(e), membre de la commission sociale du Parlement ;
- 1 élu(e) communal(e) membre du Conseil de la Mairie de Djibouti ;
- 1 élu(e) régional(e) par région ;
- 1 Responsable de la Chambre de Commerce de Djibouti ;
- 1 Représentant(e) du syndicat/Association des employeurs ;
- 1 Représentant(e) des syndicats des travailleurs ;
- 1 Représentante de l'UNFD ;
- 1 Représentant(e) par région, des ONGs et associations nationales.

Les membres du Comité national de pilotage de l'ENV et du Secrétariat technique (points focaux sectoriels) ont pu suivre deux sessions de formation et de partage d'expérience sur le processus et la méthodologie de préparation de l'ENV, par vidéoconférence (Webinaires du 25-28 octobre et du 29-30 novembre 2021).

De plus, dans le but de s'inspirer des bonnes pratiques sur le système de coordination, de collecte des données et du leadership jusqu'à la rédaction et validation du rapport de l'ENV, il a été planifié

qu'une délégation composée de membres du Comité de pilotage du processus et du Secrétariat technique (Points Focaux) visite un pays ayant présenté son ENV au moins deux fois, avec l'assistance du Système de Nations Unies présent à Djibouti. Malheureusement, du fait des restrictions liées à la pandémie du COVID-19, le voyage d'étude n'a pu être effectué par l'équipe nationale. A la place une vidéoconférence d'échange et de partage d'expérience avec l'équipe ENV du Royaume du a eu lieu le 27 janvier 2022 dans la salle de conférence du bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies.

Pour la réalisation du processus et la rédaction du rapport de l'ENV, les agences des Nations Unies présentes à Djibouti ont mobilisé un budget global qui a permis de prendre charge la totalité des coûts relatifs aux :

- Moyens logistiques et matériels pour l'organisation des réunions/ateliers de consultation avec les parties prenantes et des ateliers de validation du rapport de l'ENV.
- Ressources humaines (recrutement d'experts nationaux) et matériels techniques pour la rédaction et la production du rapport (édition, mise en page, traduction).
- La communication et la médiatisation (articles publiereportages dans la presse écrite et audiovisuel, vidéo pour la présentation de l'ENV au FPHN).

Pour mobiliser les appuis techniques et financiers adéquats pour la préparation du premier ENV sur les ODD à Djibouti, le Comité de pilotage a organisé une importante réunion avec le Bureau de Coordination du système de Nations Unies et les partenaires du développement présents dans le pays. Une équipe technique nationale, composée de trois experts et d'une assistante administrative, a été sélectionnée et recrutée pour planifier et appuyer le processus de préparation de l'ENV.

L'équipe a rapidement élaboré et soumis au Comité de pilotage et au Secrétariat technique, un rapport initial sur la situation générale de la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable à Djibouti – structures, acteurs, mécanismes juridiques et institutionnels, principales stratégies et politiques nationales de développement, niveau d'alignement du plan national de développement avec les ODD, dispositif de collecte des données et leur disponibilité -, avec une feuille de route de planification du processus de préparation de l'ENV et un plan d'engagement et de consultation des parties prenantes et acteurs sociaux.

À l'issue de cette première phase le Comité de pilotage a organisé début mars 2022 un atelier de lancement officiel du processus de préparation du premier ENV de Djibouti sur la mise en œuvre des ODD. Sous le haut patronage du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, l'atelier s'est déroulé en présence de la Coordinatrice résidente par intérim du Système des Nations Unies à Djibouti, des représentants des différentes agences onusiennes, des Secrétaires généraux de plusieurs départements ministériels, d'une représentante de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH), des préfets des régions de l'intérieur ainsi que des hauts responsables de l'administration publique.

4.2. Phase de sensibilisation et de consultation des parties prenantes et de collecte des données

Après l'atelier de lancement officiel du processus de l'ENV, l'équipe nationale en charge de la préparation du rapport de l'ENV a entamé une phase d'information des Djiboutiens, de sensibilisation et de consultation des parties prenantes.

Cet exercice avait un triple objectif. Il s'agissait tout d'abord de profiter de l'occasion de la préparation de ce premier ENV et de sa large couverture médiatique pour parler une nouvelle fois de l'Agenda 2030 et de ses objectifs afin de rappeler aux Djiboutiens l'importance des ODD en droite ligne des engagements pris par leur gouvernement en ce sens.

Il en ressorti que depuis 2016, plusieurs départements¹⁷ sectoriels et institutions¹⁸ publiques, avec l'appui des partenaires techniques¹⁹ entrepris une série d'actions de sensibilisation sur les ODD à destination d'un public hétérogène au niveau de la capitale et dans deux régions de l'intérieur, Ali-Sabieh et Tadjourah.

Ensuite, le second but consistait à renforcer le caractère inclusif et participatif de l'Agenda 2030 au niveau national en touchant directement des parties prenantes spécifiques identifiées initialement dans le plan de communication de l'ENV telles que les organisations de la société civile, les autorités locales, les chefs coutumiers, le secteur privé, le milieu académique, les personnes handicapées, les jeunes, les femmes, les parlementaires, le gouvernement et les partenaires techniques et financiers. Enfin, il s'agissait de recueillir les avis et les contributions des parties prenantes dans la préparation de cet ENV et plus globalement dans la mise en œuvre et le suivi des ODD à Djibouti. De même, cela a permis d'évaluer le niveau de compréhension, d'implication et d'appropriation des uns et des autres quant à la mise en œuvre des ODD à Djibouti.

Ainsi, durant les mois de mars et avril 2022, outre l'atelier de lancement officiel du processus d'élaboration du rapport de l'ENV, cinq ateliers de sensibilisation et de consultation ont été organisés dans la capitale et dans les régions de l'intérieur.

Les questions à documenter lors des consultations des acteurs sociaux ont été les suivantes :

- Quels sont les mécanismes et les plateformes dont disposent les acteurs de la société civile/du secteur privé pour contribuer à la mise en œuvre et au suivi des ODD ?
- Qui participe ? Existe-t-il des organisations faïtières à consulter ou faudrait-il créer des processus de consultation ciblés en l'absence d'organes ou de forums multipartites ?
- Comment les pouvoirs publics prennent-ils en compte les points de vue de toutes les parties prenantes au moment d'élaborer le plan de mise en œuvre de l'Agenda 2030 ?
- Quels partenariats, y compris avec le secteur privé, ont-ils été mis en place pour la mise en œuvre des ODDs ?
- Quels sont les défis qui se présentent pour mobiliser et impliquer les OSC, les autorités locales et le secteur privé et comment les surmonter ?

Sous la supervision et le pilotage du Comité de pilotage et ou du Secrétariat technique (Points Focaux), l'animation et la documentation des ateliers/réunions de consultation des parties prenantes et acteurs sociaux ont été assurées par l'équipe de consultants et des membres du secrétariat technique ENV.

Chaque atelier de consultation a fait l'objet d'une couverture médiatique²⁰ dans la presse écrite et audiovisuel au niveau national et à travers les réseaux sociaux avec l'appui d'une agence de communication recrutée à cette fin.

Parallèlement, l'équipe de consultants en charge d'appuyer le Comité technique des points focaux sectoriels dans l'élaboration du rapport du premier ENV sur les ODD, a tenu des rencontres et

¹⁷ MEFI - Atelier de lancement de sensibilisation et vulgarisation de l'agenda mondial 2030, 8 juillet 2019.

MAECI - 3^{ème} atelier du MAEP sur les Examens Nationaux Volontaires (ENV) de l'Afrique 2021 et le cadre de rapport de l'Agenda 2063, 22 au 23 Février 2021 à Djibouti-Sheraton.

¹⁸ Cour des Comptes, *Rapport provisoire sur l'audit de l'état de préparation pour la mise en œuvre des ODD à Djibouti. Exercices 2015-2018, 2019.*

¹⁹ PNUD-Djibouti Youth Leadership Program.

²⁰ <https://www.lanation.dj/djibouti-lance-son-processus-de-preparation-du-premier-examen-national-volontaire/> ; <https://www.lanation.dj/region-du-sud-les-assajogs-et-les-dikhilois-consultes-sur-les-objectifs-du-developpement-durable-de-levaluation-nationale-volontaire/> ; <http://www.rtdd.dj/index.php/social-culture/583-atelier-de-sensibilisation-des-parties-prenantes-et-de-la-societe-civile-des-regions-de-tadjourah-sur-les-odd> ; <https://www.lanation.dj/maeci-pnud-la-societe-civile-de-tadjourah-sensibilisee-sur-les-odd/>

réunions techniques avec plusieurs départements ministériels et avec les chargés de programme des Agences de Nations Unies, afin de collecter des informations et données statistiques supplémentaires et de discuter des bonnes pratiques et des difficultés majeures rencontrées dans la mise en œuvre des ODD dans leur domaine d'action spécifique.

Les rencontres avec les départements ministériels, les institutions publiques et les agences des Nations Unies avaient visé à :

- Échanger autour du processus d'élaboration de ce premier ENV et de leur implication ;
- Évaluer la prise en compte des ODD dans leur structure, dans leurs politiques et activités ;
- Discuter de leur niveau de partenariat avec les acteurs étatiques et non étatiques dans la mise en œuvre des ODD ;
- Récolter les bonnes pratiques, les leçons apprises, les défis, les lacunes et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des ODD ;
- Discuter des conditions de la production et de la disponibilité des données nécessaires pour renseigner les cibles et indicateurs des ODD ;
- Collecter de la documentation supplémentaire ;
- Aider certaines entités à mieux identifier les objectifs, cibles et indicateurs qui les concernent directement.

Une large palette d'institutions étatiques et d'agences onusiennes ont été consultées. Les réunions se sont faites de vive voix pour certaines, d'autres par vidéo-conférence et d'autres par téléphone. D'autres ont anticipé les demandes et ont fait parvenir leurs contributions, les données et la documentation nécessaires par mail. Faute de temps ou de disponibilité professionnelle, nous n'avons pas eu l'opportunité de discuter avec une minorité d'entre-elles.

4.3. Phase d'élaboration et de validation du rapport

L'équipe technique a collecté et analysé les politiques et stratégies nationales de développement, les rapports sectoriels de mise en œuvre des ODD ainsi que les données et informations disponibles. Cette revue documentaire a été complétée par les résultats des nombreuses rencontres, réunions et ateliers avec l'ensemble des parties prenantes des ODD à Djibouti. Une première version du rapport a été partagée avec les parties prenantes et leurs commentaires y ont été intégrés.

À la fin de cette dernière phase, un draft final du rapport de l'ENV a été soumis pour validation dans un atelier national. Enfin, les commentaires et les contributions formulés par l'ensemble des parties prenantes ont été incorporés pour améliorer la version finale du rapport de l'ENV sur la mise en œuvre et le suivi des ODD à Djibouti.

V. Politiques et environnement facilitateur

5.1. Cadre institutionnel et plaidoyer pour l'appropriation des ODD.

Sur le plan institutionnel, l'analyse des différents textes réglementaires pris au niveau national révèle qu'il n'existe pas un cadre institutionnel formel spécifique pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation des ODD à Djibouti.

Cela s'explique par le fait que l'élaboration et l'adoption de la politique de développement à long terme, « Vision Djibouti 2035 » et de son premier plan quinquennal, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2015-2019, ont précédées²¹ le Sommet des Nations Unies de septembre 2015, à New York, au cours duquel les 17 ODD et l'Agenda 2030 pour le développement durable ont été adoptés par 193 pays membres.

Cependant, malgré l'absence d'un texte réglementaire spécifique au suivi de la mise en œuvre des ODD à Djibouti, la mise en œuvre et le suivi des actions en faveur de l'Agenda 2030 se sont déroulées dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de la "Vision Djibouti 2035" et de son premier plan quinquennal de développement, la SCAPE 2015-2019.

C'est le cadre législatif et règlementaire en charge de la mise en œuvre et du suivi de la Vision 2035 et des Plans Nationaux de Développement qui s'applique par défaut dans les faits à ce stade pour le suivi-évaluation des ODD à Djibouti. Ce cadre est constitué d'un Dispositif institutionnel global mis en place par la Loi n°58/AN/14/7ème L du 06 décembre 2014, pour assurer le suivi et la coordination régulière et efficiente des Politiques Publiques.

La Loi n°58/AN/14/7ème L portant adoption de la « Vision Djibouti 2035 » prévoit que la coordination et le suivi des actions de mise en œuvre de la Vision 2035 et de ses plans quinquennaux soient assurés par le Conseil Supérieur de Planification présidé par le Président de la République, et que les modalités d'organisation et de fonctionnement soient précisées par décret.

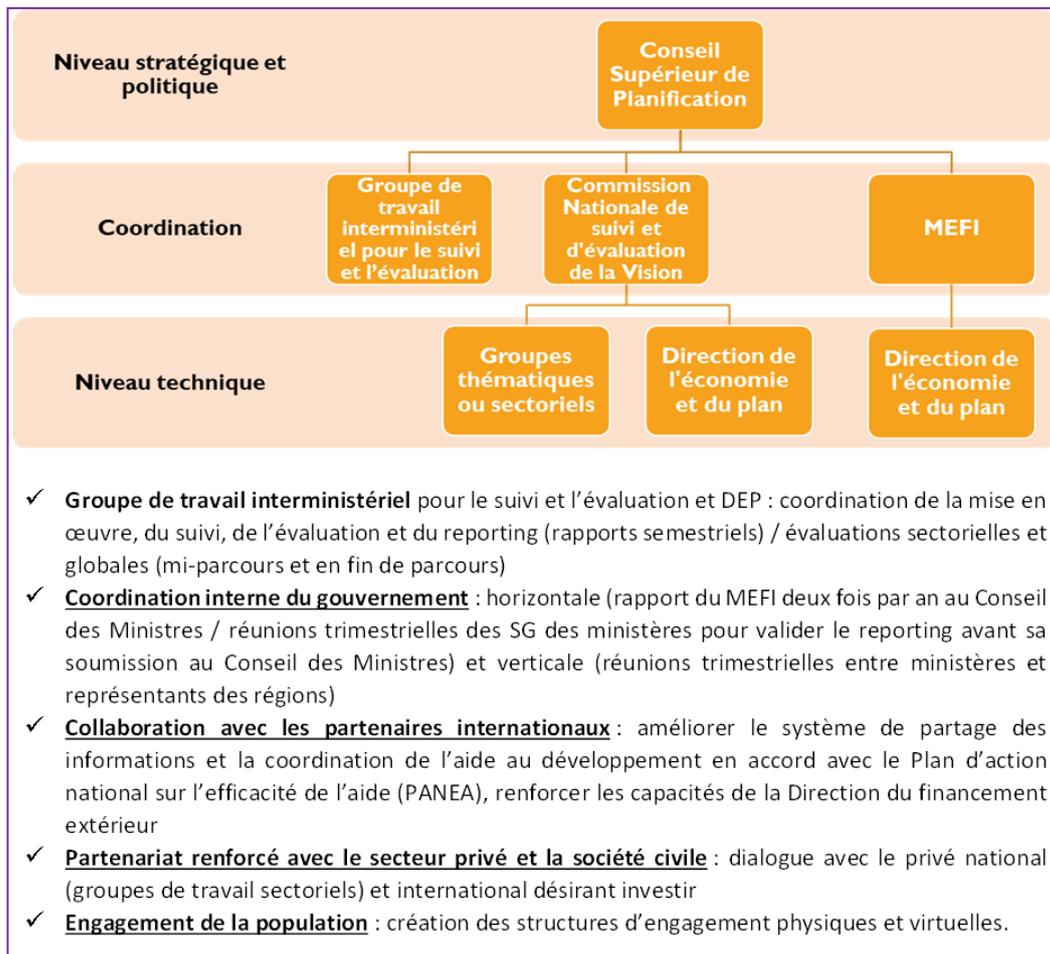
Cette loi précise également que la coordination du suivi de la mise en œuvre de la Vision et de ses plans d'actions opérationnels est du ressort du Ministère de l'Économie, et des Finances chargé de l'Industrie et que la Direction de l'Économie assurera le Secrétariat technique de la Commission Nationale de suivi et d'évaluation de la Vision Djibouti 2035.

Pour les moyens nécessaires pour le suivi évaluation de la Vision Djibouti 2035, la loi n°58/AN/14/7ème L a prévu qu'une ligne budgétaire soit ouverte chaque année dans la Loi de Finances afin d'assurer la veille prospective, le pilotage et le suivi-évaluation de la Vision Djibouti 2035 et de ses plans quinquennaux.

De plus, en application de la Loi n°23/AN/13/7ème L portant réorganisation de la Primature, est créé au sein de la primature, en 2019, un dispositif chargé de coordonner tous les mécanismes et instruments de l'État en matière de suivi-évaluation de la performance des politiques publiques prioritaires. Ce dispositif vise à faciliter la mise en œuvre des politiques Prioritaires et à assurer le suivi et l'évaluation de leurs Indicateurs de Performance.

²¹ La Vision Djibouti 2035 a été adoptée en mars 2014 et la SCAPE 2015-2019, en août 2015.

Figure n° 1 : Dispositif institutionnel global mis en place par la Loi n°58/AN/14/7ème L du 06 décembre 2014, pour assurer le suivi et la coordination régulière et efficiente des Politiques Publiques.



Ce Dispositif Institutionnel comprend trois instances de gouvernance, des Organes Opérationnels de suivi évaluation, et des outils et instruments de mise en œuvre et de suivi évaluation, comme suit :

- Un Conseil Supérieur présidé par le Président de la République
- Un Comité National de Pilotage, présidé par le Premier Ministre
- Une Commission Nationale de suivi et évaluation présidée par le Ministre de l'Économie et des finances, chargé de l'Industrie.

Cependant, les ODD ne constituent pas une problématique qui échappe aux préoccupations des départements sectoriels et des institutions publiques, des Partenaires Techniques et Financiers ou de la société civile djiboutienne. Malgré l'absence d'un texte réglementaire spécifique pour la mise œuvre et le suivi des ODD, beaucoup d'initiatives ont été réalisées au niveau national, par le gouvernement avec l'appui des Agences des Nations Unies, dans le cadre des processus d'élaboration des plans stratégiques nationaux et sectoriels de certains ministères clés (Éducation, santé, Économie et finances, fonction publique et travail, Femmes et Familles, Affaires sociales et environnement, etc.), en direction des différents acteurs et parties prenantes concernées, pour les informer des ODD et des cibles et les associer à leur réalisation.

Le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale (MAECI), Porte-Parole du Gouvernement, est chargé de la mise en œuvre de la politique extérieure, de la conduite des négociations internationales et de la promotion des relations politiques, économiques, culturelles, scientifiques et de coopération internationale de la République de Djibouti. À ce titre, il est chargé de:

- La gestion et du suivi en matière de Coopération Internationale en veillant à la cohérence et la coordination des différentes actions entreprises pour le développement du pays entre les Ministères Techniques et la Communauté Internationale.
- La définition de la position et de la conduite à tenir lors des négociations internationales auxquelles la République de Djibouti est appelée à participer et cela, en conformité avec les lignes Directrice de la Politique Étrangère, telles que définies par le Chef de l'État.
- Définir le choix et la conduite des moyens diplomatiques appropriés pour la mise en œuvre de la politique Étrangère, ainsi que la réalisation et la coordination des stratégies de Coopération pour le développement dans les domaines technique, économique, social, financier et culturel.
- La préparation des engagements internationaux, ainsi que de l'accomplissement de toutes formalités afférentes à la signature et à l'approbation, la ratification et la certification de ceux-ci.

Dans ce cadre, le MAECI a organisé une importante activité en lien avec la mise en œuvre des ODD. Il s'agit de l'organisation en collaboration avec l'institution du MAEP Continental et d'autres partenaires stratégiques du troisième atelier du MAEP sur les Examens Nationaux Volontaires (ENV) de l'Afrique 2021 et le cadre de rapport de l'Agenda 2063.

Cet atelier tenu du 22 au 23 Février 2021 à Djibouti-Sheraton, avait pour objectif de faire le point sur le progrès des États membres de l'Union Africaine vers les Objectifs de Développement Durable (ODD) 2030 et l'Agenda 2063 « L'Afrique que nous voulons », de discuter des leçons tirées du FPHN 2020 et des expériences des pays, ainsi que les outils de gouvernance pour construire des sociétés résilientes en temps des pandémies et des outils innovants pour rendre compte des ODD et de l'Agenda 2063.

Le Ministère de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie (MEFI) assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de pilotage de l'économie et de gestion du développement. Il est chargé de :

- Formuler et coordonner la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement.
- Élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de mobilisation des ressources financières extérieures destinées au financement du développement.
- Assurer la conduite, la coordination et le suivi du dialogue sur les politiques et les priorités nationales avec les partenaires au développement. À ce titre, il élabore et suit la mise en œuvre de la réglementation nationale en matière de gestion des projets et programmes de développement.
- Assurer la coordination et le suivi des projets de développement des politiques sectorielles en étroite collaboration avec les Ministères sectoriels concernés.
- Assurer la normalisation, la centralisation et la diffusion des outils et des données statistiques. À ce titre, il élabore et met en œuvre, en collaboration avec les ministères concernés, la stratégie nationale de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques officielles.
- Réaliser des études et des prévisions économiques à court, moyen et long terme ainsi que le suivi de la conjoncture économique nationale, régionale et internationale.

Le MEFI a organisé en 2019 un atelier de lancement de sensibilisation et vulgarisation de l'agenda mondial 2030 (8 juillet 2019). À la suite de cet atelier, une tournée de sensibilisation, de diagnostic et de consultation a été faite dans 21 Ministères par la direction de l'économie et du plan du 22 Juillet

au 6 Aout 2019. Cette tournée a permis d'échanger avec les sectoriels sur les priorités du prochain plan quinquennal, le PND 2020-2024 « Djibouti ICI » et de leur alignement avec les cibles des ODD.

La Cour des Comptes de Djibouti, en vertu de son statut d'institution habilitée à auditer et à accompagner le gouvernement, a également organisé un audit de l'état de préparation de Djibouti pour la mise en œuvre des ODD. Cet audit couvrant la période 2015-2018, vise à dresser un état des lieux des efforts entrepris par la nation depuis septembre 2015 et à formuler des recommandations pertinentes basées sur les meilleures pratiques et sur les normes internationales en vigueur. Le rapport provisoire de l'audit a été partagé avec les principales parties prenantes concernées afin de recueillir leurs observations.

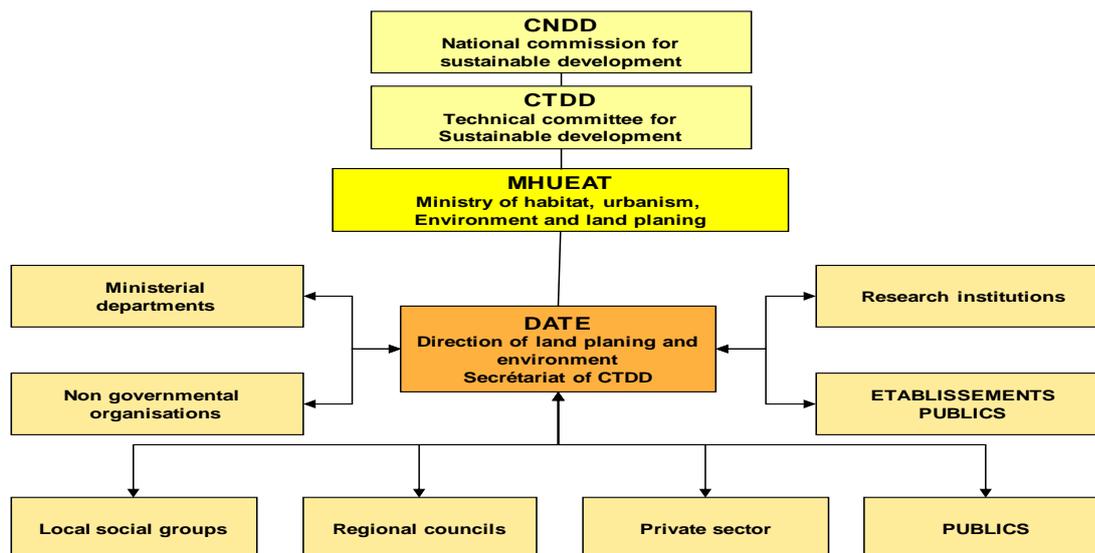
Lors du remaniement ministériel de mai 2021, un nouveau Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a été créé, et la création d'une nouvelle direction de développement durable qui témoigne de la volonté des autorités de mettre l'accent sur le développement répondant aux besoins des générations actuelles sans pour autant compromettre le développement des générations futures à travers un meilleur équilibre entre le social, l'économie et l'écologie.

Loi n°154/AN/22/8" L Portant organisation et fonctionnement du ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) a été adopter le 17 mai 2022.

Article 2 : Attributions et missions du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) est chargé de :

- La préparation et de l'application de la politique du gouvernement en matière de l'environnement et du développement durable la coordination et l'exécution des programmes nationaux de protection de l'environnement et de prévention des dangers, de suivi des actions d'aménagements, de protection et de gestion des espaces, des écosystèmes et du littoral ;
- L'élaboration des textes normatifs, le contrôle du respect des normes environnementales et la réalisation des études d'évaluations et d'impacts environnementaux dans les projets et programmes de développement en relation avec les départements ministériels concernés ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale et des plans d'action en matière de formation et d'éducation à l'environnement et au développement durable ;

Décret n°2004-0092/PR/MHUEAT Portant création d'une Commission Nationale pour le Développement Durable (CNDD). La Commission Nationale pour le Développement Durable est présidée par le Premier Ministre et assistée par un Comité technique pour le Développement Durable.



De plus, plusieurs départements ministériels mènent des initiatives et des interventions sur le suivi de la mise en œuvre des ODD. Ces interventions nécessitent d’être structurés. La mise en place d’un nouveau cadre institutionnel formel pour la mise en œuvre et le suivi des ODD paraît essentielle afin de mieux organiser et accélérer la mise en œuvre et le suivi des interventions en faveur du développement durable.

Pour renforcer la légitimité et la cohérence de la mise en œuvre et du suivi des ODD, il serait souhaitable de le formaliser par un cadre règlementaire instituant un mécanisme institutionnel spécifique, et précisant le rôle et les responsabilités de chacun des intervenants dans la mise en œuvre et le suivi des ODD à Djibouti. En général, l’expérience des autres pays montre que ce cadre est en même temps spécifiquement dédié aux ODD et adossé à celui du Plan National de Développement.

Ce cadre devra préciser clairement les rôles et responsabilités de chaque acteur en particulier Primature, le ministère de l’Économie et des Finances chargé de l’Industrie (la Direction de l’Économie et du Plan, l’INSTAD), le ministère des Affaires Étrangères, les autres Ministères sectoriels, la Cour des Comptes, le Secteur privé, les ONG et associations, les partenaires sociaux, les autorités locales (pouvoirs décentralisés), etc. Il devra évoquer explicitement le mécanisme de suivi évaluation et préciser le rôle de l’INSTAD et des autres acteurs du SSN.

Il est primordial que la mise en œuvre des ODD en général et celle de l’ENV en particulier prenne en compte l’impératif d’un processus participatif et inclusif eu égard aux expériences des pays ayant réalisé cet examen et compte tenu des recommandations des Nations unies en la matière. Cette inclusivité devrait se refléter avant tout dans les textes instituant le mécanisme institutionnel de la préparation de l’ENV avec une répartition claire des rôles et responsabilités de chaque partie. De même, l’ensemble des membres du gouvernement doivent être mobilisés et impliqués pour une plus grande réussite du processus. C’est la raison pour laquelle l’engagement du gouvernement devrait se traduire au plus haut niveau par des actions concrètes et continues en faveur de la mise en œuvre des ODD. Ainsi le rôle du Premier ministre dans la coordination est crucial tout comme celui du ministère de l’Économie serait indispensable entre autres dans la production et disponibilisation des données nécessaires pour l’ENV en lien direct avec les priorités du PND (programme national de développement). À côté des départements ministériels, certaines organes ou institutions publiques pourraient jouer des rôles déterminants tels que l’Assemblée nationale, la Cour des Comptes ou

l'INSTAD. L'implication et la participation des acteurs non-étatiques (société civile, secteur privé, milieu académique, etc.) devrait se faire dès le début du processus. Cependant, cela reste tributaire de la volonté et de la détermination du leadership du gouvernement dans le processus et nécessite des larges consultations nationales couplées à une campagne de médiatisation très dense.

Un mécanisme institutionnel pérenne pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation des ODD demeure incontournable à ce stade. Les expériences des pays africains francophones ayant effectué l'ENV montrent que la mise en place de ce cadre s'est souvent faite à travers un décret.

Le mécanisme ainsi institué doit être doté d'attributions et des structures distinctes en charge de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des ODD et de la réalisation des Examens Nationaux Volontaires.

Il faut rappeler que « sous la responsabilité du Groupe de travail interministériel pour le Suivi et Évaluation, la Direction de l'Économie et du Plan, au sein du Ministère de l'Économie et des Finances, est chargée de la coordination de la mise en œuvre, du suivi et évaluation et le reporting » du PND « Djibouti ICI » 2020-2024.

Par conséquent, pour une meilleure cohérence, le travail de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des ODD qui est une tâche continue pourrait revenir au MEDD et au MEFI et celui plus ponctuel de la préparation des ENV au MAECI.

Ainsi, le décret en question pourrait mettre en place un cadre institutionnel national englobant à la fois la coordination, la mise en œuvre et suivi-évaluation des ODD et l'élaboration des ENV. Bien évidemment, chaque département ministériel du gouvernement produira régulièrement (sur une base annuelle de préférence) son rapport sectoriel sur la mise en œuvre des ODD.

En ce sens, il sera nécessaire de réviser le projet d'Arrêté portant création d'un Comité National chargée du suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable et de la préparation du Rapport de l'Examen National Volontaire de République de Djibouti pour le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable.

5.2. Intégration des ODD dans les politiques et plans nationaux de développement

❖ Alignement des priorités et des objectifs de la SCAPE et du PND « Djibouti ICI » sur les ODD.

Conformément au dispositif institutionnel de suivi-évaluation de la SCAPE 2015-2019, une revue à mi-parcours a été réalisée en 2017, pour mesurer les progrès vers l'atteinte des objectifs, mais aussi pour évaluer les réalisations par rapport aux engagements pris par Djibouti pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, tirer les leçons et déterminer les interventions pertinentes par rapport aux défis majeurs et aux objectifs prioritaires du pays pour la période 2018-2019. Cette revue a révélé la nécessité de mettre à jour les priorités nationales et de les alignées avec les cibles des ODD.

Avec l'appui du Système des Nations Unies, à travers le PNUD, Djibouti a réalisé la contextualisation et la priorisation des cibles des ODD en impliquant les départements et institutions publiques, le Parlement et le secteur privé, la société civile et les partenaires du développement.

L'Analyse Rapide Intégrée (ARI ou MAPS) réalisée avec l'appui du bureau du PNUD à Djibouti, a révélé que les priorités de la SCAPE 2015-2019 possèdent un bon niveau d'alignement avec les cibles des ODD pertinentes pour le pays. 81% des cibles trouvent une correspondance au sein des objectifs stratégiques/actions prioritaires de la SCAPE 2015-2019.

Tableau n°1 : Correspondance des axes et résultats stratégiques de la SCAPE 2015-2019 avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

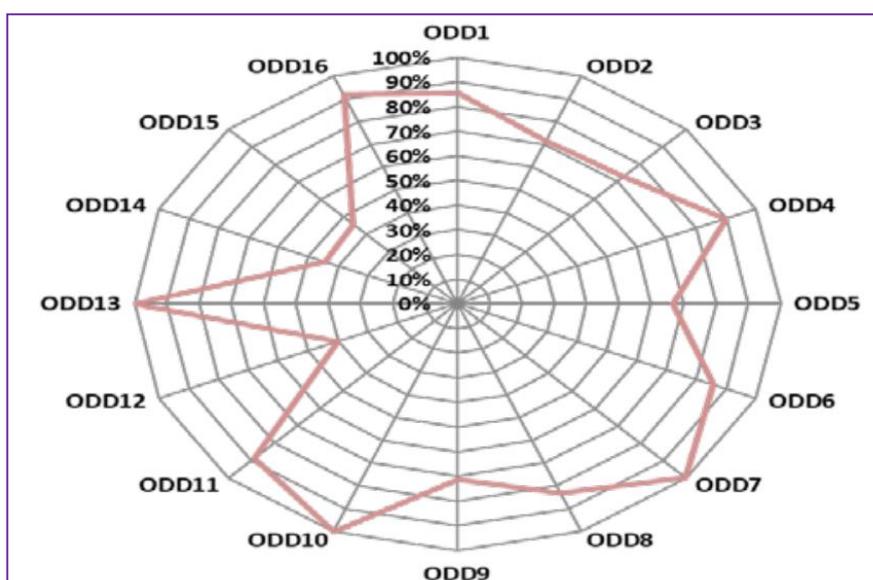
AXES STRATÉGIQUES DE LA SCAPE 2015-2019.	RÉSULTATS STRATÉGIQUES	CORRESPONDANCE (MULTIPLE, SIMPLE OU INDIRECT) AUX ODD.
Premier Axe : Une croissance économique accélérée, une compétitivité et un rôle du secteur privé.	Les résultats stratégiques visent le développement d'une économie forte, compétitive et profitable à tous.	ODD 2; ODD 6; ODD 7; ODD 8; ODD 9; ODD 11; ODD 12; ODD 16 et ODD 17.
Deuxième Axe : Poursuivre le développement du capital humain.	Les résultats stratégiques visent le développement du capital humain.	ODD 1; ODD 3; ODD 4; ODD 5; ODD 8; ODD 11; ODD 16.
Troisième Axe : Améliorer la gouvernance publique et renforcer les capacités des institutions.	Les résultats stratégiques visent le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions.	ODD 16 et ODD 17.
Quatrième Axe : Reconquête économique et environnementale des régions	Les résultats stratégiques visent la résilience des populations, la protection de la biodiversité.	ODD 13 ; ODD 14 et ODD 15.

Source : Revue à mi-parcours de la SCAPE 2015-2019 - MEFI (pages 100-103).

Pour le PND « Djibouti ICI » 2020-2024, le processus de priorisation a permis de prioriser un total 82 cibles, dont 55 cibles opérationnelles, 20 cibles de mise en œuvre et 7 cibles de l'objectifs du partenariat mondial (voir tableau n° 2), pour assurer les conditions optimales de la mise en œuvre des ODD à Djibouti.

Les priorités et les objectifs du nouveau Plan National de Développement (PND) « Djibouti ICI » 2020-2024, sont alignés à plus de 80% avec les cibles opérationnelles des ODD. Le nouveau PND est directement aligné avec les cibles et indicateurs ODD, ce qui constitue une avancée majeure par rapport à la SCAPE où les cibles trouvaient seulement une correspondance par rapport aux cibles et indicateurs ODD.

Figure n°2 : Les ODD dans le PND 2020-2024 « DJIBOUTI ICI ».



Source : Mission d'appui à la priorisation des cibles ODD et identification des indicateurs, Février 2021 du PNUD

La priorisation des indicateurs des cibles des ODD a mis en avant le problème crucial des données. En effet, pour le suivi des 82 cibles prioritaires pour le PND 2020-2024, 174 indicateurs ont été identifiés. Pour les 55 cibles opérationnelles prioritaires, les travaux de cartographie ont permis de prioriser 140 indicateurs dont 83 indicateurs présentent une valeur de référence et 45 indicateurs pouvant être mobilisés à partir des bases de données disponibles auprès des différents acteurs du SSN. Sur les 83 indicateurs, 51 proviennent des sources administratives, 22 des données d'enquêtes auprès des ménages et 10 proviennent des estimations au niveau international.

Figure n°3 : Cibles opérationnelles prioritaires et les cibles de mise en œuvre et de partenariat mondiale identifiées pour Djibouti.

Objectifs de développement durable	Nombre de cibles	Nombre cibles prioritaires	Nbre cibles en œuvre	Cibles et nombre d'indicateurs prioritaires										Cibles de mise en œuvre	Nombre total de			
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		Cibles prioritaires	Indicateurs retenus		
1. Pas de pauvreté	7	5	2	2	1	2									1.a	3	5	
2. Faim Zéro	8	5	3	2	4	2									2.a	3	8	
3. Bonne santé et bien-être	13	9	4	2	2	5				2	2				3.c ; 3.d	5	13	
4. Education de qualité	10	7	3	1	3	2			9						4.c	4	30	
5. Egalité entre les sexes	9	6	3	2	2			3							5.a	3	7	
6. Eau propre et Assainissement	8	6	2	1	3										6.a	2	4	
7. Energie propre et d'un coût abordable	5	3	2	4	1										7.b	2	5	
8. Travail décent et croissance économique	12	10	2	1	1			2	1	2	3		2	3	8.a	8	15	
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	8	5	3	5	3	2									9.a ; 9.c	3	10	
10. Inégalités réduites	10	7	3	1	3	1									10.b	3	5	
11. Villes et communautés durables	10	7	3	1	1			2							11.a ; 11.c	3	4	
12. Consommation et production responsables	11	8	3				3								12.a	1	3	
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	5	3	2	3	2										13.b	2	5	
14. Vie aquatique	10	7	3	2	1			1							14.b ; 14.c	3	4	
15. Vie terrestre	12	9	3	2				1							15.a	3	4	
16. Paix, justice et Institutions efficaces	12	10	2	4	3	3			2	4	1		1		16.a	7	18	
17. Partenariats pour les ODD	19								17.3	17.4							7	
Total	169	107	43														55	140

Cibles identifiées, le chiffre contenu dans chaque cellule correspond au nombre d'indicateurs par cible priorisée.
 Cibles non identifiées.
 Cibles identifiées, le chiffre contenu dans chaque cellule correspond au numéro de la cible priorisée.

Source : PND « Djibouti ICI » 2020-2024.

Tableau n° 2 : Les 55 cibles opérationnelles prioritaires et les 27 cibles de mise en œuvre et de partenariat mondiale identifiées pour Djibouti, ainsi que et les 140 indicateurs retenus, pour la mise en œuvre du PND « Djibouti ICI » 2020-2024.

Objectifs de Développement Durable (ODD)	Nombre de cibles prévues par ODD	Nombre d'indicateurs prévus par cibles	CIBLES OPERATIONNELLES		CIBLES DE MISE EN ŒUVRE		CIBLES DU PARTENARIAT		TOTAL	
			Cibles prioritaires par Djibouti	Indicateurs retenus par Djibouti	Cibles prioritaires par Djibouti	Indicateurs retenus par Djibouti	Cibles prioritaires par Djibouti.	Indicateurs retenus par Djibouti	Cibles prioritaires par Djibouti	Indicateurs des cibles prioritaires
ODD 1	7	14	3	5	1	2			4	7
ODD 2	8	13	3	8	1	2			4	10
ODD 3	13	27	5	13	2	3			7	16
ODD 4	10	11	4	30	1	1			5	31
ODD 5	9	14	3	7	1	2			4	9
ODD 6	8	11	2	4	1	1			3	5
ODD 7	5	6	2	5	1	1			3	6
ODD 8	12	17	8	15	1	1			9	16
ODD 9	8	12	3	10	2	1			5	11
ODD 10	10	11	3	5	1	1			4	6
ODD 11	10	15	3	4	2	2			5	6
ODD 12	11	13	1	3	1	1			2	4
ODD 13	5	8	2	5	1	1			3	6
ODD 14	10	10	3	4	2	2			5	6

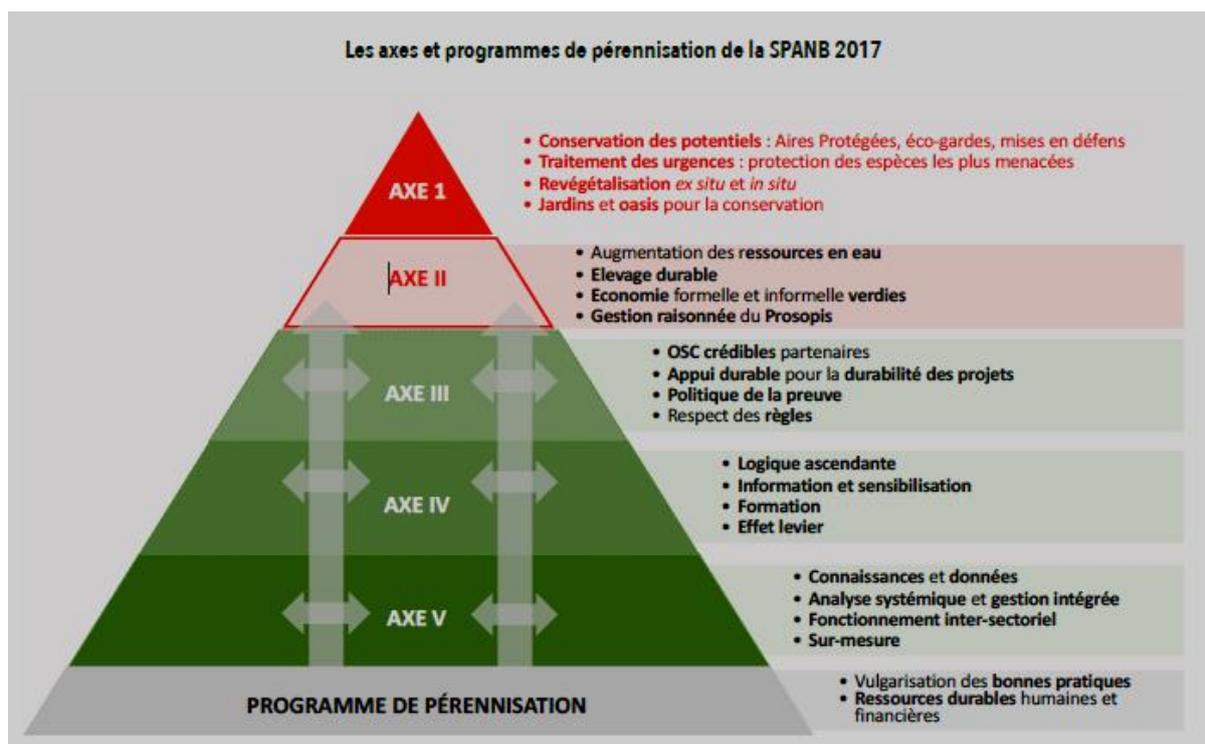
ODD 15	12	14	3	4	1	1			4	5
ODD 16	12	23	7	18	1	1			8	19
ODD 17	19	25					7	11	7	11
Ensemble	169	244	55	140	20	23	7	11	82	174

Stratégie et le Programme d'Action National pour la Diversité Biologique (SPANB) de 2017 du MEDD est en parfaite alignement aux ODD. Les 22 objectifs de la SPANB contribuent aux 17 ODD.

Contributions potentielles des objectifs de la SPANB 2017 aux ODD

	ODD	SPANB (nombre d'objectifs)
 Eradication de la pauvreté (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim)	1	12
 Sécurité alimentaire et agriculture durable (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable)	2	6
 Santé et bien-être (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge)	3	2
 Éducation de qualité (Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie)	4	4
 Égalité entre les femmes et les hommes (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles)	5	2
 Gestion durable de l'eau pour tous (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau)	6	8
 Énergies propres et d'un coût abordable (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable)	7	2
 Travail décent et croissance durable (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous)	8	18
 Infrastructures résilientes et innovation (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation)	9	4
 Réduction des inégalités (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre)	10	1
 Villes et communautés durables (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables)	11	3
 Consommation et production responsables (Établir des modes de consommation et de production durables)	12	4
 Lutte contre les changements climatiques (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions)	13	8
 Vie aquatique marine (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable)	14	22
 Vie terrestre (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité)	15	22
 Paix, justice et institutions efficaces (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous)	16	8
 Partenariats pour la réalisation des objectifs	17	4

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a élaboré un document sur la stratégie et Programme d'Action Nationaux pour la biodiversité (SPANB) 2017. La SPANB est un outil global opérationnel, logique et cohérent en direction d'un développement durable à la mesure de notre pays. La vision du SPANB vise à faire de la biodiversité un pilier du développement durable et du bien-être de la société Djiboutienne. L'aspect Environnemental ; Social, Economique est bien intégrer dans le document. Les objectifs de la SPANB 2017 contribuent très fortement aux enjeux des ODD.



5.3. Système national de production, de collecte et diffusion des données statistiques sur les politiques et programmes de développement national.

Les activités du Système Statistique National (SSN) sont régies par la Loi statistique n° 124/AN/11 du 20 novembre 2011 portant organisation de l'activité statistique et l'organisation du Système statistique national. Cette loi définit les règles d'organisation et de fonctionnement des composantes du Système statistique national. Les dispositions de cette loi sont complétées par le Décret 2015-117 du 18 avril 2015 créant et instituant auprès du Premier Ministre le Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) et le Comité de Programmes Statistiques et de Méthodologies (CPSM) qui ont pour rôle d'assurer la coordination des activités de production et de diffusion de données statistiques des services et organismes du statistique à Djibouti.

Sous la présidence du Premier Ministre, le CSS est piloté par un Comité interministériel composé de l'ensemble des membres du Gouvernement, du Commissaire au Plan chargé des Statistiques et du Secrétaire Général du Gouvernement. Il dispose d'un Secrétariat Permanent assuré par la Direction de la Statistique et des Études Démographiques (DISED), actuel INSTAD.

Depuis sa création, le Conseil Supérieur de la Statistique a tenu sa première réunion en novembre 2020 et sa deuxième réunion une année plus tard, c'est-à-dire le 28 octobre 2021. S'agissant du CPSM, il a été activé pour la première fois le 30 juin 2021, soit six années après sa création. Ensuite, deux autres réunions du CPSM ont siégé notamment le 26 juillet 2021 et 26-27 décembre 2021.

L'offre de données statistiques officielles incombe au gouvernement qui a opté pour un système statistique national (SSN) décentralisé avec différents producteurs avec des responsabilités et des moyens d'intervention différents. Cette offre est composée, d'une part, de la production des données de sources administratives, et, d'autre part, des productions périodiques ou ad hoc par le biais des enquêtes et/ou recensements statistiques.

La stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) élaboré en 2018 avec le soutien financier de la banque mondiale a révélé que la plus grande force du SSN est une prise de conscience qui se traduit par une volonté politique du Gouvernement de faire de la Statistique un outil d'aide à la prise de décision dans la définition et le suivi-évaluation des politiques nationales et sectorielles. Cette volonté a été traduite par la révision²² de la loi relative à la création et à l'organisation de l'Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD²³) et d'autre part par l'acquisition de la République de Djibouti, depuis le juin 2020, d'un prêt d'un montant de 15 millions de US dollars pour la mise en œuvre du Projet de Gestion Économique et de Développement Statistique pour la prise de Décision (GEDES) dans le cadre de la réforme statistique.

L'objectif de développement de ce projet consiste à renforcer la capacité de l'INSTAD à produire et à diffuser des statistiques actuelles et fiables de manière durable et moderniser les outils ainsi que les processus de gestion économique et fiscale retenus par le Gouvernement de Djibouti.

De façon spécifique, ce projet vise entre autres à renforcer le capital humain de l'INSTAD à travers le renforcement de capacités par le biais de formations dans les grandes écoles de statistiques africaines pour améliorer la production des statistiques économiques (comptabilité nationale, commerce extérieur, indice de prix à la consommation) et à mettre en place des indicateurs de conjonctures, mais également à renforcer la collecte et la production des statistiques démographiques et sociales à travers la réalisation des enquêtes et de recensement dont les plus importants planifiés sont le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH²⁴), Recensement Général des Entreprises, la 5ème Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages.

Le noyau central du SSN est constitué par l'INSTAD, un établissement public autonome doté de 5 directions techniques :

- Une direction des statistiques sociales et démographiques ;
- Une direction des statistiques économiques et de la comptabilité nationale ;
- Une direction de l'information, du système d'information géographique et des statistiques environnementales ;
- Une direction de la coordination, de la coopération, de la planification statistique et de la communication ;
- Une direction de l'administration générale et des finances.

En outre, il est créé des bureaux régionaux chargés de la statistique et de la démographie qui seront amenés à évoluer vers des Directions régionales de la statistique et de la démographie en fonction du niveau de développement des régions et de ses besoins en informations statistiques.

L'INSTAD s'appuie sur des services statistiques sectoriels localisés dans certains ministères sectoriels et organismes publics. Au nombre d'une vingtaine à ce jour, on y trouve souvent des départements de la planification, du suivi et de l'évaluation, rarement des directions des statistiques. Ils sont presque tous dépourvus de moyens financiers et humains et peinent à accomplir pleinement leurs missions, hormis certains tels que ceux de la santé, l'éducation, les finances publiques et la Banque centrale de Djibouti.

²² Loi N° 108/AN/20/8ème L portant modification de la loi n°26/AN/ 18/8ème L relative à la création de l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSTAD).

²³ Décret N° 2021-236/PR/MEFI portant Statuts de l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSTAD).

²⁴ Arrêté N° 2021-139/PR/MEFI portant application des dispositions du décret n°2021-191/PR/MEFI relatif à l'organisation du 3ème recensement général de la population et de l'habitat.

Les données produites par l'INSTAD et les autres structures statistiques du SSN couvrent plusieurs domaines, notamment l'économie, la conjoncture, la démographie, le social, le développement rural, le cadre de vie et la lutte contre la pauvreté de manière générale.

L'INSTAD est chargé de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, de la réalisation des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises ainsi que les recensements généraux de la population et de l'habitat.

Toutefois, la production de nombreuses données statistiques reste décentralisée. Les services statistiques des ministères sectoriels ainsi que les structures publiques et parapubliques assurent également la production d'importantes données statistiques et de grandes opérations de collecte de données comme les statistiques agricoles, le recensement scolaire, etc.

Cependant, les données statistiques produites par les services sectoriels et les institutions publiques et parapubliques ne sont pas disponibles ou accessibles au commun des utilisateurs, et souvent peu utilisables par les décideurs. On constate également un déficit de données statistiques dans des domaines importants pour le développement durable, comme l'environnement et le changement climatique, le genre, la gouvernance-paix et la sécurité. L'absence de données démographiques fiables et récentes représente un enjeu de taille pour la planification du gouvernement.

Dans ce cadre, l'EDAM4 réalisé par l'INSTAD en 2018 a été conçu pour disposer des données plus récentes sur les consommations et les conditions de vie des ménages pour un meilleur suivi et évaluation des politiques et programmes de développement social et de la lutte contre la pauvreté et des progrès réalisés dans l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD).

Point de référence central dans la production des indicateurs liés aux conditions de vie de ménages djiboutiens en 2017, l'EDAM4 intègre plusieurs thématiques en lien avec les cibles des ODD et couvre les modules suivants : *caractéristiques des membres des ménages (démographiques et nationalité) ; éducation ; santé ; emploi ; migration ; caractéristiques du logement ; possession de bines ; dépenses alimentaires (consommés à la maison, et repas pris à l'extérieur) ; dépenses non-alimentaires ; sources de revenu (privé et transferts publiques) ; chocs et mécanismes de survie ; perceptions de la pauvreté ; gouvernance ; accès aux services et revenu des activités agricoles et de l'élevage.*

La stratégie d'échantillonnage de l'EDAM4 a été conçue pour produire des indicateurs à plusieurs niveaux de représentativité : national, urbain, rural, par régions et par arrondissements à Djibouti ville permettant de mieux concevoir le ciblage des programmes sociaux.

Le questionnaire de l'EDAM4 est la résultante de la mise en commun des questionnaires classiques d'EDAM et de l'Enquête budget consommation (EBC) dans le but d'approfondir la mesure et l'analyse de la pauvreté et du bien-être. Les révisions intégrées dans le questionnaire EDAM4 comprenaient : *i) la collecte d'une liste de 100 aliments qui représentent la majorité des produits du panier de consommation des ménages djiboutiens; ii) des informations sur les transferts provenant de sources publiques et privées avec plus de détails; iii) des informations sur l'achat et la valeur actuelle des biens durables collectées pour tenir compte du flux des services; iv) des modules spécifiques pour les revenus des activités économiques ; v) les informations sur la nationalité et les migrations ; et vi) les informations sur l'éducation, la santé et les dépenses liées aux logements mieux placées dans le questionnaire pour améliorer le déroulement de l'entretien, ainsi qu'un module complet sur les services d'eau et d'assainissement.*

5.4. Intégration des trois dimensions économiques, sociale et environnementale.

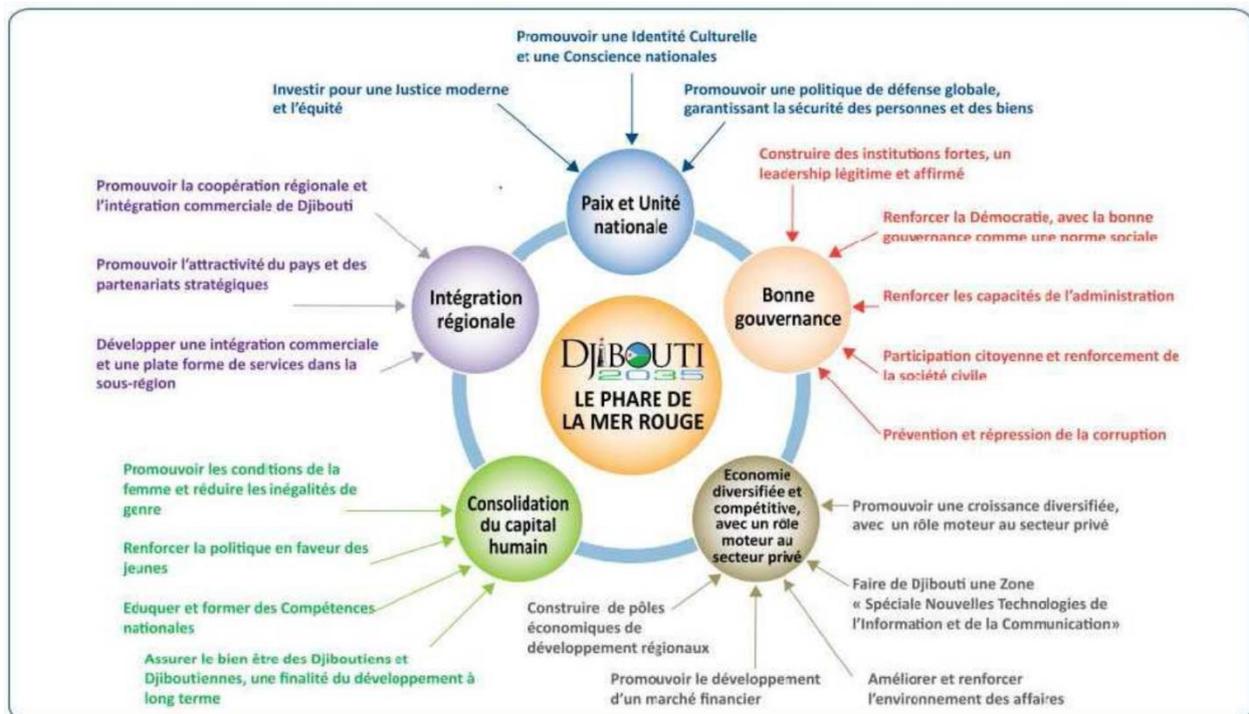
a. Intégration de la dimension économique.

En 2015, au moment de l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) par l'Assemblée Générale des Nations Unies, malgré des progrès notables dans certains domaines du développement social, Djibouti n'avait pas atteint les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

En effet, le chômage et la pauvreté extrême n'avaient que très peu diminué entre 2002 et 2015 et le taux de mortalité maternelle restait supérieur à l'objectif national de 150 décès pour 100 000 naissances vivantes.

La politique nationale de développement de Djibouti est la « Vision Djibouti 2035 », élaborée en 2014 et promulguée le 06 décembre 2014, par la « Loi n°58/AN/14/7ème L portant adoption de la Vision Djibouti 2035 et ses Plans d'actions opérationnels » qui a pour but de transformer Djibouti en une plaque tournante logistique et commerciale de la sous-région, d'accroître significativement la richesse nationale et le revenu par tête, et enfin de réduire le chômage.

Figure n° 4 : Piliers clés de la « Vision Djibouti 2035 »



Chacun des cinq piliers clés de la « Vision Djibouti 2035 » est fortement lié à un ou plusieurs ODD spécifiques comme suit :

- Pilier 1 : Paix et unité nationale (ODD 16)
- Pilier 2 : Bonne gouvernance (ODD 16)
- Pilier 3 : Économie diversifiée (ODD 8 à 15)
- Pilier 4 : Consolidation du capital humain (ODD 3 ; 4 et 5)
- Pilier 5 : L'intégration régionale (ODD 7, 8, 9 et 17)

Son premier Plan d'action opérationnel, la « Stratégie pour la Croissance Accélérée et la Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2015-2019 » est adopté par le Décret n° 2015-290/PR/MEFCI du 24 octobre 2015 portant adoption du Plan national de développement SCAPE.

Au moment de l'élaboration de la politique de développement à long termes « Vision Djibouti 2035 », les populations consultées ont exprimé leurs besoins prioritaires comme indiqué dans la figure ci-dessous.

Djibouti a mis à profit sa position stratégique pour mobiliser des ressources financières²⁶ importantes pour les secteurs sociaux et attirer de nombreux investissements²⁷ étrangers pour le développement d'infrastructures économiques ultra modernes telles que le chemin de fer Djibouti-Addis Abeba, les ports et la Zone Franche Internationale de Djibouti, une des plus importantes de l'Afrique.

Cependant, à la fin de la période de mise en œuvre de la SCAPE, la croissance économique qui a atteint 6,6% en 2019, n'a pas créé suffisamment d'emploi permettant de réduire suffisamment le chômage et la pauvreté comme prévu. L'essor économique n'a pu se matérialiser face à des niveaux de pauvreté et de chômage élevés. Le taux de chômage était de 48%, et touchait 70% des moins de 30 ans. Un cinquième de la population, en particulier dans les zones rurales, vivait dans une pauvreté extrême.

La pandémie du COVID-19 a aggravé la situation en ralentissant fortement l'activité économique et causant d'importantes pertes d'emplois pour les travailleurs, des baisses des chiffres d'affaires pour les entreprises privées, avec comme conséquence directe une chute importante des recettes et des dépenses supplémentaires liées à la COVID-19 s'élevant à plus de 83 millions \$.US (14,7 milliards DJF), soit 2,7% du PIB, pour le budget de l'État, entraînant une détérioration de 1,6% du solde budgétaire pour l'année 2020.

Sur le plan sanitaire, l'impact direct de la COVID 19, a été limité avec un cumul de 11 602 cas contaminés dont 11 447 guérisons et 155 décès au 30 juin 2021. Avec un taux de létalité de 1,33%, la moitié de la moyenne africaine (2,66%), Djibouti a eu des performances sanitaires meilleures que la moyenne des pays africains.

Parallèlement, les mesures strictes de gestes barrières et les restrictions des voyages et des rencontres pour affaires ont eu comme conséquence une baisse des investissements privés en capital fixe chiffrée à 8,1% du PIB en 2020, alors que l'investissement direct étranger rapporté au PIB a diminué de 5,5% en 2019 à 4,9% en 2020. Le ratio dette / PIB s'est significativement aggravé en passant de 68% en 2019 à 76% en 2020.

Cependant, l'impact de la COVID 19 sur l'activité économique n'a pas été uniforme selon les secteurs. Le secteur tertiaire a été le plus impacté. La fermeture des frontières et les mesures de confinement ont affecté plus durement les activités des transporteurs aériens et routiers, de l'aéroport, et surtout les agences de voyages, les hôtels, la restauration, les prestataires de services et le commerce de détail. Ainsi le sous-secteur du tourisme a connu une réduction de plus de 50% du nombre de voyageurs débarqués qui est passé de 167 474 en 2019 à 83 737 en 2020.

Les mesures de confinement instaurées dès le début de la pandémie ont eu un impact négatif sur toutes les catégories de revenus et surtout sur les couches vulnérables. Près de 7 ménages sur 10 couverts par l'enquête Banque Mondiale/INSD ne disposent pas de ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins pendant un mois supplémentaire, les ménages gérés par des femmes ont plus de mal que ceux gérés par les hommes. Les femmes dans le secteur informel comme entrepreneures individuelles dans la vente au détail, ou comme salariés dans les petites structures informelles ont été les premières victimes des mesures de confinement, mais aussi de la baisse de la demande reçue par les MPE.

²⁶ Ressources financières mobilisées de 2010-202 : 3,9 milliards US.\$ dont 51% de prêt concessionnel, 24% de prêt commerciaux et 25% de dons.

²⁷ Principaux secteurs : i) Transports (39,5 %), ii) Eau-Assainissement (20,9%), iii) Capital humain 17 % et iv) Énergie (12,4 %)

Avec l'appui de la communauté internationale, Djibouti a adopté et mis en œuvre le Pacte National de Solidarité (PNS) qui a permis d'atténuer les conséquences socio-économiques négatives de la pandémie sur la population et de sauvegarder les acquis des efforts de développement des dix dernières années, notamment l'amélioration de plusieurs indicateurs sociaux, en matière d'accès et d'équité de la scolarisation, de réduction de la mortalité maternelle et infantile et de stabilisation de la prévalence du VIH/SIDA.

Les interventions du PNS ont été réparties sur quatre niveaux socio-économiques : i) Filet Social pour fournir une assistance sociale sous une forme de coupons alimentaires ou des distributions des vivres à un nombre total de 90 000 ménages plus vulnérables impactés par le COVID-19 ; ii) Secteurs Essentiels pour assurer la continuité et se préparer en cas de prolongation de l'épidémie ; iii) Tissu Économique afin de préserver en particulier les Très Petites Entreprises/Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PME), et les secteurs en danger ; iv) Mobilisation des ressources nécessaires pour lutter contre la crise de la COVID-19.

Si nous pouvons être fiers d'avoir surmonté les problèmes importants liés à la COVID-19, il faut reconnaître que Djibouti continue de faire face à des défis sérieux dont les inégalités sociales et spatiales ainsi que la persistance de la pauvreté.

Les changements climatiques et la pandémie du COVID-19 ont révélé l'urgence de renforcer la résilience du système socio-économique national pour le rendre capable à faire face à des chocs exogènes, qui comme la pandémie du COVID-19, sont par nature le plus souvent imprévisibles et peuvent remettre en cause plusieurs années d'efforts de développement.

De plus, durant les processus d'élaboration du PND « Djibouti ICI » et de l'examen national volontaire sur le suivi des ODD, les acteurs et les populations consultés ont jugés les administrations publiques peu efficaces avec une productivité qui aurait diminué, attestant du recul de la gouvernance administrative.

Il y a donc nécessité de changer d'approche quant à la gouvernance administrative et aux capacités institutionnelles pour améliorer la qualité de mise en œuvre, la coordination des actions de développement et la synergie entre les départements sectoriels. Des réformes administratives seront entreprises pour insuffler un nouveau savoir-être et savoir-faire permettant de remédier au laisser-aller et au manque de conscience professionnelle, et des mesures déterminantes seront mise en place pour la transformation structurelle de l'économie nationale en vue d'une croissance économique forte et inclusive. Il faut noter aussi la politique de décentralisation mise en œuvre à Djibouti qui pourrait aider à avoir une meilleure gouvernance administrative.

À cette fin, le Plan National de Développement « Djibouti ICI » traduit les choix politiques éclairés et fermes du Gouvernement et définit des priorités de développement et des investissements concrets à réaliser au cours de la période 2020-2024. Les mesures et les interventions planifiées visent à atteindre un taux de croissance du PIB d'environ 8,5% à l'horizon 2025, pour réduire l'incidence de la pauvreté à 28%, de diminuer l'indice de Gini de 0,42 à 0,35 en 2025 par l'accroissement de l'accès de la population aux services sociaux de base, notamment l'accès équitable et inclusive à l'éducation, l'accès universel aux services de santé de base, l'accès à de l'eau potable en quantité suffisante et à un assainissement individuel & collective adéquat, et à de l'énergie propre et à un coût abordable.

Toutes les opportunités et potentialités du pays doivent être exploitées pour répondre aux différents défis et atteindre les résultats escomptés. La position géostratégique unique, la stabilité politique et la paix qui y règne, la jeunesse de sa population, la biodiversité et les écosystèmes marins

exceptionnels, etc. sont autant d'atouts qui, bien exploités permettront de faire de Djibouti le phare de la Mer Rouge et un hub commercial et logistique de l'Afrique.

b. Concrétiser les droits des enfants à Djibouti

Djibouti a fourni des efforts importants en matière des droits de l'enfant depuis 2008, notamment sur le point de vue législatif. Cependant, il est confronté à de nombreux problèmes qui entravent encore la pleine jouissance des droits des enfants de Djibouti, notamment de faibles ressources, de forts flux migratoires et de *traites d'êtres humains ou encore la forte présence des traditions non compatibles avec les droits de l'enfant.*

Au niveau international, en application de la Convention des droits de l'enfant (CDE) ratifié, Djibouti a ratifié plusieurs instruments fondamentaux en matière de droits de l'enfant. Pour mieux appliquer cette dernière, le gouvernement de Djibouti, grâce au soutien de partenaires au développement, a développé les départements publics en charge des principaux services sociaux des enfants (éducation, santé, protection sociale), avec plus de ressources aussi bien humaines que financières.

À noter que Djibouti a aussi ratifié la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants de 1999, depuis le 28 février 2005.

Du point de vue régional, Djibouti est partie prenante de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant en 2009, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif le 3 janvier 2010 et de la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique ou Convention de Kampala le 3 janvier 2011.

Au niveau national, Djibouti s'est dotée de nombreuses lois, pour appliquer notamment les recommandations des différents organes des Nations Unies et se conformer à ses engagements internationaux. Il y a entre autres :

- La Constitution djiboutienne du 15 septembre 1992 stipule dans son article 1 alinéa 2 que « l'État assure, à tous l'égalité devant la loi sans distinction de langue, d'origine, de race, de sexe et de religion ». L'article 10 ajoute que « tous les êtres humains sont égaux devant la loi ». Plus spécifiquement, concernant les pratiques portant atteintes à l'intégrité physique des femmes, l'article 16 de la Constitution « condamne la torture, les sévices ou traitements inhumains, cruels, dégradants ou humiliants ».
- Le Code de la famille adopté en 2002 qui fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les femmes et les hommes, et le Code de Protection Juridique des Mineurs²⁸ (CPJM) promulgué par la loi n°95/AN/15/7ème L du 18 mai 2015, constituent des réformes d'envergure en matière de protection des droits des enfants et d'administration de la justice pour mineurs.

Cependant, Djibouti est un pays où la pratique traditionnelle des mutilations génitales féminines est encore très présente, plus que le mariage forcé des jeunes filles, et ce malgré l'article n°333 du Code pénal qui la criminalise²⁹ depuis 1995 et l'adoption de la loi n° 55/AN/09/6ème L, relative à l'interdiction de la violence contre les femmes, notamment les mutilations génitales féminines.

Cette dernière loi de 2009 permet aux associations œuvrant contre les MGF, de se porter partie civile à la place des victimes qui ne seraient pas en mesure de recourir à la justice.

La statistique moyenne de femmes excisées à Djibouti entre 15 et 49 ans présentée par l'UNICEF est de 93%, 3^{ème} pays le plus touché dans l'enquête de l'UNICEF, après la Somalie et la Guinée-Conakry.

²⁸ Loi n°95/AN/15/7ème L du 18 mai 2015, portant administration de la justice pour mineurs et fixant la minorité pénale à 13 ans.

²⁹ L'article 333 du Code pénal interdit, depuis 1995, toutes les formes de violence : il prescrit que « la violence imposée par les mutilations génitales faites aux femmes est passible de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million de francs Djiboutien ».

Dans une enquête réalisée par le Comité national de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes (CNPLTN) de Djibouti, 82% des femmes interrogées (femmes de 15 à 49 ans) affirment avoir subi des MGF, et 51 % d'entre elles estiment que les MGF devraient cesser.

La question se pose sur l'application effective des dispositions relatives à l'interdiction des mutilations génitales féminines, ce que soulève Djibouti, dans son rapport à destination du Comité contre la torture (Comité contre la torture, 2011).

- **Droit à l'éducation**

L'éducation est obligatoire pour les enfants djiboutiens âgés de 6 à 16 ans, depuis 2000 avec la loi sur le système d'enseignement. Le taux brut de scolarisation a augmenté de 11,2 % sur la période 2006-2015 passant de 57,8 % à 79 % », avec un taux plus faible pour la scolarisation des filles.

Cependant, malgré des progrès reconnus par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, en matière d'accès à l'éducation fondamentale, il existe une fracture sociale entre les urbains et les ruraux, les sédentaires et les nomades. Ainsi, l'accès à l'éducation reste plus difficile pour les enfants des familles vivant dans les zones rurales enclavées et ceux des nomades.

- **Droit à la santé**

L'accès à la santé est problématique à Djibouti, et se voit notamment par des taux élevés de mortalité maternelle et infantile. C'est symptomatique du problème plus large de l'accès à la santé de la population entière, avec une forte inégalité dans la jouissance du droit à la santé, notamment dû à des préoccupations budgétaires. Cela touche en particulier les zones rurales difficiles d'accès.

- **Droit à la protection**

Djibouti a ratifié le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en 2005 et a adopté des lois d'application, notamment la loi n° 210/AN/07/5 L de 2007 relative à la lutte contre la traite des êtres humains et la loi n°133 de 2016 portant sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.

Cependant, il y a un nombre important d'enfants et de femmes, migrants irréguliers, mendiant dans les rues de la capitale, constituant des cibles faciles de l'exploitation sexuelle et des violences des trafiquants de la traite des personnes.

- **Droit à l'identité**

L'enregistrement des naissances garantit aux enfants l'accès aux services de base tels que la santé, la protection sociale et l'éducation, et protège les enfants du travail des enfants, de l'exploitation, de la traite et du mariage des enfants.

À Djibouti, il y a beaucoup de difficultés en matière d'enregistrement des naissances. En 2012, selon l'enquête EDSF/PAPFAM, 92,6 % des naissances des enfants de moins cinq ans ont été enregistrées à l'état-civil. Cependant, seul 79,1% des naissances en milieu rurale ont été enregistrées.

Depuis juillet 2013, des certificats de naissance sont délivrés aux enfants nés dans les camps de réfugiés.

- **Accès aux ressources alimentaires et en eau.**

L'insécurité alimentaire et l'accès limité à l'eau potable sont des réalités à Djibouti, surtout pour les populations rurales. Elles sont amplifiées par les sécheresses récurrentes liées au changement climatique et à la situation de pauvreté des familles. Le gouvernement en a conscience et a mis notamment en place une politique d'envergure de réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition mais aussi de développement rural et social durables depuis 2009

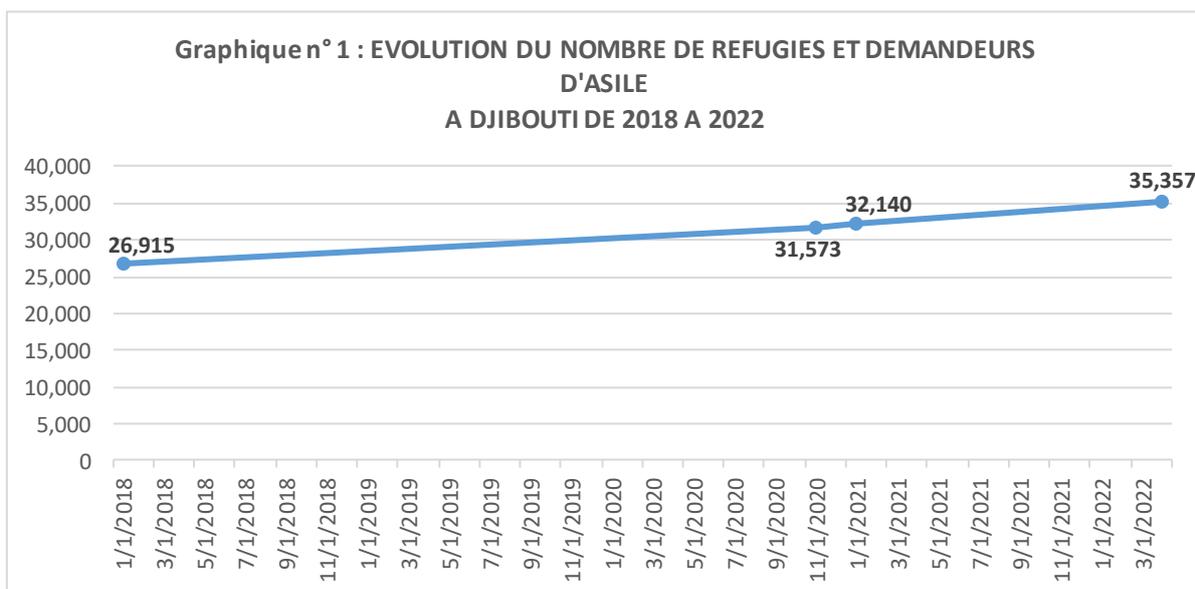
Ainsi, l'insécurité alimentaire s'est réduite depuis 2013. En effet, entre octobre 2016 et mai 2018, il y a eu une baisse de 26% du nombre des ménages en situation d'insécurité alimentaire. L'insécurité

alimentaire en milieu rural a baissé de moitié, en sachant que 60% des ménages dans cette situation habitent dans ces zones isolées.

c. Inclusion et autonomisation socio-économique des réfugiés, des migrants, des personnes déplacées et populations hôtes vulnérables.

Djibouti est un pays de transit et de destination majeur pour les réfugiés et les migrants, en particulier ceux de la région de l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à destination des États du Golfe. Au 30 avril 2022, Djibouti accueille et assure la sécurité et le bien-être de 35 357 réfugiés et demandeurs d’asile originaires de Somalie, d’Éthiopie, d’Érythrée et du Yémen, dans trois villages, Ali-Addeh et Holl-Holl dans la région d’Ali Sabieh et Markazi de Obock, avec l’appui du HCR et des partenaires. Près de 40 % de ces réfugiés sont des enfants en âge d’aller à l’école.

Depuis 2016, Djibouti est l’un des pays qui mettent en œuvre le Cadre d’Action Globale pour les Réfugiés (CRRF) et le Pacte Mondial sur les Réfugiés, ainsi que les engagements régionaux convenus entre les États de l’IGAD à travers les trois déclarations de Nairobi, Djibouti et Kampala (23 octobre 2009), avec une approche progressive de l’inclusion des réfugiés dans la vie socio-économique. Lors du Forum Mondial sur les Réfugiés de décembre 2019 à Genève, l’État de Djibouti a pris des engagements additionnels notamment l’intégration des réfugiés dans son Plan National de Développement 2020-2024, dans le cadre de la Vision Djibouti 2035.



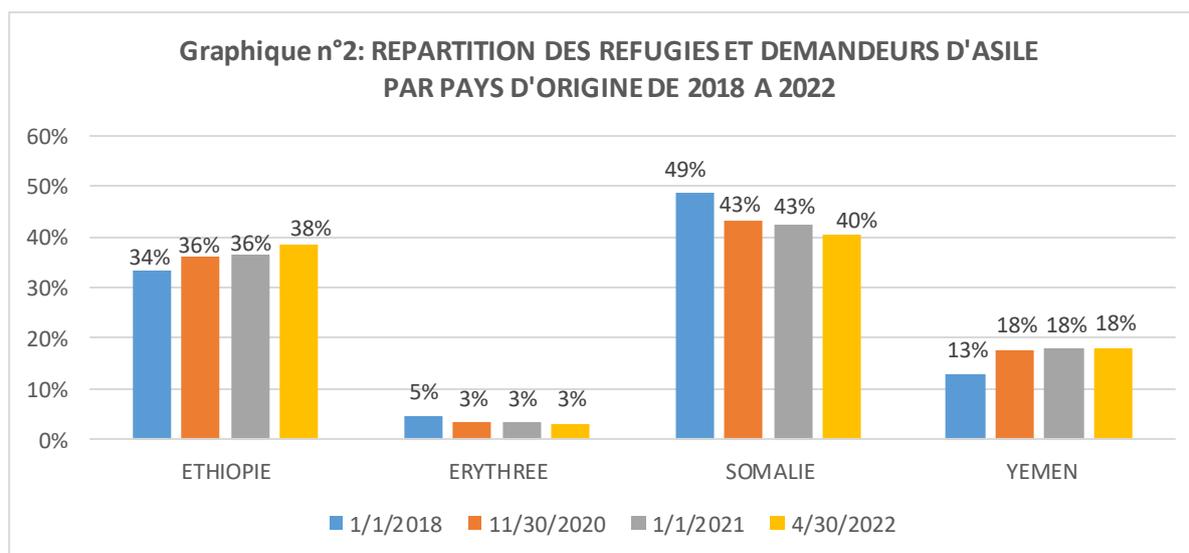
Source : UNHCR DJI_RefAs_2018 à 30/04/2022

Dans le cadre du principe de ne laisser personne pour compte de l’Agenda 2030, Djibouti a enregistré d’important efforts et réalisations en faveur des groupes vulnérables, en particulier les réfugiés et les personnes handicapées. Le Gouvernement de Djibouti a concrétisé les engagements pris dans ce domaine, par :

- ✓ La promulgation de la loi pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées et de sa mise en application par la création de l’Agence nationale des personnes handicapées (ANPH), l’adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale du handicap, d’un

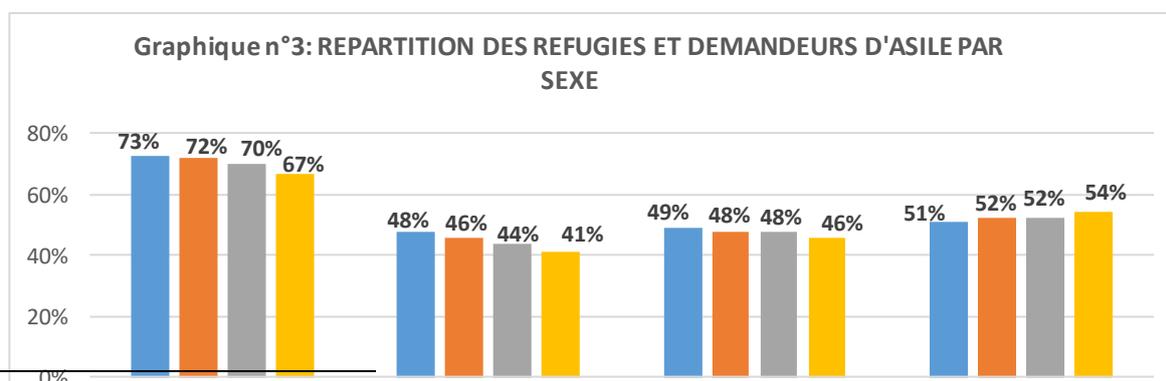
plan d'action budgétisé et du Grand Prix du Chef de l'État pour la Promotion des Personnes Handicapées.

- ✓ La loi n°159/AN/16/7ème L portant statut des réfugiés, promulguée le 05 janvier 2017, et ses 2 décrets³⁰ d'application signés le 7 décembre 2017, garantissant aux réfugiés un environnement de protection favorable et l'accès aux services sociaux de base notamment au système de santé et à l'éducation au niveau national.
- ✓ L'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action 2017-2022 du Cadre global d'intervention en faveur des réfugiés (CRRF) par l'Office National d'Assistance pour les Réfugiés et Sinistrés (ONARS) qui vise à orienter et renforcer les interventions sur l'aide, l'assistance et la protection des réfugiés et demandeurs d'asile, des migrants sinistrés, sans oublier les populations hôtes en situation de vulnérabilité, contribuant à ce que Djibouti soit un pays sûr, accueillant et résilient.



Source : UNHCR DJI_RefAs_2018 à 30/04/2022

- ✓ L'inclusion³¹ socio-économique en cours des réfugiés dans les systèmes nationaux, à travers l'accès au programme d'assistance sociale de santé (PASS³²) et au programme national de solidarité famille (PNSF).



³⁰ Décret n°2017-498/PR/MI du 07 décembre 2017 fixant les modalités d'exercice des droits fondamentaux des réfugiés et des demandeurs d'asile en République de Djibouti / Décret n°2017-409/PR/MI du 07 décembre 2017 fixant les règles de procédure, les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Office National chargé de la gestion du statut des réfugiés en République de Djibouti.

³¹ Décret n° 2020-137/PR/MASS modifiant le décret n° 2017-311/PR/SEAS du 28 septembre 2017 relatif à l'établissement, à l'organisation et au fonctionnement du registre social / Décret n°2020-234/PR/MENFOP créant et définissant les conditions d'accès et de délivrance du certificat de fin d'études secondaires intitulé "Certificate of High-School Graduation".

³² L'inclusion progressivement de 12 500 réfugiés dans le programme d'assurance maladie universelle d'ici 2021.

Source : UNHCR DJI_RefAs_2018 à 30/04/2022

- ✓ L'intégration de l'éducation des réfugiés dans le Schéma Directeur d'Éducation et de Formation 2021-2035 et le Plan d'action de l'éducation (PAE) 2021-2025. Ce plan d'action met l'accent sur la mise en norme des infrastructures et l'amélioration de l'accès.
- ✓ L'intégration dans le système national d'éducation et la prise en charge de l'éducation des tous les enfants réfugiés des 3 anciens «camps» transformés aujourd'hui en «villages».
- ✓ En 2020 et 2021, les deux premières promotions de lycéens réfugiés ont obtenu leur certificat de fin d'études secondaires "Certificate of High-School Graduation" et ont accédé aux études supérieures. Ils sont les premiers de leurs familles à pouvoir obtenir un diplôme universitaire donnant accès à une meilleure insertion socio- professionnelle.
- ✓ Intégration progressive des enseignants réfugiés dans le système et le budget nationaux par le biais d'un programme de formation et de certification.
- ✓ La 3ème conférence ministérielle de l'IGAD sur l'éducation des réfugiés s'est achevée mercredi 30 mars 2022, avec l'adoption par les ministres de l'éducation des pays de l'IGAD d'un communiqué final qui plaide pour le renforcement et l'accélération de l'accès à une éducation inclusive et de qualité pour les réfugiés, les rapatriés, les déplacés internes, les communautés hôtes et le partage des responsabilités en vue d'obtenir les meilleurs résultats dans le contexte de la pandémie du COVID 19.
- ✓ La loi de 2017 sur les réfugiés et le décret de 2017 sur les droits fondamentaux des réfugiés permettent aux réfugiés d'accéder au système de soins de santé financé par des fonds publics dans les mêmes conditions que les ressortissants du pays. Le Plan national de développement de la santé 2020-2024 confirme l'accès des réfugiés à la santé.
- ✓ Depuis 2018, le HCR a conclu un accord de partenariat avec le Ministère de la Santé (MS) pour inclure les réfugiés et demandeurs d'asile dans le système de santé national, et prendre en charge tous les services de santé primaire accessibles aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, ainsi qu'aux communautés d'accueil dans les trois villages accueillant les réfugiés.
- ✓ Chaque village de réfugiés est équipé d'un centre de santé dans lequel des soins de santé primaires sont dispensés. Le Ministère de la Santé finance les prestations de soins de santé de niveau secondaire et tertiaire pour les réfugiés enregistrés dans les villages de réfugiés à partir du budget national de la santé. Le médecin du centre de santé oriente vers des établissements de niveau secondaire et tertiaire de la ville de Djibouti, après quoi les réfugiés peuvent accéder gratuitement aux services sur présentation de leur carte de réfugié et l'ordonnance du médecin référent.
- ✓ Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du CRRF et l'application de la nouvelle réglementation nationale relative aux réfugiés, Djibouti devient éligible et a bénéficié en 2018, du financement et assistance technique du Sous-guichet des réfugiés (RSW) de l'IDA18, pour la mise en œuvre de solutions durables d'intégration socio-économique des réfugiés.
- ✓ En matière de migration, la mise en place de la Matrice du Traçage des Déplacements (DTM) des migrants, activée en mai 2017 à Djibouti, en réponse à d'importants mouvements migratoires principalement de l'Éthiopie vers le Yémen et l'Arabie saoudite à travers la Corne de l'Afrique. Le DTM est opérationnelle à Djibouti pour recueillir, analyser et diffuser des informations critiques à plusieurs niveaux sur la mobilité, les vulnérabilités et les besoins des migrants en déplacement, pour permettre aux décideurs et aux partenaires à fournir une assistance ciblée et adaptée au contexte.
- ✓ Certains migrants transitant par Djibouti en partance ou de retour de la péninsule arabique restent bloqués à Djibouti, principalement en raison du manque de ressources pour continuer le

voyage. Ces migrants se retrouvent alors dans des sites informels le long du corridor migratoire, où ils n'ont pas ou peu accès à des services de base et sont exposés à des risques en matière de protection. Leurs besoins prioritaires sont l'eau potable, la nourriture, les kits d'hygiène et les produits non alimentaires.



igrants marchant sur la route nationale de Djibouti vers leur destination l'Arabie Saoudid - OIM Djibouti. Photo : Alexander BEE.

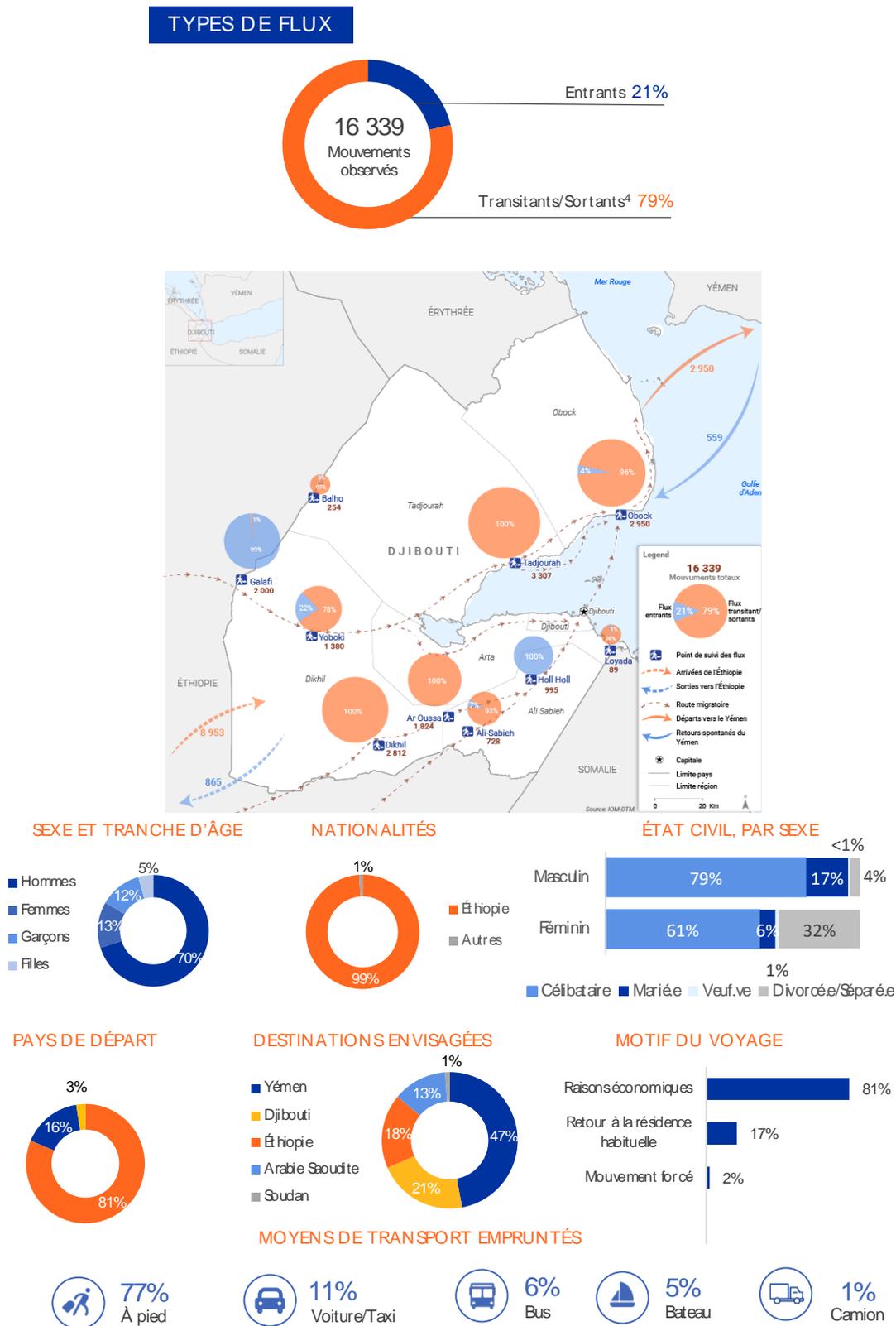
- ✓ Le DTM facilite les interventions humanitaires, en travaillant en étroite collaboration avec les autres programmes de l'OIM en orientant les populations ayant besoin d'assistance identifiées aux points de suivi des flux vers les programmes d'Assistance Directe, de Santé, de Retour Humanitaire Volontaire (VHR), de Protection et de Mécanismes de Ressources et de Réponse pour les Migrants (MRRM) de l'OIM. A Djibouti, le DTM de l'OIM soutient les partenaires gouvernementaux tels que l'Office National d'Assistance aux Réfugiés et Sinistré (ONARS), l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD) et d'autres partenaires, notamment l'UNICEF, le HCR, le PAM, l'UNOPS, le CICR et le DRC, afin de mieux comprendre les schémas de migration via Djibouti pour une meilleure planification des interventions.



[Des migrants font cuire du riz à Obock, Djibouti, en attendant la tombée de la nuit pour poursuivre leur périple vers le Yémen. De là, ils espèrent atteindre l'Arabie saoudite et d'autres pays du Golfe. Photo : Alexander Bee/IOM.](#)

Depuis janvier 2022, les mouvements en provenance de l'Éthiopie ont connu une hausse significative (21%) par rapport à ceux observés mensuellement l'an dernier pendant la même période. En 2022, un total de 35 269 migrants de l'Éthiopie sont entrés à Djibouti, dont 2 390 Éthiopiens revenus du Yémen. En effet, au début de la pandémie de COVID-19, ces retours étaient principalement dus aux restrictions de mouvement en vigueur au Yémen et en Arabie Saoudite. La tendance de ces retours est en augmentation continue depuis le début de l'année.

Figure n°6 : Routes et flux migratoires vers et de Djibouti en 2022.



- ✓ [Lancement de la stratégie nationale pour les migrations](#) et la [stratégie pays de l'OIM \(2021-2024\)](#), le 14 septembre 2021, par le Premier Ministre, S.E.M. Abdoukader Kamil Mohamed, le Ministère de l'Intérieur, en présence des Ministres de la Santé, du Travail chargé de la Formalisation et de la Protection Sociale, de la Femme et de la Famille, des Affaires Sociales et des Solidarités, des Infrastructures et de l'Équipement et du Budget, ainsi que de la Chef de Mission de l'OIM, des représentants de l'UNICEF, du PAM, de l'OMS et du PNUD, et des ambassadeurs de l'Union Européenne, des États-Unis, du Japon et de l'Allemagne ainsi que les partenaires clés de la société civile Djiboutienne. La stratégie nationale pour les migrations élaborée en étroite collaboration avec les ministères et des partenaires concernés, établit les priorités du Gouvernement Djiboutien en matière migratoire et servira de base au travail du bureau National de Coordination pour la migration, qui a été établi en juillet 2021 sous l'égide du Ministère de l'Intérieur. Le lancement, en parallèle, de la stratégie nationale de l'OIM (2021-2024) facilitera la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale.
- ✓ L'élaboration de la stratégie nationale a été financée par l'Union Européenne dans le cadre du projet « solutions pérennes pour les populations hôtes, les réfugiés et les migrants les plus vulnérables à Djibouti » et du projet « Améliorer la gestion des flux migratoires » (Better Migration Management, BMM) à Djibouti, cofinancé par l'Union Européenne et le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et du Développement (BMZ).
- ✓ L'Organisation Internationale pour les Migrations a construit, depuis 2019, 6 structures de santé et livré du matériel médical à Djibouti et dans les régions afin de faciliter l'accès des migrants et des populations vulnérables aux services de santé. Par ailleurs, le ministère de la Santé a déployé, en coordination avec l'OIM, des registres dans la majeure partie des structures de santé du pays afin d'obtenir des statistiques et des informations fiables concernant les migrants qui sont soignés dans ces structures.
- ✓ En 2022, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a signé un accord avec le Ministère de la Santé afin de garantir un accès gratuit à tous les migrants à la vaccination contre la COVID-19.

d. Intégration de la dimension environnementale.

- **La protection et l'utilisation durable des Ressources Naturelles marines et terrestres.**

Malgré un climat défavorable à l'écosystème, la République de Djibouti est dotée d'une diversité biologique assez importante. La faune sauvage et les fonds sous-marins sont relativement riches avec les espèces comme guépards, chacals, hyènes, phacochères, gazelles, babouins, antilopes et des oiseaux, notamment des outardes, tourterelles, flamants roses (lac Abbe), hérons et autruches ainsi que les espèces marines tels que les requins baleines, tortues marines, les dugongs.

La République de Djibouti possède un littoral long de 372 km, de trois unités insulaires isolées (îles Musha et Maskali, les îles des sept frères et les îles Haramous) , d'un espace maritime de 7200 km² et d'une superficie de 23 200 km². La biodiversité marine se trouve essentiellement répartie dans deux écosystèmes caractéristiques des régions tropicales : Les forêts de mangroves couvrent au total environ 700-800 ha et se trouvent actuellement en régression sous les pressions des interactions des facteurs naturels et anthropiques, ils sont couverts par quatre espèces de palétuviers (avicennia marina, Cerips tagal, Rhyzophra mucronata et Gymnorysa).

Les récifs coralliens de type frangeant s'étendant sur 400 km² couverts par 167 espèces de coraux. La biodiversité marine compte 17 espèces végétales et 929 espèces animales contre 826 espèces végétales et 540 espèces animales pour la biodiversité terrestre.

La République de Djibouti est un pays aride et particulièrement vulnérable aux effets néfastes du changement climatique, qu'il s'agisse de la sécheresse, des inondations ou de l'augmentation du niveau de la mer. La flore et la faune sont menacées par ce contexte climatique difficile, et la biodiversité est constamment impactée par différents types de pollution telle que les eaux usées d'origine urbaine et industrielle ; Les déchets solides, les détritiques et les plastiques ; les huiles usagées, les hydrocarbures et les métaux lourds et les déchets organiques des abattoirs.

L'accroissement des activités économiques représente un danger majeur pour la biodiversité Djiboutienne. Les activités majeures qui exercent des pressions sur la biodiversité sont: la pêche illégale et le braconnage; le commerce et le trafic illicite d'espèces animales et végétales menacées d'extinction ; l'élevage; le surpâturage des cheptels, les sécheresses chroniques et les épidémies ; le déboisement et la coupe de bois pour répondre au besoin des ménages en énergie et en construction des habitations; l'activité militaire; l'urbanisme; le tourisme ; le développement des ports nationaux et internationaux et des transports routiers.

Le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) a pris des mesures et entrepris des actions nationales dans le domaine de la protection et l'utilisation durable de l'écosystème, de la faune et de la flore ; la lutte contre le Réchauffement Climatique et la lutte contre la pollution marine, terrestre et de l'air.

Ces mesures et actions du MEDD concernent les trois volets de l'environnement (biodiversité, pollution, changement climatique) et sont mises en œuvre à travers les Stratégies, Plans, Programmes et Réglementations au niveau national, pour le suivi des cibles de cinq ODD spécifiques (ODD7, ODD12, ODD13, ODD14, ODD15).

Les dimensions Environnementale, Social et Économique sont bien intégrées et réalisées à travers les activités du ministère pour l'éradication de la pauvreté et la sécurité alimentaire (ODD1 et ODD2) ; l'égalité entre les sexes (ODD5) ; l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement (ODD6) ; la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et d'un travail décent pour tous (ODD8) et enfin le renforcement des moyens à mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et la revitalisation (ODD17).

5.5. Progrès sur les objectifs et les cibles priorisées à Djibouti.

Dans cette section est présentée une synthèse des réalisations dans les cibles priorisées des ODD avec un focus sur les cinq ODD (ODD4, ODD5, ODD14, ODD15, ODD17) prioritaires pour ce premier ENV.

Cette revue concernera l'alignement des priorités et objectifs des stratégies sectorielles avec les cibles des ODD concernés et le nombre de cibles priorisées par rapport aux cibles des ODD à prioriser.

Progrès du pilier axé sur les « Personnes »



➤ Situation et tendances des cibles prioritisées.

Les priorités et les objectifs du PND (Djibouti ICI) 2020-2024 sont alignés à plus de 86% avec les cibles de l'ODD1. 4 cibles opérationnelles et une cible de mise en œuvre sont prioritisées. La tendance globale affiche une amélioration modérée avec des défis significatifs.

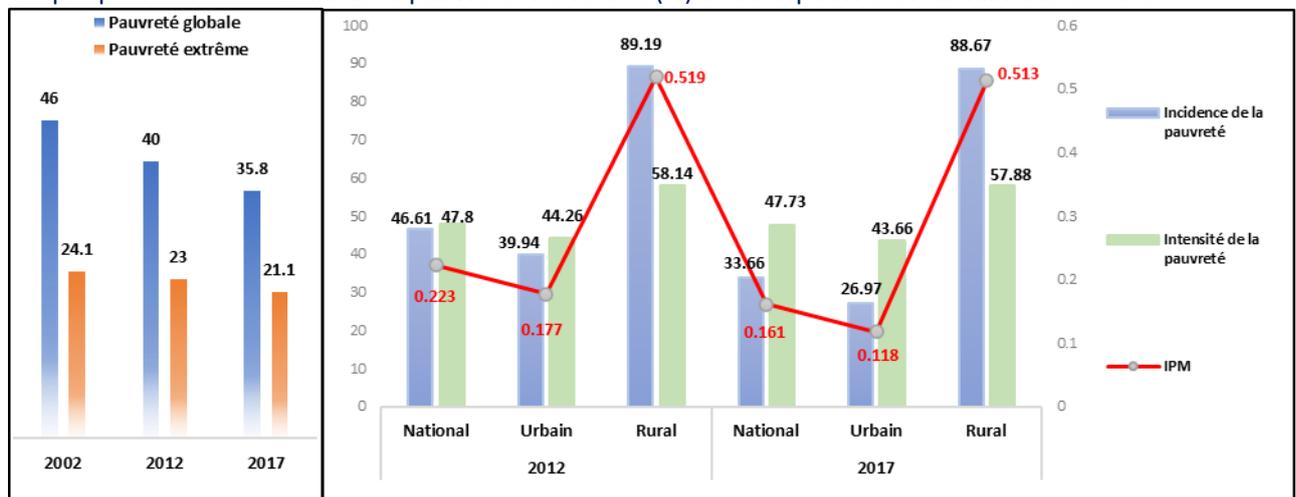
❖ **Cible 1.1 : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier.**

Selon le seuil de pauvreté internationale, en 2017, 17,1 % de la population djiboutienne vivait avec moins de 1,90 \$ US par personne par jour contre 18,2 % en 2012, soit une baisse de 1,1 point de pourcentage. Cela montre que la pauvreté, appréciée par la dimension monétaire, continue de persister au sein de la population malgré une croissance économique positive enregistrée au cours de ces dernières années au niveau national.

❖ **Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays**

La pauvreté se manifeste à Djibouti à travers deux dimensions : la pauvreté monétaire et la pauvreté multidimensionnelle. Globalement, 35,8 % des djiboutiens vivaient sous le seuil national de la pauvreté en 2017. Ce taux se chiffrait à 40 % en 2012 et à 46 % en 2002. Par ailleurs, la proportion de la population reconnue extrêmement pauvre était de 21,1 % en 2017, 23 % en 2012 et 24,1 % en 2002. Ces résultats montrent que la pauvreté, à Djibouti, a baissé globalement de 10,2 points de pourcentage sur la période 2002-2017 tandis que la pauvreté extrême continue de persister (seulement 3 % de baisse entre 2002 et 2017).

Graphique n°4 : Indicateurs de la pauvreté monétaire (%) et de la pauvreté multidimensionnelle



Source: EDAM 2-IS 2002, EDAM 3-IS 2012 et EDAM 4-IS 2017

S'agissant de la pauvreté multidimensionnelle, elle a été mesurée à Djibouti en 2012 et en 2017. Elle prend appui sur cinq dimensions différentes, à savoir l'éducation, la santé, les conditions de vie, l'environnement sanitaire et l'emploi. L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) est le produit de l'incidence et l'intensité de la pauvreté multidimensionnelle. L'incidence étant 33,6 % et l'intensité étant 47,73 %, il en sort que l'IPM est de 0,161 en 2017. L'incidence nationale de la pauvreté multidimensionnelle a diminué de 46,61 % à 33,66 %, ce qui veut dire que moins de citoyens sont en situation de pauvreté multidimensionnelle : cela mène à une baisse de l'IPM de 0,223 à 0,161.

Cependant, l'intensité de la pauvreté multidimensionnelle a diminué de manière peu notable (47,8 % en 2012 à 47,73 % en 2017). Ceci signifie que ceux qui sont pauvres demeurent dans la même situation en termes de privation et continuent de faire face à des privations pour 6 indicateurs sur les 14 retenus.

La pauvreté multidimensionnelle tout comme la pauvreté monétaire est surtout un phénomène rural. La pauvreté est significativement plus élevée dans le milieu rural que dans le milieu urbain. L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle dans le milieu rural est quatre fois plus élevée que celle dans le milieu urbain (51,3 % contre 11,8 % en 2017). En milieu urbain, la pauvreté multidimensionnelle a diminué de 13 % en 2017 par rapport à 2012 alors que la proportion des pauvres en zone rurale n'a pas évolué. Cela souligne une forte disparité d'opportunités entre les milieux ruraux et urbains qui est en train de s'agrandir.

❖ **Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient .**

Selon la base de données du BIT la situation de la protection sociale à Djibouti affiche les résultats suivants :

- La proportion de mères avec nouveau-nés bénéficiant d'une allocation de maternité en espèces était de 4,8 % en 2019.
- En 2019, 18,9 % de la population pauvre du pays recevait des prestations d'aide sociale en espèces.
- La proportion d'enfants/ménages percevant des allocations en espèces pour enfants/familles était de 3,5 % en 2019.
- La proportion de personnes vulnérables recevant des prestations en espèces d'aide sociale était de 4,6 % en 2019.
- La proportion de la population active couverte en cas d'accident du travail était de 15,1 % en 2019.
- La proportion de la population couverte par au moins une prestation de protection sociale était de 12,3 % en 2019.
- La proportion de personnes ayant dépassé l'âge légal de la retraite percevant une pension est passée de 10,0 % en 2000 à 14,2 % en 2019.

❖ **Cible 1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la micro finance**

- La proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base est passée de 16,53 % en 2012 à 19,42 % en 2017³³.
- La proportion de la population utilisant des services de base d'eau potable était de 83,86 % en 2017.
- La proportion de la population utilisant des services d'assainissement de base est passée de 54,9 % en 2010 à 63,6 % en 2017.

Selon les résultats issus des enquêtes EDAM IS4, il ressort que moins d'un tiers de la population ont déclaré avoir une sécurité des droits fonciers. En 2017, seulement 29,4 % de la population adulte disposait de la sécurité des droits fonciers contre 23,3 % en 2012, soit une hausse de 6,1 points de pourcentage sur 5 ans. Par ailleurs, le Ministère du logement de Djibouti a délivré 516 certificats d'inscriptions foncières en 2020.

❖ **Cible 1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes**

En 2018, selon l'OCDE, le montant des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté, tous donateurs confondus, représentait 1,94 % du revenu national brut de Djibouti. En outre, la proportion (%) des dépenses publiques totales consacrées aux services d'éducation essentiels a été multiplié par 1,6, passant ainsi de 8,6 % en 2015 à 14 % en 2018.



➤ **Situation et tendances des cibles priorisées.**

Les priorités et les objectifs du PND (Djibouti ICI) 2020-2024 sont alignés à 70% avec les cibles de l'ODD1. Trois cibles opérationnelles et deux cibles de mise en œuvre sont priorisées. La tendance globale affiche une stagnation avec des défis majeurs.

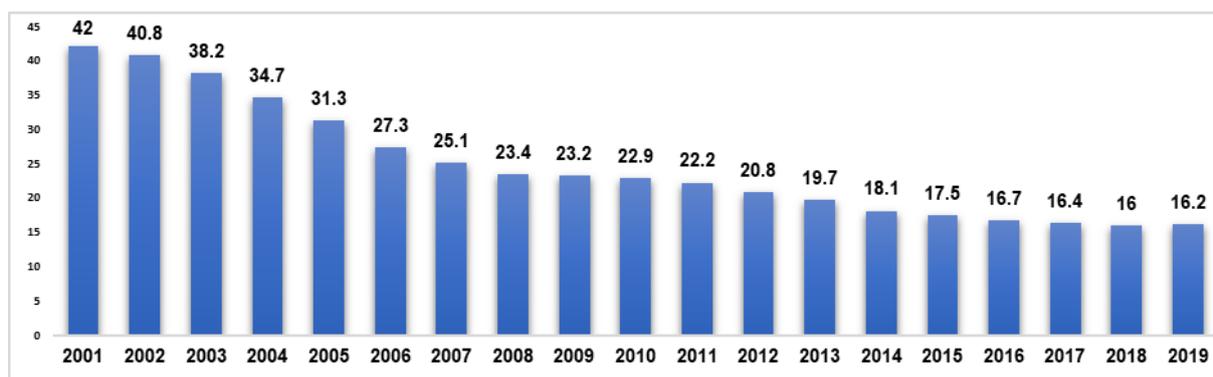
❖ **Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante**

Selon la base de données mondiale ODD gérée p

ar la Division de Statistique des Nations Unies, la prévalence de la sous-alimentation à Djibouti a continué à diminuer depuis 2015 (17,5 %), quoiqu'avec un léger rebond en 2019 (16,2 %).

Graphique n°5 : Prévalence (%) de la sous-alimentation à Djibouti

³³ Programme conjoint OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (2019)



Source : FAO

L'enquête « Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) », réalisée en 2014, a mis en évidence, qu'au niveau national, 14,5 % des ménages étaient en insécurité alimentaire : 2,8 % en insécurité alimentaire sévère, soit 2 160 ménages (environ 14 150 personnes) et 11,7 % en insécurité alimentaire modérée, soit 91 30 ménages (environ 56 000 personnes). Environ 32,1 % des ménages étaient en sécurité alimentaire limite et étaient donc vulnérables à l'insécurité alimentaire, tandis que 53,5 % vivaient en conditions de sécurité alimentaire.

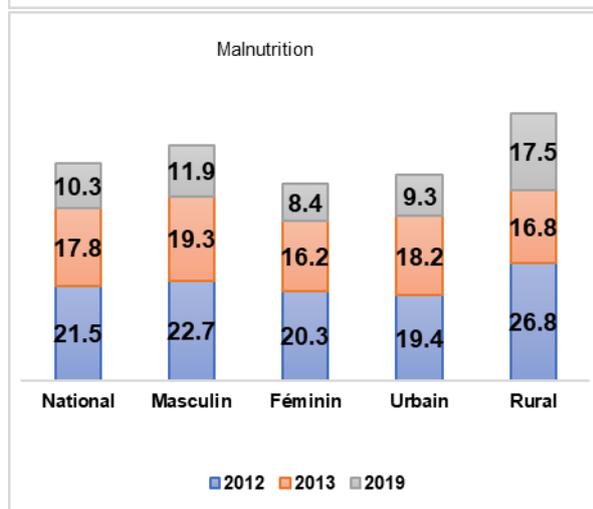
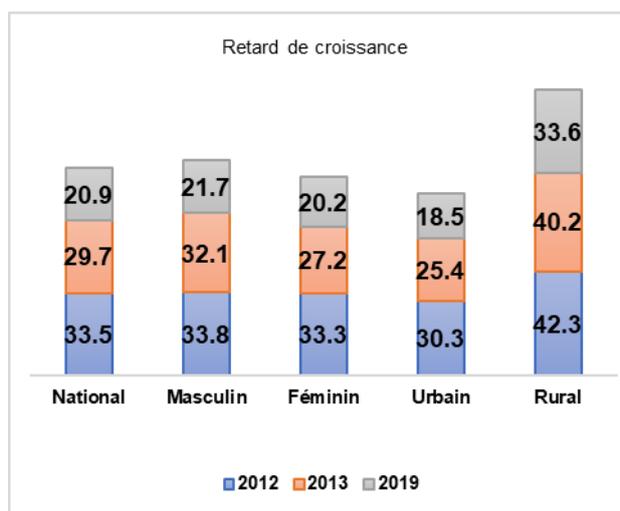
Cependant, la situation est loin d'être identiques selon le milieu de résidence car les disparités sont énormes entre le milieu rural et le milieu urbain. En milieu rural, 46,1 % des ménages étaient en insécurité alimentaire, dont 11 % en insécurité alimentaire sévère tandis qu'en milieu urbain, seulement 7,4 % des ménages étaient en insécurité alimentaire modérée (6,5 %) ou sévère (0,9 %).

❖ **Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées**

La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans a chuté de 12,6 points de pourcentage sur une période de 8 ans. Cette prévalence est passée de 33,5 % en 2012 à 20,9 % en 2019 avec un niveau un peu plus élevé chez les garçons (21,7 %) que chez les filles (20,2 %). De plus, il est important de souligner que la situation en milieu rural est très alarmante comparativement au milieu urbain. En effet, en 2019, 33,6 % des enfants du milieu rural souffraient d'un retard de croissance contre 18,5 % pour les enfants du milieu urbain.

Quant à la prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, elle a été réduite de 11,2 points de pourcentage en passant de 21,5 % en 2012 à 10,3 % en 2019. La malnutrition, légèrement plus élevée chez les garçons (11,9 %) que chez les filles (8,4 %), touche plus les enfants vivants en milieu rural (17,5 %) que ceux vivant en milieu urbain (9,3 %).

Graphique n°6 : Prévalence (%) du retard de croissance et de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans



Source : EDSF-PAPFAM 2012, Enquêtes SMART 2013 & 2019

Selon les données de l’OMS, en 2019, on estime à 32,3 % la part des femmes de 15-49 ans souffrant d’anémie. Cette prévalence était légèrement plus prononcée chez les femmes enceintes (37 %) que chez les autres femmes (32,1 %)

Selon les données issues des statistiques du système de santé de Djibouti, la proportion de femmes enceintes, vues en consultation prénatales, souffrant d’anémie (simple ou sévère) était de 8,7 % en 2016.

- ❖ **Cible 2.5 D’ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d’élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l’accès aux avantages que présentent l’utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l’échelle internationale**

À Djibouti, il n’existe aucune race locale pour laquelle des ressources génétiques suffisantes sont stockées pour la reconstitution.

- ❖ **Cible 2.a : Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l’investissement dans l’infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d’animaux**

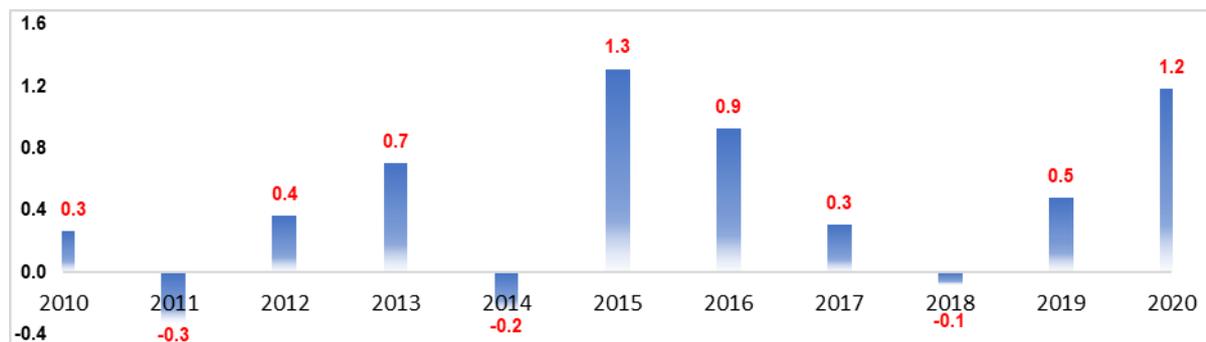
d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

À Djibouti, le secteur primaire ne représente que 1,5 % du PIB national. Ce secteur, dominé par l'agriculture et l'élevage, a reçu 6,1 millions de \$ US d'apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) en 2015. Ce montant a reculé en 2016 et en 2017 avec respectivement 6,74 et 2,67 millions de \$ US mais a repris de l'ampleur à partir de 2018 qui a enregistré 6,97 millions de \$ US pour ensuite atteindre 7,9 millions de \$ US en 2019.

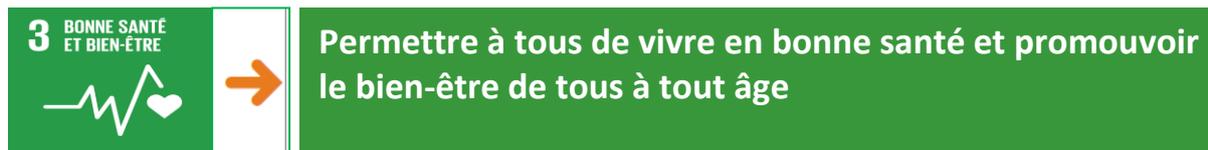
Cible 2.c : Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires

En ce qui concerne la volatilité des prix des denrées alimentaires, l'indicateur d'anomalies des prix alimentaires appliqué à l'indice des prix à la consommation des aliments indiquait qu'en 2020, Djibouti a enregistré des prix alimentaires généraux élevés par rapport au moyen historique – une situation qui ne s'était pas produite depuis 2015. Les prix alimentaires anormalement élevés peuvent influencer sur l'accessibilité économique de certains produits alimentaires essentiels, signalant la nécessité de prendre des mesures appropriées pour atténuer les conséquences des fluctuations des marchés de consommation.

Graphique n°7: Indicateur d'anomalies des prix alimentaires appliqué à l'indice des prix à la consommation des aliments



Source : FAO



Les cibles de l'ODD3 sont alignées à environ 72% avec les axes et les objectifs prioritaires du PND « Djibouti ICI » 2020-2024. Huit cibles opérationnelles et quatre cibles de mise en œuvre sont priorisées dans le PND « Djibouti ICI ». La tendance globale affichée est une amélioration modérée avec des défis majeurs.

En matière de santé, les investissements importants mobilisés auprès des partenaires du développement ont permis de renforcer le système national de santé, d'améliorer la santé reproductive, de réduire la mortalité maternelle et infantile et de stabiliser la prévalence du VIH, grâce à l'expansion des services de santé reproductive de qualité.

➤ **Les objectifs et les axes stratégiques du PNDS**

Le PNDS 2015-2019 avait 6 objectifs principaux, à savoir : i) assurer davantage de participation et de transparence dans la gouvernance pour un système de santé plus équitable et plus performant ; ii) garantir l'accès universel à des services de santé de qualité pour répondre aux besoins de la population ; iii) adapter le financement et l'utilisation des ressources financières aux besoins du système de santé ; iv) développer et valoriser les ressources humaines en fonction des besoins du système de santé ; v) améliorer la disponibilité, l'accessibilité, l'usage rationnel des médicaments et la qualité des moyens de diagnostic ; vi) renforcer le système national d'information sanitaire pour améliorer l'appui à la prise de décision, la surveillance, le suivi-évaluation du PNDS.

Ces six objectifs s'articulent autour de 4 axes stratégiques qui sont i) la lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile ; ii) la lutte contre le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose, iii) la lutte contre les maladies non transmissibles et iv) le renforcement du système de santé.

La budgétisation du PNDS 2015-2019, avec l'outil « OneHealth » a été réalisée avec l'appui de l'OMS.

[Les orientations stratégiques du nouveau Plan National de Développement Sanitaire \(PNDS\) 2020-2024, lancé en mars 2020, visent à accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle afin de réaliser les priorités et les objectifs retenus dans la vision Djibouti 2035 et le PND « Djibouti ICI » 2020-2024. Les orientations stratégiques du nouveau PNDS 2020-2024, s'attèlent d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable liés à la santé, grâce à un cadre de performance propice qui fixe les cibles en matière de réduction de la morbidité, de la mortalité et de la malnutrition, l'augmentation des couvertures effectives des interventions à haut impact et aussi le renforcement des piliers du système de santé à tous les niveaux.](#)

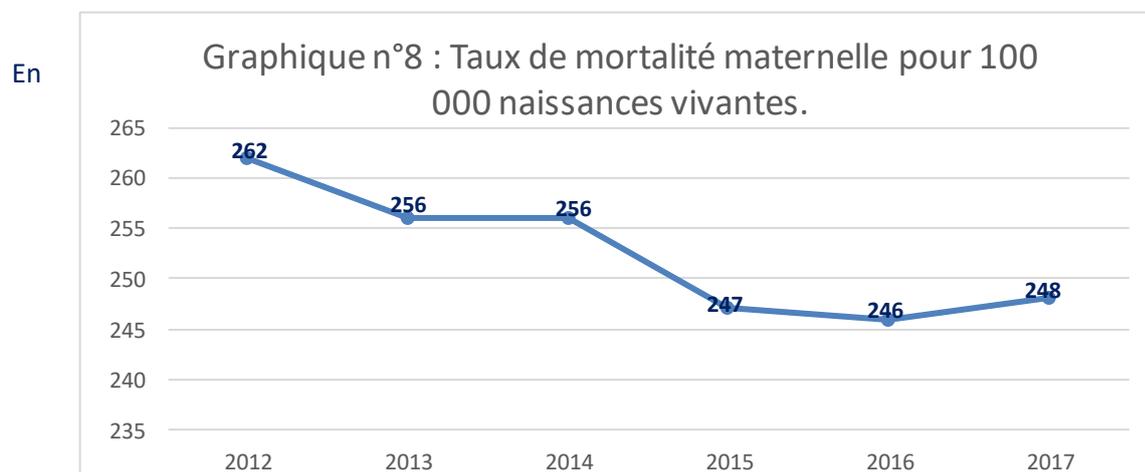
[Lancement le 18 mai 2022, d'un symposium sur la santé dont l'objectif général est d'organiser des consultations publiques à travers des ateliers thématiques dans le but d'identifier les réformes nécessaires pour atteindre la couverture de santé universelle à Djibouti.](#)

Lancé à travers tout le pays, ce symposium permettra de conduire une analyse approfondie du système de santé de Djibouti en matière de couverture sanitaire universelle, de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, et également la préparation des réponses aux urgences sanitaires.

❖ **Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes**

L'enquête sur la santé de la mère et des enfants (EDSF/PAPFAM), réalisée en 2012 sur le territoire national, a permis de situer le taux de mortalité maternelle à 383 décès pour 100 000 naissances vivantes.

Les estimations internationales montrent que ce taux a baissé de 15% entre 2012 et 2017 (graphique ci-dessous).

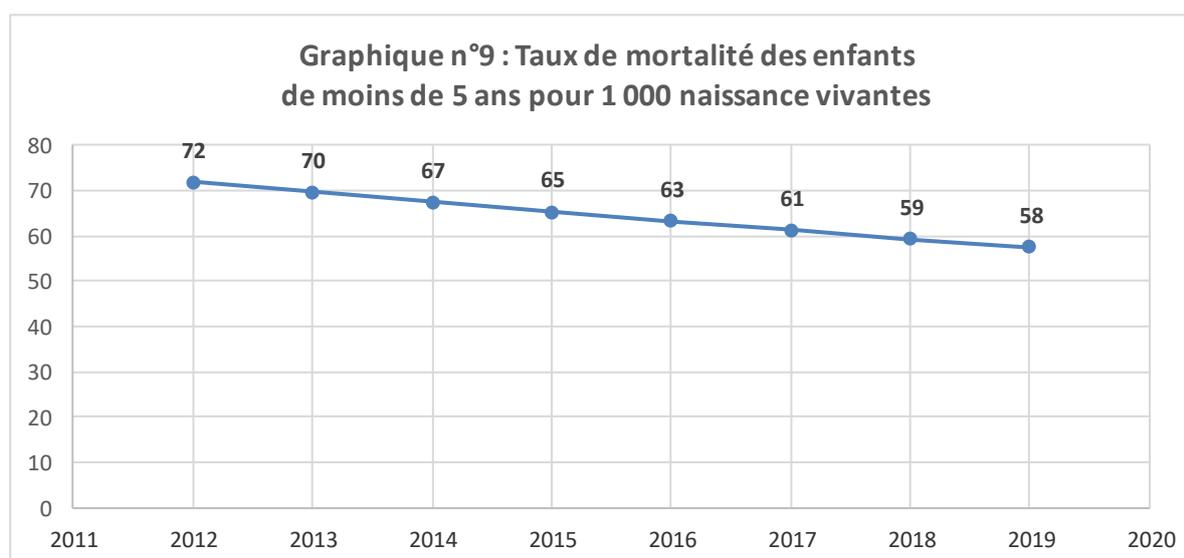


2012, 87,4 % des accouchements ont été assistés par du personnel de santé qualifié, contre 75 % en 2002, soit une hausse de 12,4 points de pourcentage.

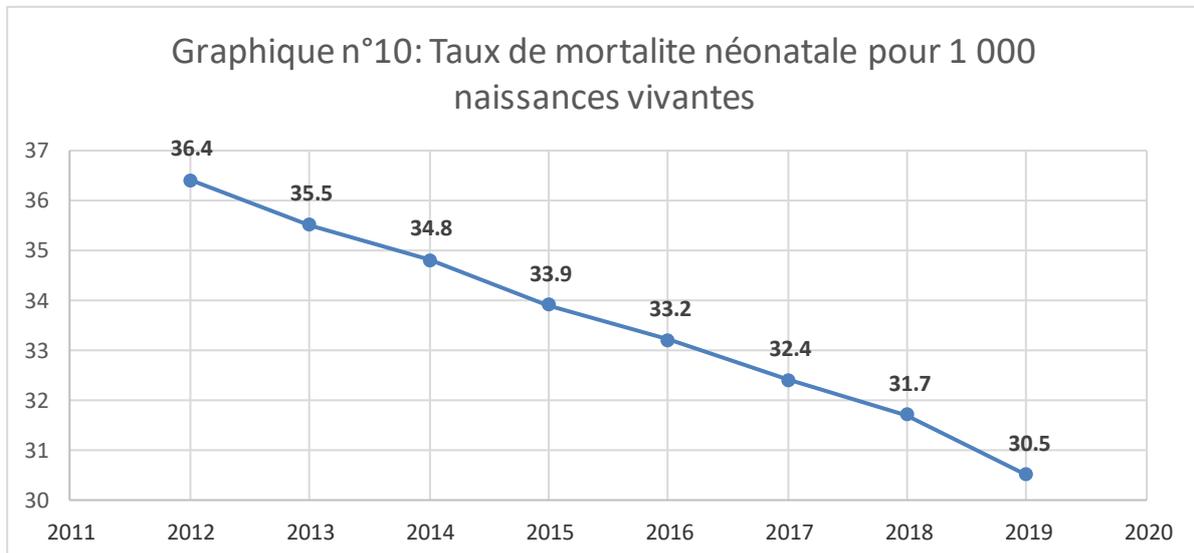
La santé maternelle et néo-natale étant une préoccupation majeure, le gouvernement a adopté en octobre 2021, une nouvelle [stratégie nationale d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néo-natale, élaborée avec l'appui des partenaires comme l'OMS, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, OIM, UNHCR, AFD mais également les principales sections, antennes et institutions publiques axées sur la mère et l'enfant, dont la Direction de la Santé du corps des forces armées Djiboutiennes](#). L'objectif de cette stratégie nationale est de réduire de $\frac{3}{4}$ le taux de mortalité maternelle et de $\frac{2}{3}$ le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

❖ **Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus**

Le nombre de décès de nouveau-nés et des enfants de moins de 5 ans a été réduit. Ce nombre est passé de 127 décès d'enfants de moins 5 ans pour 1 000 naissances vivantes avec un taux de

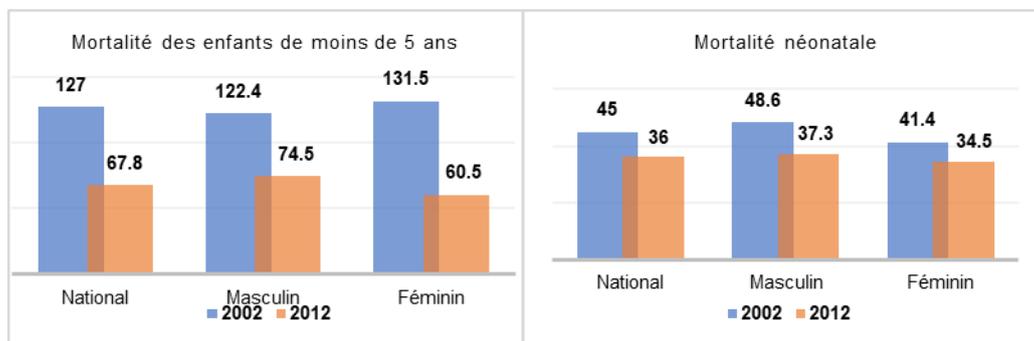


mortalité infanto-juvénile de 122 ‰ chez les garçons et 132 ‰ chez les filles en 2002 à 68 décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes avec un taux de mortalité infanto-juvénile de 75 ‰ chez les garçons et 61 ‰ chez les filles en 2012.



De même, moins d'enfants décèdent avant d'atteindre un mois comme l'indique le taux de mortalité néonatale qui était 45 décès pour 1 000 naissances vivantes (48,6 ‰ chez les garçons et 41,4 ‰ chez les filles) en 2002 et qui a baissé en 2012 en affichant 36 décès pour 1 000 naissances vivantes (37 ‰ chez les garçons et 35 ‰ chez les filles).

Graphique n°11 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et taux de mortalité néonatale pour 1000 naissances vivantes



Source : EDSF-PAPFAM 2002 & 2012

❖ **Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles**

Le nombre de nouvelle infection au VIH est de 0,57 pour 1 000 personnes séronégatives.

L'incidence du paludisme a augmenté sur la période 2015-2018, c'est-à-dire que le nombre de nouveaux cas paludéens a augmenté considérablement en passant de 13,8 nouveaux cas pour 1 000 habitants exposés au risque de paludisme en 2015 à 35,2 ‰ en 2018. À l'opposé, l'incidence de la tuberculose a diminué au fil des années ; elle est passée de 367 personnes souffrant de la tuberculose pour 1 000 personnes exposées au risque de la tuberculose en 2015 à 224 ‰ en 2020.

Par ailleurs, l'incidence de l'hépatite B se situait à 600 cas pour 100 000 habitants en 2015 et en 2018, on dénombre 110 561 personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires à Djibouti.

Graphique n°12 : Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants



Source : WHO Global Tuberculosis Report 2020

❖ **Cible 3.4 : D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être**

En 2019, selon les estimations de l'OMS, le taux de mortalité attribuable aux maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou aux maladies respiratoires chroniques est évalué à 22 % et le taux de mortalité par suicide à 9,6 décès pour 100 000 habitants.

❖ **Cible 3.6 : D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route**

En 2017, le taux de mortalité due aux accidents de la route est estimé à 23,5 décès pour 1 000 habitants. Ce taux est resté au même niveau que l'année 2015 (23,9 ‰).

❖ **Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux**

En 2012, moins d'un quart (22 %) des femmes âgées de 15-49 ans ont déclaré avoir utilisé des méthodes modernes de planification familiale. Cette proportion, qui a doublé depuis 2002 (10,5 %), demeure faible et montre clairement que l'utilisation des moyens contraceptifs modernes à des fins de planification familiale touchent uniquement une minorité des femmes en âge de procréer.

Par ailleurs, il faut noter qu'en 2012, le taux de fécondité chez les adolescentes âgées entre 15 et 19 ans était de 20,6 ‰ adolescentes du même groupe d'âge.

❖ **Cible 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable**

L'indice de couverture des services de santé essentiels est passé de 44 en 2015 à 47 en 2017. En d'autres termes, 47 % de la population bénéficiait d'une couverture des services de santé essentiels en 2017. La proportion de personnes qui vivent dans ménages engageant plus de 25% de leurs dépenses totales en santé est estimé à 0,62 % en 2012 et à 0,26 % en 2017.

❖ **Cible 3.9 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol**

En 2016, l'OMS a estimé le taux de mortalité attribué à l'eau insalubre, à l'assainissement insalubre et au manque d'hygiène à 31,3 décès pour 100 000 habitants et en 2019, le taux de mortalité attribué aux intoxications non-intentionnelles à 2,5 décès pour 100 000 habitants.

❖ **Cible 3.a : Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac**

La prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes âgées de 10 ans ou plus était située à 12,1 % en 2002. Cette prévalence a atteint 17,3 % en 2017 et les personnes les plus concernées par la consommation de tabac sont celles dont leur âge était compris entre 30 et 59 ans (30,2 % chez les 30-39 ans, 34,7 % chez les 40-49 ans et 35,1 % chez les 50-59 ans).

❖ **Cible 3.b : Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments**

En 2020, l'UNICEF a estimé à 62 % la proportion de nourrissons survivants recevant une première dose de vaccin anti rougeoleux (MCV1) et à 70 % la proportion de nourrissons survivants ayant reçu 3 doses de diphtérie-tétanos-coqueluche (DTC3). Ces taux ont baissé par rapport aux années antérieures.

Par ailleurs, selon l'OCDE, le montant total de l'aide publique au développement alloué aux secteurs de la recherche médicale et de la santé de base a été le plus conséquent en 2016 (soit 11 millions de \$ US). À partir de 2017, ce montant a commencé à diminuer en passant à 8 millions de \$ US en 2018 et à 4 millions de \$ US en 2019.

❖ **Cible 3.c : Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement**

En 2020, le pays comptait 1,54 médecins et 5,07 infirmiers pour 10 000 habitants et 10,74 sage-femmes pour 10 000 femmes en âge de procréer.

❖ **Cible 3.d : Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux**

Le degré de préparation aux urgences sanitaires s'est affaibli car cet indicateur est passé de 37 % en 2018 à 32 % en 2019.



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Les cibles de l'ODD4 sont alignées à environ 90% avec les axes et les objectifs prioritaires du PND « Djibouti ICI » 2020-2024. Cinq cibles opérationnelles et trois cibles de mise en œuvre sont priorisées dans le PND « Djibouti ICI ». La tendance globale affichée est une amélioration modérée avec des défis majeurs.

Au niveau du MENFOP, en application du Schéma Directeur 2010-2019, le second Plan d'Action de l'Éducation (PAE) 2017-2020 met en place un mécanisme de Suivi & Évaluation prenant en compte le suivi-évaluation des cibles de l'ODD4. Chapeauté par la direction de la planification du MENFOP, ce mécanisme de suivi & évaluation du PAE comprend une Commission ODD4 avec un point focal ODD4, servant comme principal canal de liaison et cadre de travail avec les autres départements ministériels et avec les instances régionales et internationales sur les questions relatives à l'ODD4.

La Commission ODD4 est chargée notamment de :

- La collecte des données, l'actualisation des indicateurs de suivi, la production d'un rapport, l'organisation d'une revue sectorielle conjointe annuelle avec la réalisation.
- Veiller à l'alignement des politiques et plans du MENFOP aux cibles de l'ODD4.
- Favoriser l'appropriation des cibles de l'ODD4 par des actions d'information, de sensibilisation et de vulgarisation auprès des cadres du Ministère de l'éducation, de la société civile et des décideurs politiques.
- Produire et publier un rapport national des progrès vers l'ODD4 et CESA 16-25 tous les trois (3) ans, à partir de la consolidation des rapports de mise en œuvre annuelle du plan d'action, présentés aux revues conjointes annuelles.

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP) a organisé les consultations nationales pour l'intégration des cibles de l'OOD4 dans la planification nationale en octobre 2016.

Ces consultations ont permis de dégager le positionnement du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP) au niveau national et régional par rapport à l'atteinte des objectifs de l'ODD4-Éducation 2030. En effet, le MENFOP a préparé, suite à ces consultations, la feuille de route pour pouvoir atteindre l'Objectif de Développement Durable pour l'éducation, « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Cette feuille de route, qui traduit l'engagement du MENFOP, a été présentée au forum ministériel régional de Tanzanie en 2017. Le MENFOP est également signataire de la déclaration de Nairobi « appel à l'action », des Ministres de l'éducation des pays africains de 2018(PACE 2018).

Ensuite, le PAE (2017-2020) ainsi que le schéma directeur (2021/2035) en cours d'élaboration ont été alignés aux cibles de l'ODD4 et à celles de la CESA.

Ainsi pour atteindre les cibles de l'ODD4, à l'échéance 2030, les priorités politiques et les stratégies ont été reformulées, dans le cadre du PAE en cours d'élaboration, comme suit :

- i. L'accès à la scolarisation universelle de l'enseignement fondamental,
- ii. L'équité qui consiste à réduire les disparités liées au genre, aux régions et aux handicaps (enfants à besoins spécifiques),
- iii. La mise en œuvre progressive de l'enseignement du préscolaire,
- iv. Le renforcement de la qualité des enseignements-apprentissages et le développement professionnel des enseignants.

v. Le développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Les priorités reflètent la volonté du MENFOP d'aller de l'avant dans l'intégration des cibles de l'ODD4 dans la politique et la planification du secteur en les adaptant au contexte national et au niveau de développement du système éducatif du pays, dans un processus progressif qui doit commencer par un travail d'appropriation et de contextualisation des cibles de l'ODD4.

Conformément à la feuille de route, les cibles suivantes de l'ODD4 ont été jugées les plus prioritaires pour la période 2017-2020 et intégrées dans le PAE 2017-2020.

- Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire, moyen, secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.
- Cible 4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.
- Cible 4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

Indéniablement, les cibles 4.4, 4.5, 4.7, 4.a et 4.c ont été travaillées de facto, de façon transversale et des progrès substantiels ont pu être réalisés, sans pour autant se fixer des cibles précises à atteindre à l'horizon 2020. Par ailleurs, les indicateurs liés aux cibles retenues énumérées ci-dessus n'avaient pas tous eu le consensus tant certains d'entre eux nécessitaient des données non collectées dans les enquêtes administratives scolaires habituelles.

Défis et lacunes majeures pour les indicateurs des cibles de l'ODD4 :

Le plan d'actions en matière d'éducation PAE 2017-2020, prévoyait de : i) développer l'offre d'éducation préscolaire et ii) d'atteindre un taux de scolarisation de 100 % dans le primaire et de 79 % dans le premier cycle du secondaire.

Les structures d'éducation et de formation supérieure et professionnelle sont dotées de stratégies pour continuer les progrès, et d'autres approches comme l'éducation à distance.

Ce plan a permis de réduire l'inégalité d'accès à l'éducation pendant la période 2015-2019. Le défi porte moins sur l'accessibilité que la qualité.

Dans l'éducation primaire, le pourcentage filles/garçons est presque à égalité, mais cela diminue dans l'enseignement moyen général et secondaire, où le pourcentage des filles est autour de 45%, avec une faible amélioration dans l'enseignement secondaire de 44% en 2014/2015 à 47% pour l'année scolaire 2018/2019. Les filles rurales et les filles pauvres ont un accès très limité à l'éducation. Il est également important qu'une coordination avec le secteur privé soit établie pour assurer que l'alignement de l'offre et de la demande se fasse d'une façon appropriée.

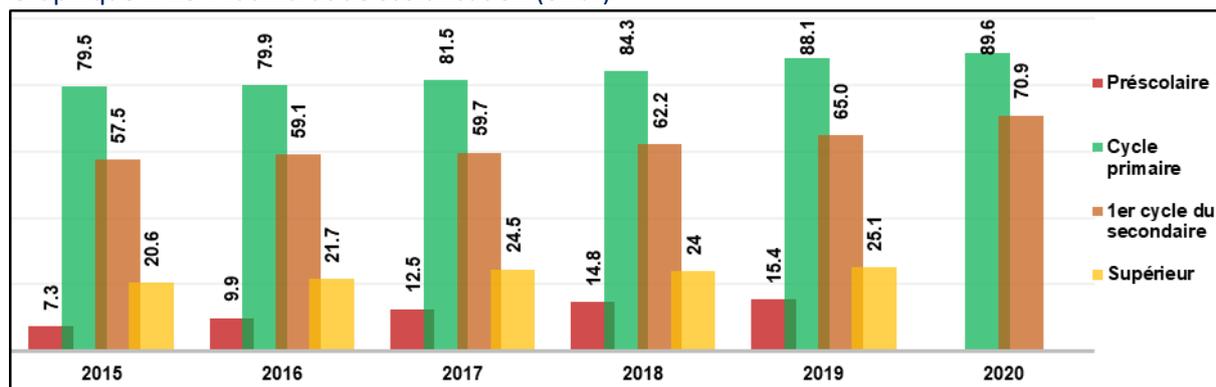
Pour les indicateurs sur la participation et l'accès à l'éducation, la Baseline et la valeur cible à un horizon donné sont faciles à fixer ; les données peuvent être disponibles, les méthodes de calcul sont connues et il est aisé de les renseigner annuellement, notamment grâce aux enquêtes administratives des services concernés du ministère, mais la principale difficulté pour ces indicateurs est le niveau de désagrégation (sexe, milieu et revenu) du fait de la non-disponibilité de données démographiques désagrégées. Pour les autres indicateurs, il est nécessaire d'affiner les outils de collecte et la périodicité de la collecte.

❖ **Cible 4.1 : D’ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d’égalité, un cycle complet d’enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d’acquis véritablement utiles**

Dans l’ensemble, le taux brut de scolarisation s’est amélioré pour tous les cycles scolaires. Malgré cette tendance à la hausse, ce taux demeure très faible pour certains cycles, comme le préscolaire (15,4 % en 2019 et 7,3 % en 2015) ou encore le cycle supérieur (20,6 % en 2015 et 25,1 % en 2019).

La scolarisation est assez élevée au cycle primaire et les progrès sont remarquables ; le taux brut de scolarisation est passé de 79,5 % en 2015 à 89,6 % en 2020, soit un gain de 10,1 points de pourcentage.

Graphique n°13 : Taux brut de scolarisation (en %)

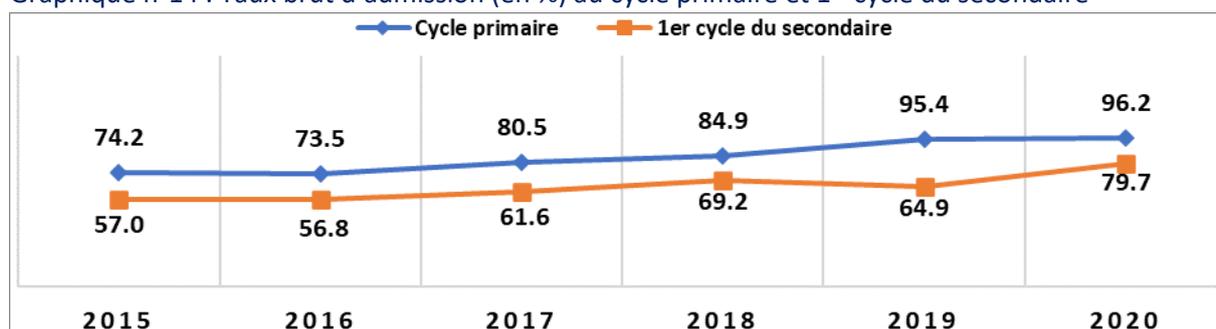


Source : MENFOP

S’agissant de l’accès, une tendance à la hausse est observée depuis 2015 dans le cycle primaire et au dans le 1^{er} cycle du secondaire. En effet, le taux brut d’admission (TBA) a fortement progressé à la hausse sur les 5 dernières années au niveau du cycle primaire ; ce taux se positionnait à 74,2 % en 2015 et a atteint 96,2 % en 2020, soit une hausse de 22 points de pourcentage.

Concernant le 1^{er} cycle du secondaire, le TBA, qui se situait à 57 % en 2015, a atteint 79,7 % en 2020, soit un gain de 22,7 points de pourcentage. Ces progressions positives témoignent des efforts entrepris par le gouvernement pour assurer un accès à l’éducation à davantage d’élèves du cycle primaire et du 1^{er} cycle du secondaire.

Graphique n°14 : Taux brut d’admission (en %) au cycle primaire et 1^{er} cycle du secondaire

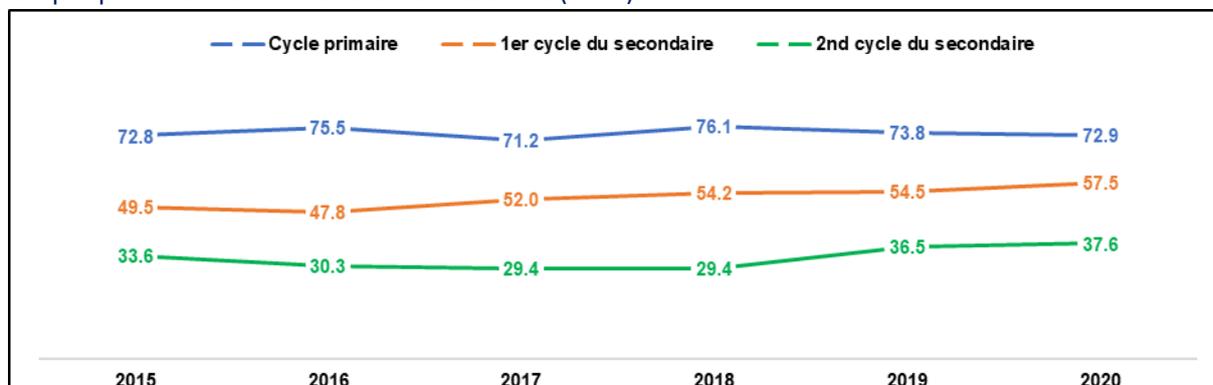


Source : MENFOP

Il ressort du graphique ci-dessous que d’une part la tendance globale du taux d’achèvement au cycle primaire est restée identique depuis 2015 avec quelques légères fluctuations à la hausse et à la baisse sur la période 2015-2020 contrairement au 1^{er} et au 2nd cycle du secondaire et d’autre part en passant d’un cycle à un autre, le taux d’achèvement s’affaiblit.

En 2020, le taux d'achèvement scolaire se situait à 72,9 % (garçons : 76,4 % et filles : 69,3 %) au primaire, à 57,5 % (garçons : 59,4 % et filles : 55,5 %) au 1^{er} cycle du secondaire et à 37,6 % (garçons : 38,6 % et filles : 36,5 %) au 2nd cycle du secondaire.

Graphique n°15 : Taux d'achèvement scolaire (en %)



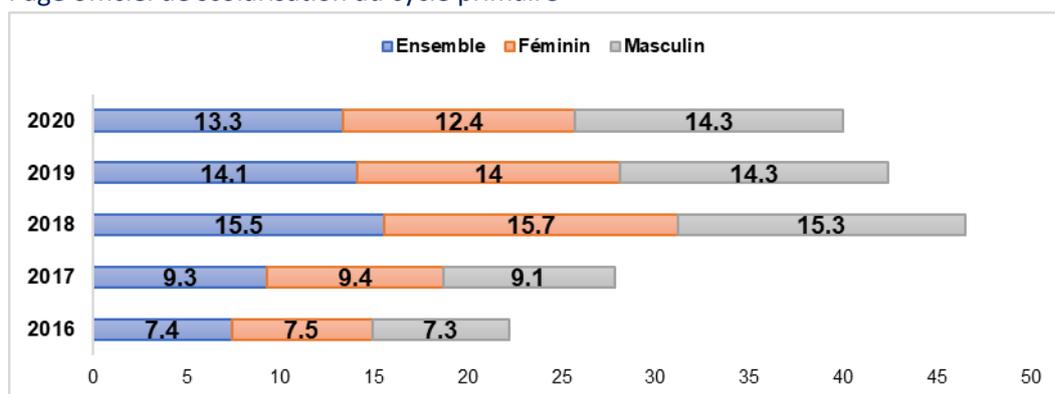
Source : MENFOP

❖ **Cible 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire**

Le taux de participation des enfants de 5 ans à des activités d'apprentissages organisés a presque doublé ; il est passé de 7,4 % en 2016 à 13,3 % en 2020. Concernant le genre, les inégalités demeurent faibles (14,3 % chez les garçons et 12,4 % chez les filles en 2020).

En effet, le taux de participation des enfants de 5 ans à des activités d'apprentissages organisés revu à la hausse s'explique essentiellement par la création de nouvelles écoles privées pour les enfants de moins de 6 ans pour leur permettre d'acquérir un développement cognitif, physique, social et affectif précoce d'une part et leur initier à un enseignement organisé en dehors du contexte familial d'autre part.

Graphique n°16 : Taux de participation (en %) à des activités organisées d'apprentissage 1 an avant l'âge officiel de scolarisation au cycle primaire



Source : MENFOP

❖ **Cible 4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable**

Le taux brut de scolarisation de l'enseignement supérieur s'est accru légèrement durant la période 2015-2019 ; il est passé de 20,6 % en 2015 à 25,1 % en 2020. En d'autres mots, seulement ¼ des jeunes ayant achevé le 2nd cycle du secondaire était inscrit à l'Université de Djibouti (UD) en 2020.

S'agissant de l'enseignement technique et professionnel, le pays compte à ce jour huit établissements répartis dans la capitale et au sein des 5 régions de l'intérieur. Ces établissements offrent aux jeunes un enseignement technologique, mais également des enseignements professionnels industriel et tertiaire. En 2020, le taux de participation des jeunes de 15-24 ans à ces dits enseignements se situait à 10 %.

❖ **Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat**

En 2018, la proportion de la population de 5 ans et plus ayant utilisé un ordinateur (fixe ou portable) et/ou une tablette au cours des 3 derniers mois précédents l'enquête EDTIC et ayant au moins une compétence en TIC est de 19,5 %. Cette proportion est faible car la section des questions concernant les compétences en TIC de l'enquête EDTIC-2018 était administrée uniquement aux personnes ayant utilisé au moins un ordinateur et/ou tablettes au cours des 3 mois précédents l'enquête EDTIC-2018 et non pas à l'ensemble des personnes âgées de 5 ans ou plus.

« Copier et déplacer un fichier », « Utiliser l'option copier/coller », « Transférer des fichiers entre un ordinateur et d'autres périphériques » et « envoyer des e-mails » restent les compétences les plus maîtrisées par les utilisateurs des ordinateurs/tablettes avec respectivement 19,9 %, 16,2 %, 15,9 % et 15,3 %. En outre, « écrire un programme informatique en utilisant un langage de programmation » s'est avéré être la compétence la moins connue (4,5 %). On note par ailleurs que les hommes maîtrisent les compétences informatiques plus que les femmes.

❖ **Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle**

Les inégalités sont faibles entre filles et garçons. L'indice de parité calculé pour l'année 2020 se présente comme suit :

- i. Pour l'accès, il est de 0,9 au cycle primaire et de 0,88 au 1^{er} cycle du secondaire ;
- ii. Pour la participation, il se situe à 0,9 au préscolaire et cycle primaire, à 0,89 au 1^{er} cycle du secondaire et à 0,93 au 2nd cycle du secondaire ;
- iii. Concernant l'achèvement, il s'élève à 0,91 au cycle primaire, à 0,93 au 1^{er} cycle du secondaire et à 0,94 au 2nd cycle du secondaire.

Cet indice, avoisinant 1, montre que les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation sont très réduites.

❖ **Cible 4.a : Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace**

Une importance capitale est accordée par le gouvernement pour doter des établissements scolaires des services essentiels de bases afin que les enfants à l'école puissent bénéficier un cadre d'apprentissage propice. Ainsi, 83 % des établissements du cycle primaire et 96 % de ceux du 1^{er} cycle du secondaire ont accès à l'électricité en 2020.

Plus de 90 % des écoles du cycle primaire et 1^{er} cycle du secondaire bénéficie d'une alimentation en eau potable. Quant à l'accès à l'internet et à des ordinateurs utilisés à des fins pédagogiques, il est très faible au niveau des établissements du cycle primaire (5 %) et pas assez développé au sein des établissements du 1^{er} cycle du secondaire (45 %).

❖ **4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement**

Le volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études a doublé entre 2019 en passant de 1,4 à 2,4 millions de \$ US.

❖ **Cible 4.c : D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement**

La totalité des enseignants qui dispensent les cours aux élèves inscrits dans les établissements publics du cycle primaire et des cycles du secondaire ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent à Djibouti.

Cependant, pour le préscolaire, seulement 41 % des enseignants ont suivi les formations organisées à leur intention.

En 2019, le taux d'attrition des enseignants du cycle primaire se situait à 6 % et celui du 1^{er} cycle du secondaire à 4 %. Cela indique que la carrière des enseignants dans l'enseignement primaire et 1^{er} cycle du secondaire dure, en moyenne, entre 30 et 40 ans.

Ce résultat est très satisfaisant car les enfants scolarisés sont tenues par des enseignants ayant acquis des compétences solides durant leur carrière.



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Les cibles sont alignées à environ 69% avec les axes et les objectifs prioritaires du PND « Djibouti ICI » 2020-2024. Trois cibles opérationnelles et deux cibles de mise en œuvre sont priorisées dans le PND « Djibouti ICI ». La tendance globale affichée est une amélioration modérée avec des défis majeurs.

Depuis une vingtaine d'années, les autorités djiboutiennes sont décidées à faire sauter progressivement les facteurs socio-culturels et économiques qui empêchent les femmes d'exercer des responsabilités politiques et d'occuper des postes de décision dans le pays. Les résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles sont satisfaisants.

- ✓ Le nombre de femmes ministres a triplé, passant de deux à six dans l'actuel gouvernement mis en place après les élections présidentielles, le 24 mai 2021.
- ✓ La proportion de femmes occupant des postes de direction est passée de 12,31% en 2017 à 24,8% en 2019 ;
- ✓ La proportion de sièges occupés par des femmes au parlement est passée de 11 % (7/65) en 2013 à 26 % (17/65) en 2018 grâce à la hausse du quota des femmes de 10% à 25% dans les listes électorales et à l'introduction de la proportionnelle de 20% pour les élections législatives de 2018. Les organes de délibération du Parlement ont compte :
 - 1 femme Secrétaire Questeur au bureau de la Présidence du Parlement.
 - 2 femmes Présidentes de Commissions spéciales.
 - 2 femmes vice-Présidentes de Commissions spéciales.
 - 7 femmes Rapporteurs de Commission spéciales.
- ✓ La proportion de sièges occupés par des femmes dans les organes délibérants des collectivités locales est passée de 10% en 2006 à 31% en 2022.
- ✓ 70 % des magistrats sont des femmes en 2019.
- ✓ 2 femmes présidentes des 2 Cour d'Appel de Djibouti et de Balbala.
- ✓ 3 juges d'instruction sont des femmes.
- ✓ Le procureur de la République est une femme
- ✓ Une magistrate membre du Conseil Constitutionnel.
- ✓ La Cour des Comptes présidée par une femme
- ✓ 2 femmes présidentes de 2 partis politiques membres de l'UMP.

Les défis majeurs concernent actuellement la production de données de qualité pour éclairer les politiques publiques, l'expansion des services aux populations vulnérables, le soutien intégré accru pour la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre et la participation effective des chefs religieux et coutumiers à la promotion de la santé reproductive.

Pour le suivi de la mise en œuvre des ODD, le Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) a fourni le rapport d'Examen National Approfondi établi en 2020 pour les 5 ans de l'agenda 2030 pour le développement durable et le 25ème anniversaire de la quatrième Conférence mondiale de Beijing sur les Femmes.

Ce rapport de suivi des ODD est basé sur la mise en œuvre du premier plan d'action quinquennal de la Politique Nationale Genre (PNG) 2011-2021. La principale priorité du PNG était d'éliminer l'écart existant entre les sexes à tous les niveaux du processus de développement mais aussi, à instaurer un développement durable qui passe par l'éradication des inégalités liées au sexe.

L'élaboration et l'adoption de la PNG 2011-2021 et de son premier plan d'action quinquennal ayant précédées l'adoption de l'agenda 2030 en septembre 2015, les axes et les objectifs prioritaires fixés n'ont pas été alignés avec les cibles des ODD.

Le rapport d'Examen National Approfondi établi en 2020 pour le suivi des ODD et du programme de Beijing recense les différentes politiques, plan stratégiques et mesures juridiques et règlementaires prises et mises en œuvre par Djibouti, en application du Programme de Beijing et de l'agenda 2030 pour le développement durable.

Les Textes officiels (Lois, Décrets).

- *La loi n°58/AN/14/7^{ème} L du 6 décembre 2014 portant adoption de la Vision 2035 et ses plans d'actions opérationnels*
- *La loi n° 171/AN/17/7^{ème} L portant organisation du Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) du 27 avril 2017*
- *La loi n°003/AN/18/8^{ème} L portant Code Civil qui traite des droits civils et de l'individu et du respect du corps humain*
- *La loi n°95/AN/15/7^{ème} L portant code de Protection juridique des mineurs du 18 mai 2015.*
- *La loi n°219/AN/18/7^{ème} L modifiant la loi n°192/AN/02/4^{ème} L instituant le système de quota dans les fonctions électives et dans l'administration de l'État du 11 janvier 2018 qui fait passer le quota des femmes d'au moins 10% à au moins 25%, d'où l'entrée au Parlement de 17 femmes sur 65 membres en 2018.*
- *La loi n°24/AN/14/ 7^{ème} L du 5 février 2014 portant mise en place d'un système d'assurance maladie universelle (AMU)*
- *La loi relative n°26/AN/18/8^{ème} L du 27 2019 février relatif à la création de l'institut national de la statistique de Djibouti (INDS)*
- *La loi n° 12/AN/18/8^{ème} L, portant création du Centre du Leadership et d'Entreprenariat (CLE).*
- *La loi n° 210/AN/17/7^{ème} L, portant création d'un centre d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées du 24 décembre 2017*
- *La loi n°159/AN/16/7^{ème} L du 5 janvier 2017 portant statut des réfugiés en République de Djibouti.*
- *La loi n° 133/AN/16/7^{ème} L portant sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants du 24 mars 2016*
- *La Loi n° 12/AN/18/8^{ème} L, portant création du Centre du Leadership et d'Entreprenariat (CLE) du 25 juin 2018.*
- *Le Décret n° 2017-410/PR/MI fixant les modalités d'exercice des droits fondamentaux des réfugiés et demandeurs d'asile en République de Djibouti du 7 décembre 2017.*
- *Le Décret n° 2017-409/PR/MI fixant les règles de procédure, les modalités d'organisation et de fonctionnement des organes chargés de la gestion du statut des réfugiés en République de Djibouti du 7 décembre 2017.*
- *Le Décret n° 2018-378/PR/MFF portant réglementation des Mutuelles Communautaires du 18 décembre 2018*
- *Loi N° 66/AN/719/8^{ème} L portant protections, prévention et prise en charge des femmes et enfants victimes de violence.*

En matière de Politiques et Stratégies.

- La Politique Nationale Genre (2011-2021). Cette politique dont la mise en œuvre est en cours, vise à éliminer l'écart existant entre les sexes à tous les niveaux du processus de développement mais aussi, à instaurer un développement durable qui passe par l'éradication des inégalités liées au sexe.
- La Stratégie de croissance accélérée et la promotion de l'emploi (SCAPE/2015-2019) qui a pris en compte les défis majeurs auxquels le pays est confronté. Elle constitue le cadre de référence et de coordination des politiques de développement, de dialogue entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers au cours de la période.

- La Politique nationale pour l'enfance à Djibouti (2018-2022)
- La Stratégie nationale de planification familiale (2016-2018)
- Une Stratégie nationale de communication et de promotion de la planification familiale (2017-2020) en vue de promouvoir le droit à la planification familiale pour le bien-être de tous
- La Stratégie nationale pour l'accélération de l'abandon total des MGF/E (2018-2022)
- La Stratégie nationale de protection des enfants à besoins spécifiques (2018-2022)
- La Stratégie nationale de protection sociale (2018-2022)
- La Stratégie « Faim zéro » lancé en juin 2018 qui établit une analyse complète de la sécurité alimentaire, de la nutrition, du marché de l'emploi et des enjeux spécifiques liés à la position de « hub régional » de Djibouti, afin de fournir un plan d'action national qui fédère, coordonne et priorise les efforts déployés pour éliminer la faim à Djibouti
- La Stratégie nationale du développement de la statistique (SNDS/2018-2022).

Les différentes études & évaluations, politiques, stratégies, plans, programmes et projets, ainsi que la promulgation des lois et les décrets, listées ci-dessus, ont amené le gouvernement de la République de Djibouti, au cours de la période 2014-2019, à prendre des mesures qui se sont concrétisées en actions et abouties en faveur de l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

Elles se sont inscrites parfaitement dans le cadre des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing et ont constitué dans leur ensemble des avancées notables dans l'optique du développement durable à horizon 2030 en visant en particulier les femmes, filles et petites filles vulnérable, pauvres, handicapées, veuves, les femmes rurales, les femmes réfugiés et déplacées, les femmes migrantes, ainsi que les femmes atteintes de VIH/SIDA.

Après sa réélection en avril 2016, le Président de la République a affirmé dans la Feuille de route pour son nouveau gouvernement comprenant 4 ministres femmes : « *Il est incontestable que la réalisation des ODD est intrinsèquement liée à l'approbation nationale de l'Agenda mondial 2030, tout en réaffirmant la ferme volonté politique du pays d'éradiquer la pauvreté et la faim, de lutter contre les inégalités et garantir l'autonomisation des femmes et des filles, en ne laissant personne pour compte par le renforcement du développement durable...* ».

Toutes ces mesures prises et actions entreprises confirment la ferme volonté politique du pays d'éradiquer la pauvreté (ODD1) et la faim (ODD2), de permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge (ODD3), de garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles (ODD5 et ses 6 cibles), de promouvoir une croissance économique soutenue et un travail décent (ODD8), de lutter contre les inégalités et faciliter la migration et la mobilité des personnes de façon ordonnée, sûres et responsable (ODD10) en ne laissant personne de côté, d'assurer l'accès de tous en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées à des espaces publics sûrs (ODD11), de prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques (ODD13), de réduire toutes les formes de violences et de mettre un terme à l'exploitation et à la traite (ODD16).

❖ **Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation**

Selon les résultats de l'enquête nationale sur les mutilations génitales féminines et les violences faites aux femmes (Enquête MGF-VFF), réalisée en 2019, 12,2 % de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ont été victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents l'enquête par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire. Concernant les femmes âgées entre 15 et 64 ans, 9,4 % d'entre-elles ont enduré des violences émotionnelles, 7,6 %

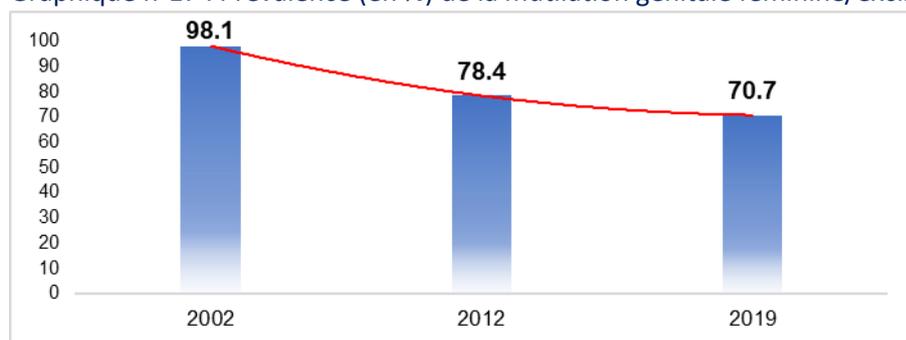
ont été victimes de violences physiques et 3,8 % ont subi de violences sexuelles infligées par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire.

❖ **Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine**

Durant la décennie 2002-2012, la proportion de femmes âgées de 15 ans ou plus, mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans, a diminué légèrement en passant de 25,6 % à 24 %. 5,3% des femmes de la tranche d'âge 20-24 ans ont été marié avant l'âge de 18 ans et 1,3 % avant l'âge de 15 ans.

À Djibouti, la mutilation génitale féminine/excision est un phénomène pratiqué depuis la nuit de temps et la majorité des filles le subit dès leur premier âge. Cependant, au fil des années, le pays n'a cessé d'entreprendre des mesures visant à éradiquer sur le long terme cette pratique qui nuit à la santé des filles. Ainsi, en 2006, le pays a mis en place une stratégie nationale sur l'abandon de toutes formes d'excision suivi d'une seconde stratégie pour l'accélération de l'abandon total des MGF/Excision en 2018. Ces entreprises ont contribué fortement à baisser significativement la prévalence de la MGF/Excision chez les filles et femmes, tous âges confondus, qui est passé de 98,1 % en 2002 à 78,4 % en 2012 pour atteindre finalement 70,7 % en 2019, soit une baisse de 27,4 % par rapport à 2002.

Graphique n°17 : Prévalence (en %) de la mutilation génitale féminine/excision

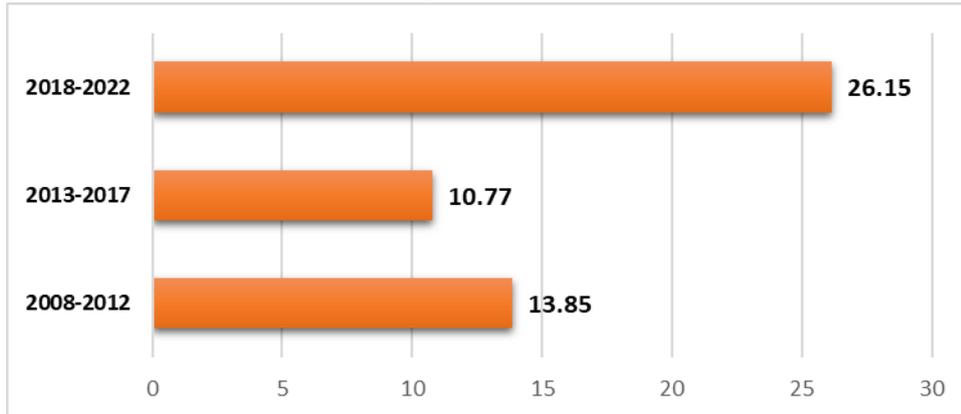


Source : EDSF-PAPFAM 2002 & 2012, Enquête violences faites aux femmes et MGF 2019

❖ **Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité**

Djibouti a observé des progrès concernant l'intégration des femmes au niveau économique, social et politique afin de lui permettre d'être un élément efficace dans la construction de la société et d'en bénéficier en même temps. Ces progrès sont reflétés par la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux qui s'est accrue considérablement. En 2017, cette proportion se situait à 26,15 % contre 10,77 % une année auparavant, soit une hausse de 15,38 points de pourcentage. Au niveau de l'administration publique, les femmes accèdent à davantage de postes de direction (24,08 % en 2019 contre seulement 12,31 % en 2017). Pareillement, au niveau de l'administration locale, plus de sièges sont attribués aux femmes (28,9 % en 2019 contre 23,1 % en 2018).

Graphique n°18 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans parlements nationaux



Source : Annuaire statistique genre 2019 & 2021 – Ministère de la Femme et de la Famille

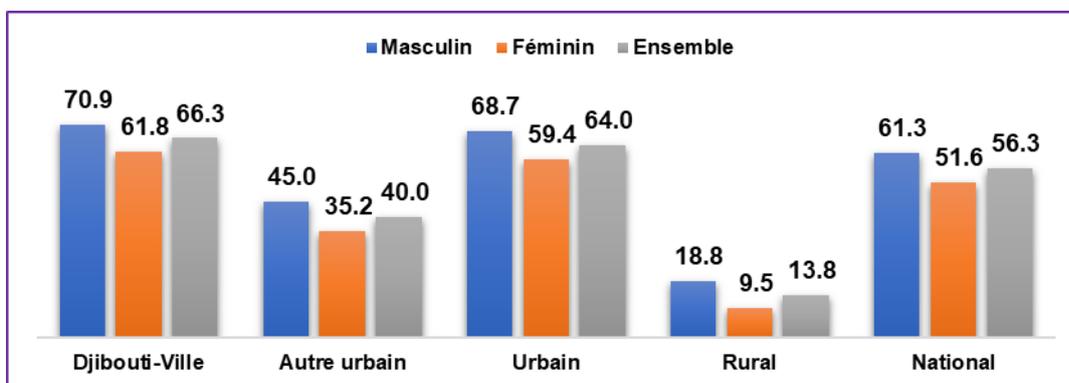
- ❖ **Cible 5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne**

Depuis 2002, le pays est doté du « Code de la Famille » qui constitue un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres. Ce code définit les règles, les droits et les obligations des époux et des enfants durant le mariage, lors du divorce et de la séparation des conjoints. De plus, ce code consacre le droit des femmes, rompt avec les pratiques de la répudiation, interdit le mariage mineurs (moins de 18 ans) et préconise l'égalité entre l'homme et la femme dans certaines de ses dispositions.

- ❖ **Cible 5.b : Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes**

En 2018, 56,3 % des individus âgés de 5 ans et plus ont déclaré détenteur d'un téléphone mobile. À Djibouti-ville, cette proportion s'élevait à 66,3 % et à 40 % au sein des personnes vivant dans les autres centres urbains. Par ailleurs, l'équipement en téléphonie mobile des personnes vivant en milieu rural (13,8 %) reste marginal par rapport aux personnes vivant en milieu urbain (64,0 %). De plus, dans tous les milieux de résidence tout comme au niveau national, les hommes sont plus détenteurs d'un téléphone mobile que les femmes.

Graphique n°19 : Pourcentages d'individus de 5 ans et plus équipés d'au moins un téléphone mobile par sexe selon le milieu de résidence



Source : EDTIC 2018

Progrès du pilier axé sur la « Prospérité »



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

➔

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Les cibles de l'ODD7 sont alignées à 100% avec les axes et objectifs du PND « Djibouti ICI » 2020-2024.

Seulement 2 cibles opérationnelles et deux cibles de mise en œuvre sont priorisées.

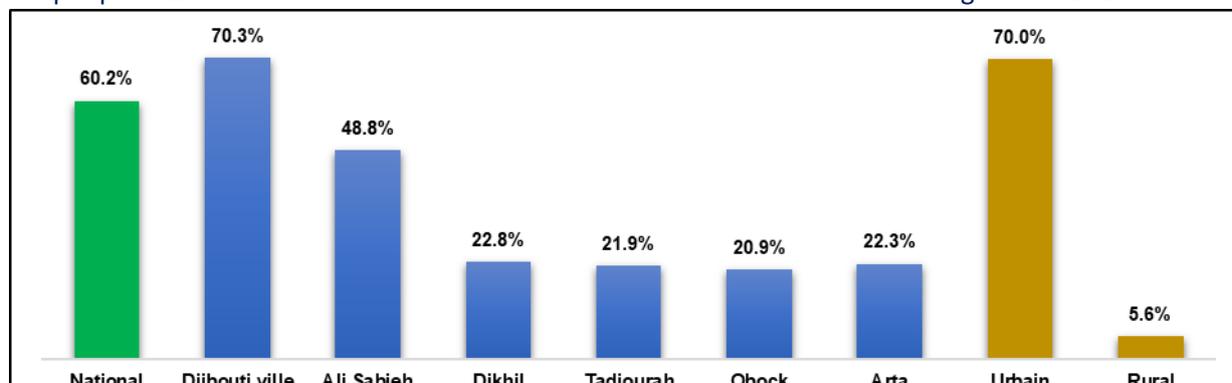
La tendance globale affichée est une stagnation avec des défis majeurs.

❖ **Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable**

L'accès de tous à l'électricité est loin d'être atteint à Djibouti. Globalement, l'accès à l'électricité s'est amélioré durant les années passées, mais à un rythme très lent : en 2012, seulement une personne sur deux jouissait d'un accès à l'électricité. En 2017, le pays comptait 60,2 % de la population totale qui vivent dans des ménages ayant accès à l'électricité. Les inégalités sont très visibles au sein des milieux de résidence ; 6 % de personnes vivant en milieu rural ont accès à l'électricité contre 67 % pour les personnes issues du milieu urbain. Il est de même pour les différentes régions de l'intérieur ; la situation est profitable aux habitants de la capitale (70,3 %) tandis que les autres régions souffrent significativement d'un manque d'accès à l'électricité (48,8 % pour Ali-Sabieh et moins de 23 % pour Dikhil, Tadjourah, Obock et Arta).

Djibouti fait parmi les pays qui offrent des services d'électricité à coût assez cher. Mais il est important de préciser que ce coût a baissé au fil des années. En 2012, on devait déboursier 60,3 francs djiboutien pour bénéficier d'un kWh d'électricité. Ce prix a baissé à 50,9 francs djiboutien en 2020, soit une diminution de 9,4 de nos francs.

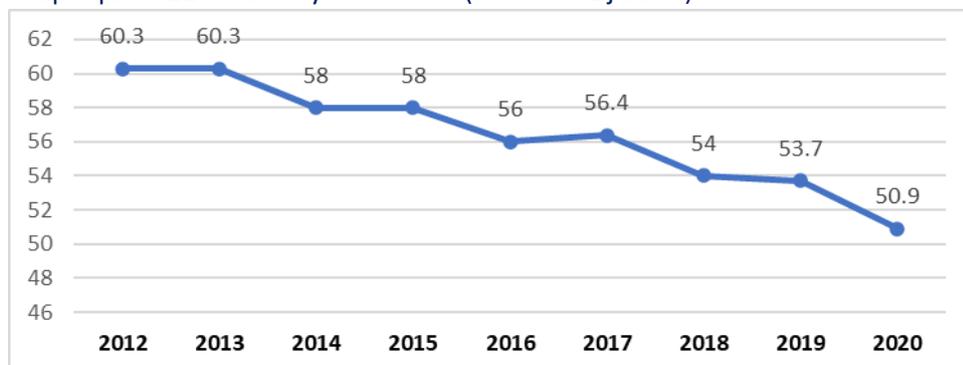
Graphique n°20 : Accès à l'électricité selon le milieu de résidence et selon les régions en 2017



Source : EDAM 4-IS 2017

D'après les enquêtes EDAM4 IS, la proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres pour la cuisson a augmenté sur la période 2012-2017. Elle est passée de 72 % en 2012 à 81,7 % en 2017. Cela signifie que les ménages utilisent de plus en plus l'électricité, le gaz à butane ou encore le pétrole lampant (kérosène) pour cuisiner et délaisent davantage les bois ou les charbons de bois.

Graphique n°21 : Prix moyen du KWH (en francs Djibouti)



Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles

❖ 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie s'établit en moyenne à 30 % sur la période 2010-2019. À partir de 2013, la part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie a diminué en passant de 34,04 % à 24,13 % en 2017, mais elle a repris en 2018 et en 2019 avec respectivement 27,84 % et 27,92 %.

❖ Cible 7.a : D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie

Les flux financiers internationaux vers Djibouti à l'appui de la recherche-développement sur les énergies propres et de la production d'énergies renouvelables, y compris dans les systèmes hybrides sont appréciés à 26,86 millions de \$ US en 2019 et 30,47 millions de \$ US en 2018. Entre 2015-2017, l'appui reçu par le pays pour la recherche-développement sur les énergies propres et sur la production d'énergies renouvelables était assez faible et se situait à moins de 2 millions de \$ US.

❖ 7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

La capacité de production d'électricité renouvelable installée à Djibouti est estimée à 0,366 watt par habitant. Dans le cadre du programme Vision 2035, le gouvernement djiboutien ambitionne d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables produites à Djibouti afin de limiter sa totale dépendance aux importations (d'Éthiopie et de combustibles pour les centrales thermiques).



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

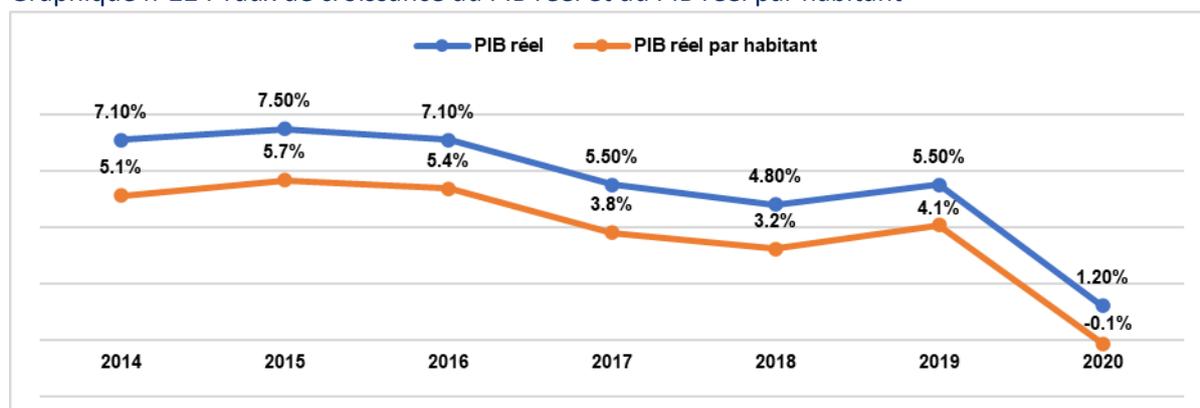
Les cibles de l'ODD8 sont alignées à 82% avec les axes et les objectifs du PND « Djibouti ICI » 2020-2024. Six cibles opérationnelles et deux cibles de mise en œuvre sont priorisées. La tendance globale affichée est une stagnation avec des défis majeurs.

Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés

Djibouti connaît une croissance réelle positive chiffrée à 7 % sur la période 2014-2016. Toutefois, ce niveau n'a pas été maintenu depuis l'année 2017 qui a enregistré une croissance réelle de 5,5 % tout comme l'année 2019. En 2020, à cause de la crise sanitaire de Covid-19, la croissance économique s'est contractée ; on note seulement 1,2 % de croissance réelle. Cela s'explique essentiellement par les mesures restrictives mises en place par le gouvernement pour freiner la propagation du coronavirus à savoir le confinement de la population djiboutienne qui a engendré la perte d'emploi pour plusieurs personnes, l'arrêt de certaines activités tels que la construction et les services de restauration, ou encore l'arrêt des activités de transports en commun.

Pour ce qui est du taux de croissance du PIB réel par habitant, il affiche une tendance globale similaire au PIB réel, mais à un niveau moins important. Cependant, en raison de l'économie djiboutienne qui s'est dégradée en 2020, la croissance du PIB réel par habitant devient négative (-0,1 %).

Graphique n°22 : Taux de croissance du PIB réel et du PIB réel par habitant

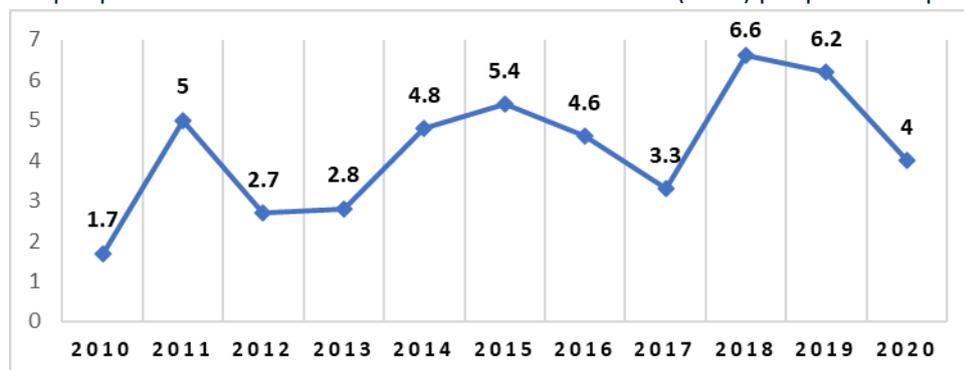


Source : INSTAD

Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

D'après le BIT, le taux de croissance annuel du PIB réel par personne employée se situait à 4 % en 2020 et ce taux a été le plus élevé en 2018 et en 2019 avec respectivement 6,6 % et 6,2 %.

Graphique n°23 : Taux de croissance annuel du PIB réel (en %) par personne pourvue d'un emploi

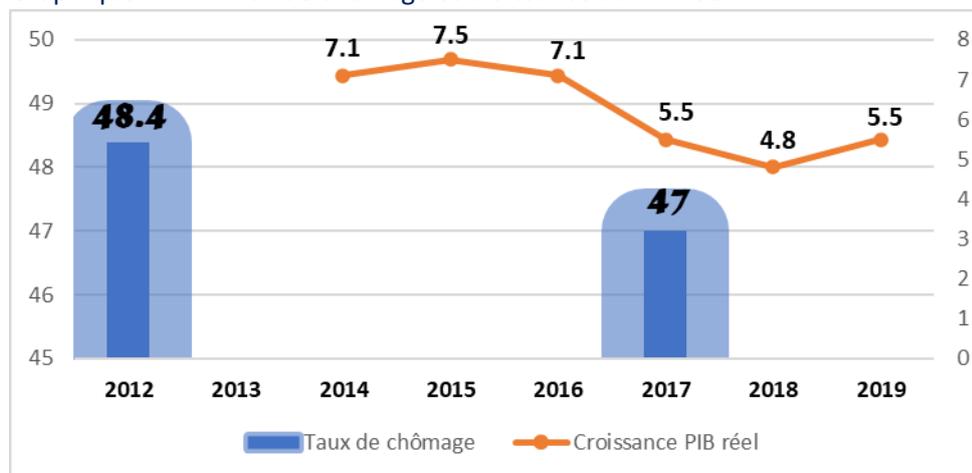


Source : BIT

Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Le niveau élevé du taux de chômage reste pratiquement inchangé sur la période 2012-2017. Ce taux était de 48,4 % en 2012 et de 47 % en 2017, soit une baisse de seulement 1,4 point de pourcentage sur 5 ans. En 2017, le chômage se prononçait plus chez les femmes (63 %) que chez les hommes (38 %).

Graphique n°24 : Taux de chômage et croissance du PIB réel

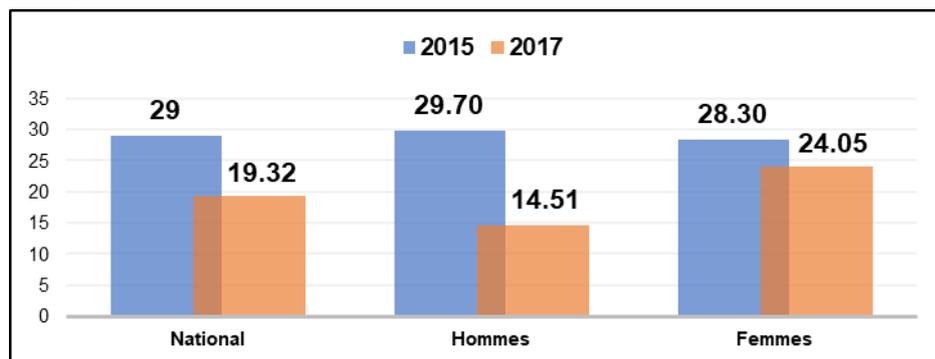


Source : EDAM 3-IS 2012 & EDAM 4-IS 2017 & Comptes nationaux de l'INSTAD

Cible 8.6 : D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

La proportion des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation a baissé au niveau national en passant de 29 % en 2015 à 19,32 % en 2017, soit une réduction de 9,68 %. Cette situation semble profiter plus aux hommes que les femmes. En effet, chez les hommes, la proportion des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation a reculé de 15,19 points de pourcentage (29,70 % en 2015 à 14,51 % en 2017) tandis que chez les femmes, elle a baissé de seulement 4,25 points de pourcentage (28,30 % en 2015 à 24,05 % en 2017).

Graphique n°25 : Proportion des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation



Source : EDESIC 2015 & EDAM 4-IS 2017

Cible 8.8 : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

Le niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale est mauvais (valeur de 10).

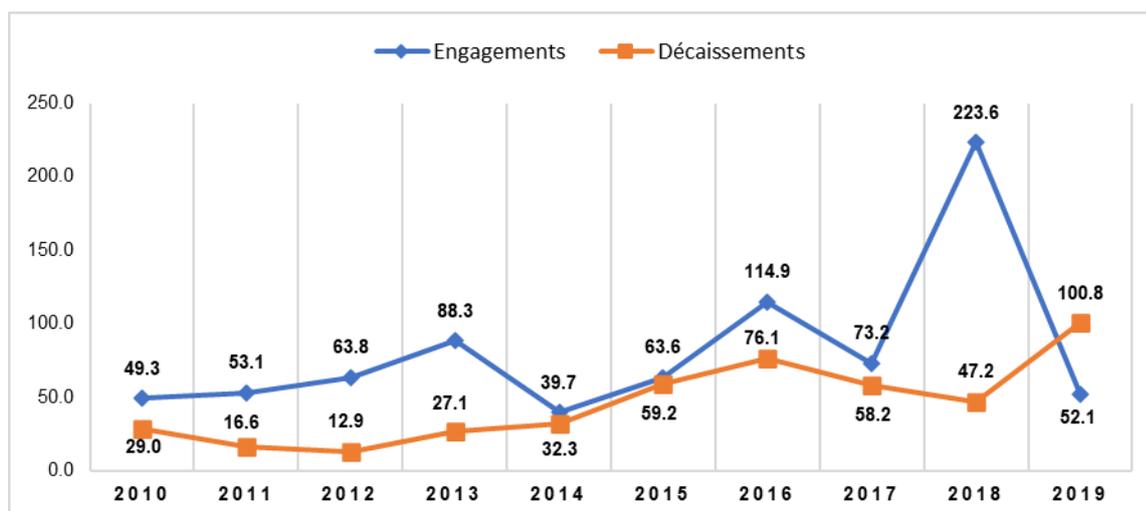
Cible 8.10 : Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

En 2020, on dénombre 8,12 succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes et 13,818 distributeurs automatiques de billets pour 100000 adultes.

Cible 8.a : Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

Sur la période 2010-2018, les engagements pour l'aide au commerce sont supérieurs aux décaissements pour l'aide au commerce. L'année 2018 enregistre le plus grand montant d'engagements pris par le pays (223,6 millions de \$ US). Mais en 2019, la tendance de la série sur les montants des engagements et décaissements pour l'aide pour le commerce été inversée ; les engagements pris par Djibouti ont été évalués à 52,1 millions de \$ US et les décaissements à 100,8 millions de \$ US.

Graphique n°26 : Engagements et Décaissements pour l'aide pour le commerce en millions de \$ US



Source : OCDE

Cible 8.b : D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

En 2020, le pays a élaboré et adopté une stratégie nationale pour l'emploi des jeunes dénommé NPNE (Nouveau Programme Nationale de l'Emploi). Le NPNE met l'accent sur l'amélioration de l'employabilité, la réduction du chômage et l'amélioration de la gouvernance du marché de l'emploi. Ainsi, le NPNE prévoit de créer plus de 5 000 emplois dans les secteurs public et privé pour 2020-2021 pour permettre par la même occasion de réduire significativement le taux de chômage dans les années à venir.



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Les cibles de l'ODD9 sont alignées à 70% avec les PND « Djibouti ICI » 2020-2024. Seulement 2 cibles opérationnelles et deux cibles de mise en œuvre sont priorisées. La tendance globale affichée est une amélioration modérée avec des défis majeurs.

Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

À Djibouti, l'économie repose principalement sur le secteur tertiaire qui constitue 80% du PIB total. Ce dernier est dominé par les activités de transport et de commerce. En effet, compte tenu de sa position géographique, le pays tire avantage des activités maritimes et de la zone franche. En 2020, les ports ont enregistré 1 764 mouvements de navires et le volume du trafic maritime est évalué à 16 324 484 tonnes métriques en 2019.

Par ailleurs, les activités de transport aérien ont connu une baisse en 2020. L'Aéroport Internationale de Djibouti (AID) a enregistré 149 931 passagers au départ et à l'arrivée en 2020 contre 426 854 passagers en 2019, soit une déperdition de 276 923 passagers. De même, les frets transportés par voie aérienne sont passés 8 416 tonnes en 2019 à 5 222 tonnes en 2020. Cela est due principalement aux mesures restrictives entreprises par le gouvernement pour freiner la propagation de la crise sanitaire de Covid-19, à savoir la fermeture de l'AID pour tous les passagers au départ et à l'arrivée durant plusieurs mois.

Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

Selon les données des comptes nationaux de Djibouti, l'industrie manufacturière affiche une tendance haussière sur la période 2013-2020. Évaluée à 1,93 % du PIB de 2013, la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière n'a cessé de s'accroître et a atteint 4,43 % du PIB de 2020 tout en générant une valeur ajoutée par habitant s'élevant à 25 325 francs Djibouti.

En 2015, l'emploi dans l'industrie manufacturière représentait 6,5 % de l'emploi total. Cette proportion a connu une légère croissance en 2019 pour atteindre 8,5 %, soit une hausse de 2 points de pourcentage.

Cible 9.a : Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apportée aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

Selon l'OCDE, le montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures a été le plus élevé en 2016 (71,56 millions de \$ US) puis a commencé à baisser pour se situer à 55,11 millions de \$ US en 2017 jusqu'à descendre à 39,94 millions de \$ US en 2018.

Cible 9.c : Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

Le Ministère de la Communication chargé des Postes et des Télécommunications (MCPT) de Djibouti a mis en exergue que la proportion de la population ayant accès à un réseau mobile est passé de 34,4 % en 2015 à 42,6 % en 2019, soit une hausse de 8,2 points de pourcentage.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Les cibles de l'ODD10 sont alignées à 100% avec les PND « Djibouti ICI » 2020-2024. Seulement 2 cibles opérationnelles et une cible de mise en œuvre sont priorisées. La tendance globale affiche un manque d'information avec des défis majeurs.

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

Selon la banque mondiale, en 2013, 19 % de la population djiboutienne vivait avec moins de la moitié du revenu médian. 4 années après, il ressort que la situation s'est légèrement dégradée car on dénombre plus de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian (17 % en 2017).

Selon le ministère de l'Économie et des Finances chargé de l'Industrie, en 2019, on comptait 261 femmes âgées entre 15 et 49 ans ni en emploi ni en formation, mais qui ont créé une activité génératrice de revenu au cours des 12 mois précédents.

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées

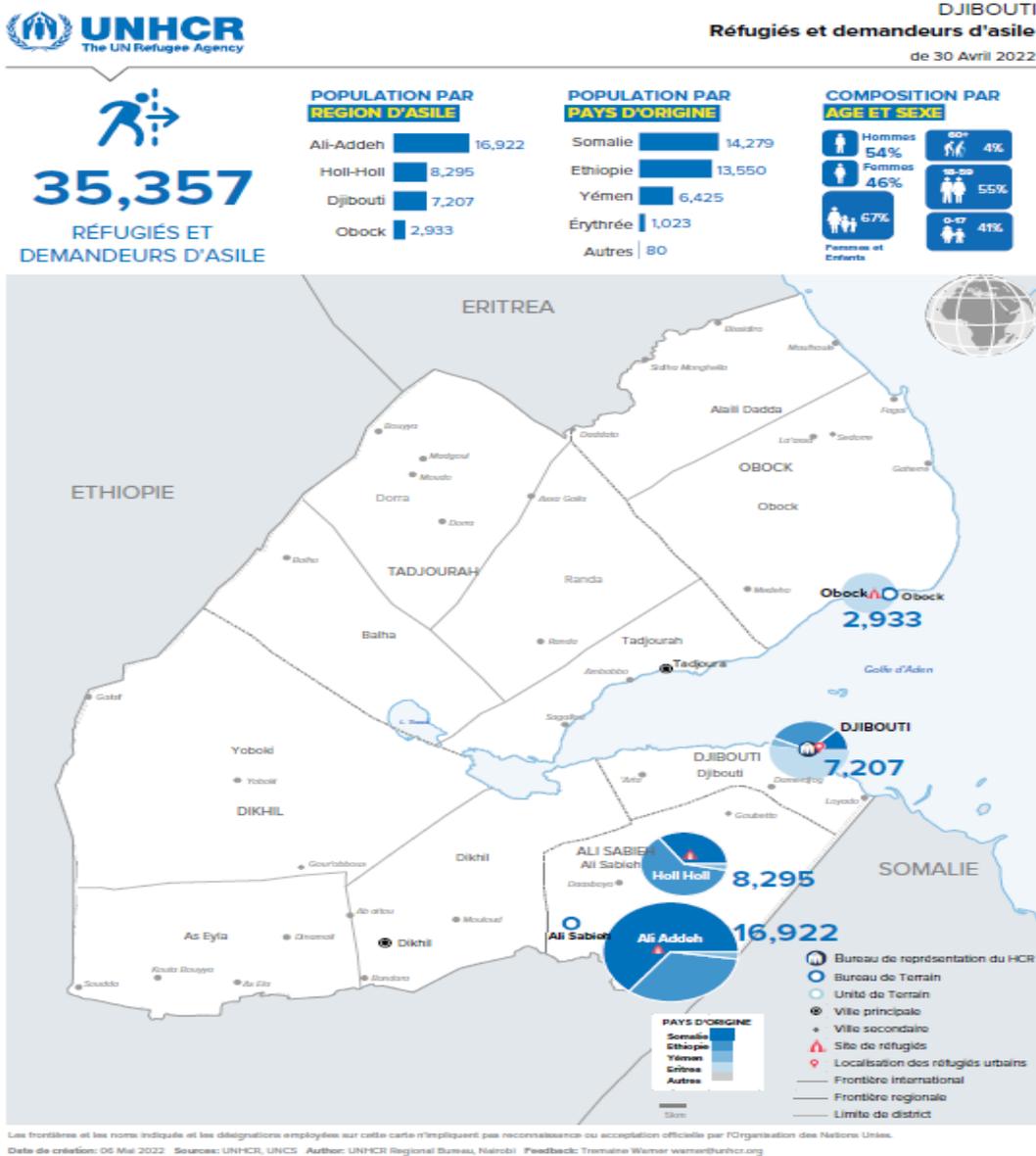
La base de données internationale de l'OIM fait ressortir, qu'en 2014, le pays a enregistré 63 personnes décédées ou disparues pendant la migration. Bien que l'année 2015 a enregistré le plus faible nombre de décès ou disparus (seulement 2 personnes), la situation des migrants faces à la mort ou à la disparition a toujours continué à augmenter au fil des années, et même pour certaines années comme 2019 et 2020, ce nombre est assez important respectivement 86 et 52 décès ou disparus lors de la migration.

Djibouti est un pays de transit et de destination majeur pour les réfugiés et les migrants, en particulier ceux de la région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à destination des États du Golfe. Au 30 avril 2022, Djibouti accueille et assure la sécurité et le bien-être de 35 357 réfugiés et demandeurs d'asile originaires de Somalie, d'Éthiopie, d'Érythrée et du Yémen, dans trois villages, Ali-Addeh et Holl-Holl dans la région d'Ali Sabieh et Markazi de Obock, avec l'appui du HCR et des partenaires. Près de 40 % de ces réfugiés sont des enfants en âge d'aller à l'école.

Depuis 2016, Djibouti est l'un des pays qui mettent en œuvre le Cadre d'Action Globale pour les Réfugiés (CRRF) et le Pacte Mondial sur les Réfugiés, ainsi que les engagements régionaux convenus entre les États de l'IGAD à travers les trois déclarations de Nairobi, Djibouti et Kampala (23 octobre 2009), avec une approche progressive de l'inclusion des réfugiés dans la vie socio-économique.

Lors du Forum Mondial sur les Réfugiés de décembre 2019 à Genève, l'État de Djibouti a pris des engagements additionnels notamment l'intégration des réfugiés dans son Plan National de Développement 2020-2024, dans le cadre de la Vision Djibouti 2035.

Carte n°1 : Localisation et répartition des réfugiés et des demandeurs d'asile à Djibouti au 30 avril



2022.

Source : UNHCR DJI_RefAs_2018 à 30/04/2022

- ✓ Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du CRRF et l'application de la nouvelle réglementation nationale relative aux réfugiés, Djibouti devient éligible et bénéficie en 2018, du financement et assistance technique du Sous-guichet des réfugiés (RSW) de l'IDA18, pour la mise en œuvre de solutions durables d'intégration socio-économique des réfugiés.
- ✓ Lancement de la stratégie nationale pour les migrations et la stratégie pays de l'OIM (2021-2024), le 14 septembre 2021, par le Premier Ministre, S.E.M. Abdoukader Kamil Mohamed, le Ministère de l'Intérieur, en présence des Ministres de la Santé, du Travail chargé de la Formalisation et de la Protection Sociale, de la Femme et de la Famille, des Affaires Sociales et des Solidarités, des Infrastructures et de l'Équipement et du Budget, ainsi que de la Chef de Mission de l'OIM, des représentants de l'UNICEF, du PAM, de l'OMS et du PNUD, et des

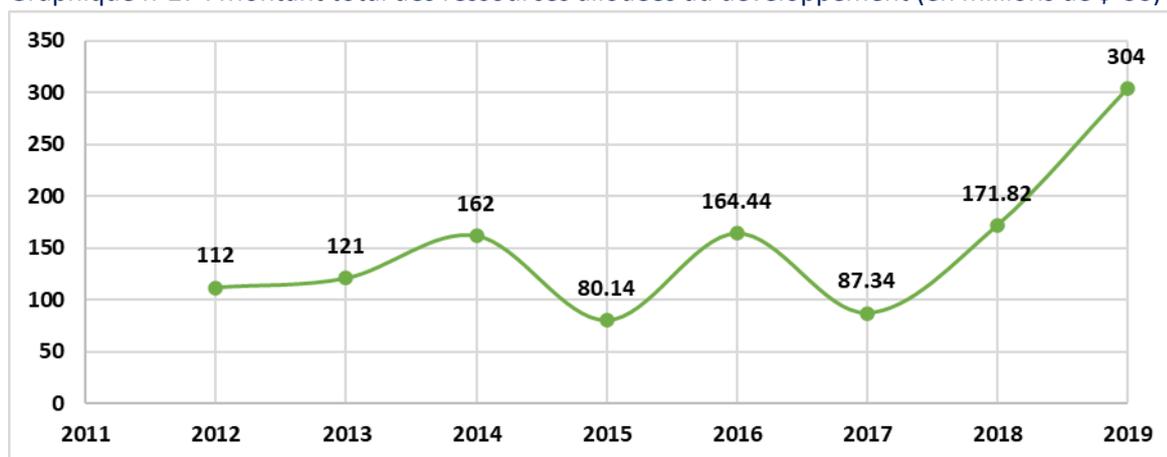
ambassadeurs de l'Union Européenne, des États-Unis, du Japon et de l'Allemagne ainsi que les partenaires clés de la société civile Djiboutienne. La stratégie nationale pour les migrations élaborée en étroite collaboration avec les ministères et des partenaires concernés, établit les priorités du Gouvernement Djiboutien en matière migratoire et servira de base au travail du bureau National de Coordination pour la migration, qui a été établi en juillet 2021 sous l'égide du Ministère de l'Intérieur. Le lancement, en parallèle, de la stratégie nationale de l'OIM (2021-2024) facilitera la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale.

- ✓ L'élaboration de la stratégie nationale a été financée par l'Union Européenne dans le cadre du projet « solutions pérennes pour les populations hôtes, les réfugiés et les migrants les plus vulnérables à Djibouti » et du projet « Améliorer la gestion des flux migratoires » (Better Migration Management, BMM) à Djibouti, cofinancé par l'Union Européenne et le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et du Développement (BMZ).

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

Le montant total des ressources allouées au développement à Djibouti (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres) est estimé à 171,82 millions de \$ US en 2018. En 2019, ce montant est passé à 304 millions de \$ US.

Graphique n°27 : Montant total des ressources allouées au développement (en millions de \$ US)



Source : OCDE



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Les cibles de l'ODD11 sont alignées à 90% avec les PND « Djibouti ICI » 2020-2024. Seulement 2 cibles opérationnelles sont priorisées. La tendance globale affiche une stagnation avec des défis majeurs.

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

En 2020, on estime à 18 % la proportion de la population vivant dans les quartiers identifiés comme des bidonvilles dans la capitale Djiboutienne.

Cible 11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

En 2016, les niveaux moyens annuels de particules fines (pondérés en fonction de la population) sont estimés à 38,3 microgrammes par mètre cube.

Progrès du pilier axé sur la « Planète »



La situation de la biodiversité au niveau national

Malgré un climat défavorable à l'écosystème, la République de Djibouti est dotée d'une diversité biologique assez importante. La faune sauvage et les fonds sous-marins sont relativement riches avec les espèces comme guépards, chacals, hyènes, phacochères, gazelles, babouins, antilopes et des oiseaux, notamment des outardes, tourterelles, flamants roses (lac Abbe), hérons et autruches ainsi que les espèces marines tels que les requins baleines, tortues marines, les dugongs.

La République de Djibouti possède un littoral long de 372 km, de trois unités insulaires isolées (îles Musha et Maskali, les îles des sept frères et les îles Haramous) , d'un espace maritime de 7200 km² et d'une superficie de 23 200 km². La biodiversité marine se trouve essentiellement répartie dans deux écosystèmes caractéristiques des régions tropicales : Les forêts de mangroves couvrent au total environ 700-800 ha et se trouvent actuellement en régression sous les pressions des interactions des facteurs naturels et anthropiques, ils sont couverts par quatre espèces de palétuviers (avicennia marina, Cerips tagal, Rhyzopbra mucronata et Gymnorysa).

Les récifs coralliens de type frangeant s'étendant sur 400 km² couverts par 167 espèces de coraux. La biodiversité marine compte 17 espèces végétales et 929 espèces animales contre 826 espèces végétales et 540 espèces animales pour la biodiversité terrestre.

Tableau n° 3 : la richesse du pays dans le domaine de la diversité biologique.

Milieu Terrestre	Nombre d'espèces	Milieu Marin	Nombre d'espèces
Flore	826	Flore	17
Mammifères	54	Mammifères	12
Oiseaux	367	Poissons	499
Reptiles	36	Reptiles	4
Amphibiens	3	Mollusques	224
Poissons	1	Crustacées	10
Papillons	79	Echinodermes	8
		Coraux	172

La vulnérabilité de la biodiversité à Djibouti

La flore et la faune sont menacées par un contexte climatique difficile, la République de Djibouti est un pays aride et particulièrement vulnérable aux effets néfastes du changement climatique, qu'il s'agisse de la sécheresse, des inondations ou de l'augmentation du niveau de la mer.

La biodiversité est constamment impactée par différents types de pollution telle que les eaux usées d'origine urbaine et industrielle ; les déchets solides, les détritiques et les plastiques ; les huiles usagées, les hydrocarbures et les métaux lourds et les déchets organiques des abattoirs.

L'accroissement des activités économiques représente un danger majeur pour la biodiversité Djiboutienne. Les activités majeures qui exercent des pressions sur la biodiversité sont: la pêche illégale et le braconnage; le commerce et le trafic illicite d'espèces animales et végétales menacées d'extinction ; l'élevage; le surpâturage des cheptels, les sécheresses chroniques et les épidémies ; le déboisement et la coupe de bois pour répondre au besoin des ménages en énergie et en construction des habitations; l'activité militaire; l'urbanisme; le tourisme ; le développement des ports nationaux et internationaux et des transports routiers.

Mesures mises en oeuvre par le ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) pour la protection de nos ressources naturelles

Le MEDD a pris des mesures et entrepris des actions nationales dans le domaine de la protection et de l'utilisation durable des écosystèmes, de la faune et de la flore; la lutte contre le Réchauffement Climatique et la lutte contre la pollution marine, terrestre et de l'aire.

Tableau n°4 : Les interventions prioritaire de la MEDD sur les ODD, les cibles, les indicateurs internationaux et nationaux.

Interventions prioritaire de la MEDD	ODD	Cibles	Indicateurs internationaux	Unités	Nombre d'indicateurs nationaux disponibles au MEDD
I.a La protection et l'utilisation durable de nos Ressources Naturelles (marines)	ODD14	14.2 14.5 14.c	14.2.1 14.5.1 14.c.1	- Superficie (ha) - Nombre (nb)	8
I.b La protection et l'utilisation durable de nos Ressources Naturelles (terrestre)	ODD15	15.1 15.2 15.3 15.5 15.6 15.9	15.1.1 15.2.1 15.3.1 15.5.1 15.6.1 15.9.1	- Superficie (ha) - Nombre (nb) - Kilomètre carré (km ²)	6
II La lutte contre le Réchauffement Climatique : - Adaptation - Atténuation	ODD13 ODD7	13.1 13.2 13.3 13.b 13.a 7.1	13.1.1 13.2.1 13.3.1 13.b.1 13.a.1 7.1.1	- Nombre (nb) - Montant(\$) - Quantité (Qt) - Pourcentage (%)	- Adaptation : 4 - Atténuation : 3 TOTAL : 7
III La lutte contre la pollution marine, terrestre et de l'aire	ODD12	12.4	12.4.1	- Pourcentage (%) - Nombre (nb) - Quantité (Qt)	3
TOTAL	5 ODD	16 Cibles	16 Indicateurs interna		24 Indicateurs Nationaux

Les mesures et actions du MEDD ne se limite pas seulement à ces trois volets de l'environnement (biodiversité, pollution, changement climatique) ainsi que leurs cinq ODD (ODD7, ODD12, ODD13, ODD14, ODD15). Le Développement Durable est présent dans toutes les Stratégies, Plans, Programmes, Réglementations au niveau national du ministère. L'aspect Environnemental ; Social, Économique est bien intégrer dans toutes les activités du ministère tel que l'éradication de la pauvreté et la sécurité alimentaire (ODD1 et ODD2) ; l'égalité entre les sexes (ODD5) ; l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement (ODD6) ; la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et d'un travail décent pour tous (ODD8) et enfin le renforcement des moyens à mettre en oeuvre le partenariat mondial pour le développement durable et la revitalisation (ODD17).

Dans l'optique de protéger sa biodiversité, Djibouti a signé des conventions et des protocoles internationaux et les a ratifiés au niveau national qui sont:

- La Convention sur la Diversité Biologique en 1995;
- Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;
- Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique;
- La Convention de Djeddah de 1982 "Convention régional pour la conservation de la Mer Rouge et du Golfe d'Aden";
- La Convention sur les Zones Humides/ Convention de Ramsar;
- La Convention sur la création de l'Agence panafricaine pour la Grande Muraille Verte. Djibouti;

- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) le 07 février 1992, elle est rentrée en force trois mois après. L'autorité scientifique de la CITES est représentée par le ministère de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Tourisme (MUET) et le Centre d'études et de recherches de Djibouti (CERD), l'organe de gestion est représenté par le ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche et de l'Élevage, Chargé des Ressources Halieutiques.

Mise en place de Cadre Institutionnel pour la Protection de la biodiversité

Au remaniement ministériel de mai 2021, un nouveau Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a été créé. La création de ce nouveau département témoigne de la volonté des autorités de mettre l'accent sur le développement répondant aux besoins des générations actuelles sans pour autant compromettre le développement des générations futures à travers un meilleur équilibre entre le social, l'économie et l'écologie.

Loi n°154/AN/22/8^{ème} L portant organisation et fonctionnement du ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) a été adopter le 17 mai 2022.

Article 2 : Attributions et missions du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) est chargé de :

- La préparation et de l'application de la politique du gouvernement en matière de l'environnement et du développement durable la coordination et l'exécution des programmes nationaux de protection de l'environnement et de prévention des dangers, de suivi des actions d'aménagements, de protection et de gestion des espaces, des écosystèmes et du littoral ;
- L'élaboration des textes normatifs, le contrôle du respect des normes environnementales et la réalisation des études d'évaluations et d'impacts environnementaux dans les projets et programmes de développement en relation avec les départements ministériels concernés ;
- L'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie nationale et des plans d'action en matière de formation et d'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- Le suivi et coordination de la mise en oeuvre des conventions internationales en matière du développement durable, de représenter le gouvernement auprès des instances internationales et dans les réunions bilatérales et multilatérales ayant pour thème le développement durable, la protection de l'environnement et de la nature, la prévention et l'évitement des dangers et de la pollution, en collaboration avec les ministères concernés ;
- L'inscription des politiques de développement durable dans les politiques économiques et sociales générales et sectorielles et dans la planification et la gestion des projets de développement et des ressources naturelles du pays ;
- La contribution à la réalisation des Objectifs du Développement Durable(ODD), en collaboration avec les départements ministériels concernés en sa qualité du coordinateur national.

Cadre Juridique pour la Protection de la biodiversité

Bien que les lois, décrets et arrêtés soient antérieurs à l'adoption des ODD à L'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015, ceci prouve que le MEDD a intégré le développement durable dans toutes ses actions depuis la création de la Commission Nationale de Développement Durable(CNDD) en 2004 et continue sa démarche en alignant toutes ces activités aux ODD.

La loi n ° 51/ AN/09/6^{ème} L portant Code de l'Environnement, La présente loi a pour objet de fixer les règles de base et les principes fondamentaux de la politique nationale, dans le domaine de la protection et gestion de l'environnement en vue d'assurer un développement durable, et ce, conformément aux accords multilatéraux sur l'environnement.

- Décret n°2004-0092/PR/MHUEAT Portant création d'une Commission Nationale pour le Développement Durable (CNDD).La Commission Nationale pour le Développement Durable est présidée par le Premier Ministre et assistée par un Comité technique pour le Développement

Durable. Celui-ci est chargé de l'étude des projets et de leur suivi-évaluation. Il assure le suivi des recommandations de la Conférence sur l'Environnement et le Développement de RIO de Janeiro et du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg. Il procède à la pré-sélection des projets à soumettre pour financement sur les Fonds spéciaux mis en place dans le cadre des diverses conventions et protocoles internationaux, par les départements ministériels, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales désireuses de coopérer avec les pouvoirs publics dans ce domaine.

- Le décret est toujours en activité même si les réunions technique et politique ne sont pas aussi fréquentes comme stipule le texte. Aussi, en sa qualité de président du comité de pilotage de la Commission Nationale pour le Développement Durable (CNDD), S.E.M Abdoukader Kamil Mohamed a convié jeudi 21 juin 2018 dans la salle de réunion de la Primature, une quinzaine de ministres concernés par le rapport, pour participer à une réunion de coordination et de lancement de l'audit sur les Objectifs de Développement Durable(ODD) Initiée par la première présidente de la Cour des Comptes.

Cadre politique de la Protection de la biodiversité

Tous les documents nationaux ne sont pas cités comme pour le cas des textes juridiques, les documents nationaux qui s'alignent aux ODD sont :

- Le sixième Rapport National sur la biodiversité (2019)

Le 6^{ème} rapport national sur la biodiversité, a listé les contributions potentielles des objectifs de la SPANB 2017 aux ODD comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°5 : Contributions potentielles des objectifs de la SPANB 2017 aux ODD

ODD	Nombre d'objectifs de la SPANB	Niveau de contribution.
1	12	Contribution moyenne
2	6	
3	2	Contribution faible (partielle à marginale)
4	4	Contribution faible (partielle à marginale)
5	2	Contribution faible (partielle à marginale)
6	8	Contribution moyenne
7	2	Contribution faible (partielle à marginale)
8	18	Contribution forte (totale à conséquente)
9	4	Contribution faible (partielle à marginale)
10	1	Contribution faible (partielle à marginale)
11	3	Contribution faible (partielle à marginale)
12	4	Contribution faible (partielle à marginale)
13	8	Contribution moyenne
14	22	Contribution forte (totale à conséquente)
15	22	Contribution forte (totale à conséquente)
16	8	Contribution moyenne
17	4	Contribution faible (partielle à marginale)

Le tableau ci-dessus indique le niveau de contribution de la SPANB 2017 à l'atteinte des cibles des ODD, en cas d'opérationnalisation par un financement spécifique.

Conformément à l'indicateur 15.9.1 au niveau international « Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 », l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité « Les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées ».

La correspondance entre chaque objectif national de la SPANB 2017 et le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 (objectifs d'Aichi 2) est représentée sous la forme de tableau dans le 6^{ème} rapport national sur la biodiversité (Voir explications détaillées à la page 9 du rapport sur le suivi des ODD du MEDD, en annexe).

- Pour l'ODD14 : 3 Cibles sont priorisées par le MEDD avec 3 indicateurs internationaux et 8 indicateurs nationaux qui sont renseignés et disponibles (voir pages 26-28 du rapport sur le suivi des ODD du MEDD, en annexe n°3).
- Pour l'ODD15 : 6 cibles sont priorisées par le MEDD avec 6 indicateurs internationaux et 6 indicateurs nationaux qui sont renseignés et disponibles (voir pages 28-30 du rapport sur le suivi des ODD du MEDD, en annexe n°3).

Actions du ministère pour la protection de nos ressources naturelles marines et terrestres

Les principales activités de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) sont financées par le Fond pour l'Environnement Mondiale (FEM) en don et sous la forme de projets prioritaires. Elles comprennent :

- Extension du réseau national des Aires Protégées Marine et Terrestre (AMP) et le renforcement de la gestion des AMP.
- Réhabilitation des écosystèmes dégradés dans les zones côtières.

Les principales réalisations sont détaillées dans rapport sur le suivi des ODD du MEDD, en annexe n°3.

	 <p data-bbox="486 1288 1420 1377">Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</p>
---	--

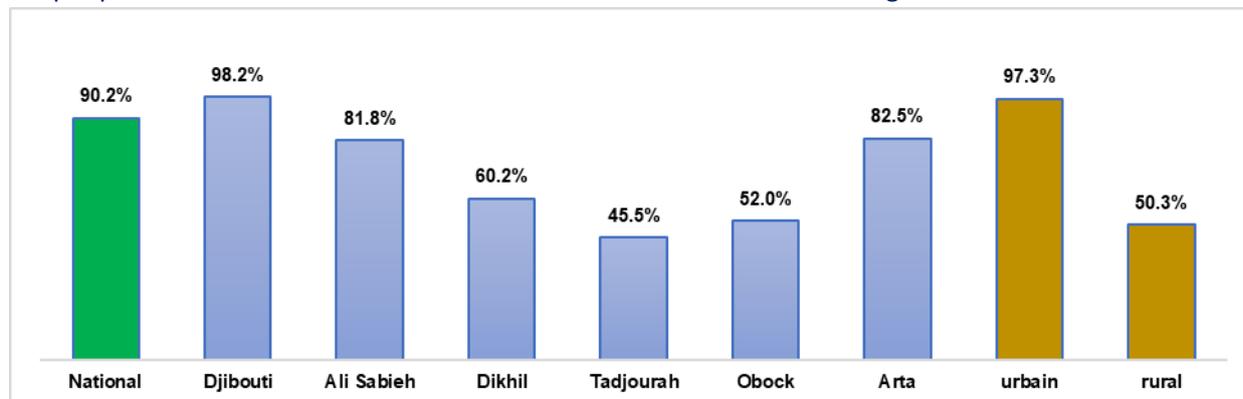
Les cibles de l'ODD6 sont alignées à 87% avec les axes et les objectifs du PND « Djibouti ICI » 2020-2024. Trois cibles opérationnelles et une cible de mise en œuvre sont priorisées. La tendance globale affiche une stagnation avec des défis majeurs.

❖ **Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable**

À Djibouti, l'accès à l'eau est quasi universel. Cet accès est défini comme la disponibilité de l'eau dans le ménage sous forme d'eau courante (branchement intérieur ONEAD), branchement direct à partir d'un forage, branchement extérieur ONEAD par tuyau, fontaine publique et forage (avec une pompe). En 2012, 86,4 % de la population avait accès à l'eau potable. En 2017, cette proportion a atteint 90 %. Cependant, au regard du milieu de résidence ou des différentes régions de l'intérieur du pays, l'accès à l'eau est loin d'être universel. Bien que presque la totalité (97,3 %) des personnes vivant dans le milieu urbain ont accès à l'eau potable, il apparaît que seulement la moitié (50,3 %) des personnes vivant en milieu rural a accès à l'eau. De même, les disparités existent au sein des régions de l'intérieur. Dans la capitale, l'eau potable est accessible à la majorité de la population

(98,2 %) tandis que pour d'autres régions, l'accès limité à l'eau potable est limité tel que les régions Dikhil (60,2 %), Tadjourah (45,5 %) ou encore Obock (52,0 %).

Graphique n°28 : Accès à l'eau selon le milieu de résidence et selon les régions en 2017



Source : EDAM4-IS 2017

Afin de pallier le problème de pénurie d'eau pour assurer un accès à l'eau potable à toute la population, Djibouti a réalisé un projet d'adduction d'eau potable depuis l'Ethiopie. Ce projet transfrontalier, ayant coûté 339 millions de \$ US, vise à mettre à la disposition une eau en quantité suffisante propice au développement d'un tissu industriel à Djibouti. De même, il a pour but d'alimenter plusieurs régions de l'intérieur rencontrant un accès limité à l'eau. Ce projet a été inauguré le lundi 19 juin 2017.

❖ **Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable**

La proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité est passée de 67,3 % à 77,6 % entre 2012 et 2017, soit une hausse de 10,3 points de pourcentage. Ces services constituent le débarrasage des ordures par des moyens appropriés, tel que le collecteur d'ordures publiques et/ou privé, à un endroit spécial.

En 2017, il ressort que 87,6 % de la population vit dans des ménages qui utilisent des toilettes améliorées et seulement 51,7 % des ménages possèdent un dispositif de lavage de mains avec de l'eau et du savon.

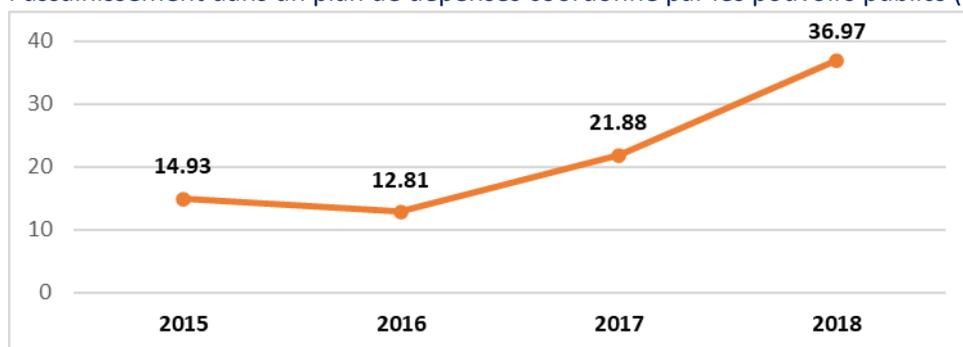
❖ **Cible 6.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau**

La base de données ODD mondiale dispose de données pour le stress hydrique (prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles) à Djibouti, qui se situe à 6,33 % en 2020, c'est-à-dire bien en dessous du seuil de 25 % signalant le commencement de stress hydrique. Par ailleurs, en 2018, l'efficacité de l'utilisation de l'eau pour l'agriculture irriguée est estimée à 12,23 \$ US par mètre cube et l'efficacité de l'utilisation de l'eau par les services est évaluée à 154,03 \$ US par mètre cube

❖ **Cible 6.a : D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation**

En 2018, le montant d'aide publique au développement consacré à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics est estimé à 36,97 millions de \$ US. Ce volume a triplé par rapport à 2016 (12,81 millions de \$ US).

Graphique n°29 : Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics (en millions de \$ US)



Source : OCDE



Établir des modes de consommation et de production durables

Les cibles de l'ODD12 sont alignées à 40% avec les axes et objectifs spécifiques du PND Djibouti ICI 2020-2024. Une cible opérationnelle et deux cibles de mise en œuvre sont priorisées. La tendance globale affiche une progression en bonne voie d'atteinte des cibles.

Cible 12.4 : D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

Un certain nombre de parties aux accords internationaux multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ont satisfait aux engagements et aux obligations de communication. Le nombre de parties à ces dits accords ont été atteintes à 100% pour 4 conventions et un protocole qui sont les suivants :

- a- Convention de Bâle sur les déchets dangereux et autres produits chimiques
- b- Protocole de Montréal sur les déchets dangereux et autres produits chimiques
- c- Convention de Rotterdam sur les déchets dangereux et autres produits chimiques
- d- Convention de Stockholm sur les déchets dangereux et autres produits chimiques
- e- Convention de Minamata sur le Mercure.

Quant aux parties pour lesquelles 50% ont été atteint, ils sont au nombre de 3 conventions énumérées comme suit :

- a- Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires du 2 novembre 1973 complétée par le protocole de 1978 (MARPOL 73/78) et ses Annexes I et II
- b- Convention internationale de 1969 sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution

- c- Convention internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC 90).

Cible 12.b : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux

En 2000, un plan stratégique pour le Développement du Tourisme en République de Djibouti a été mis en place et en 2019 a été adopté, par une loi, l'orientation stratégique pour le développement et la promotion du tourisme à Djibouti. Cette orientation stratégique s'articule autour de quatre axes de développement que sont la réforme institutionnelle, la création de zones prioritaires d'aménagement touristique, la mobilisation de financements pour les investissements productifs et la mise en place d'une politique d'accompagnement. Elle vise également à insérer la destination Djibouti dans le marché international et permettra au secteur du tourisme de contribuer au développement du pays.

Il faut savoir que Djibouti a été désignée « capitale mondiale du tourisme et de la culture pour 2018 » par le Conseil européen du tourisme et de la culture. En effet, le pays possède nombre de sites classés sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, dont les lacs Assal et Abbé, le parc national de la forêt du Day, les tumulus d'Awellos et les peintures rupestres d'Abourma. La capitale, Djibouti, abrite plusieurs merveilles architecturales comme la mosquée Haji Hamoudi, la place Ménélik, la cathédrale de Djibouti.

Cible 12.c : Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées

En 2020, selon l'OCDE, les subventions aux combustibles fossiles (consommation et production) constituent 1,76546 % du PIB national.



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Les cibles de l'ODD13 sont alignées à 100% avec les axes et objectifs spécifiques du PND Djibouti ICI 2020-2024. Deux cibles opérationnelles sont priorisées. La tendance globale affiche une progression modérée avec quelques défis.

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Le nombre de décès et de personnes disparues attribués à des catastrophes est estimé à 3,2 personnes pour 100 000 habitants selon le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Ce taux était le plus élevé en 2011 (24 décès et/ou déclarés disparus pour 100 000 habitants).

Suite à l'inondation meurtrière d'avril 2004, la République de Djibouti s'est dotée d'une stratégie nationale dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes. Cette dernière a comblé une lacune fondamentale qui a été identifiée depuis longtemps comme étant un obstacle important dans l'amélioration des méthodes à la gestion des catastrophes en République de Djibouti. Deux ans plus tard, il a été décrété la mise en place d'un cadre institutionnel de Gestion des risques et des

catastrophes d'une part et une loi, portant politique nationale de gestion des risques et des catastrophes, a été adopté d'autre part. La gestion des risques et des catastrophes s'inscrit dans le cadre global des activités relatives à la protection et à la sécurité civile. Elle s'appuie sur des procédures intégrées et globales prévoyant des mesures de prévention, d'alerte, de préparation, de gestion, de secours, de rétablissement et de développement.

Cible 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

En 2018, le pays a présenté une communication sur les stratégies relatives aux changements climatiques. Dans les années antérieures, le pays avait mis en place plusieurs contributions déterminées au niveau national, des plans nationaux d'adaptation, des stratégies et des communications relativement sur le changement climatique. Il s'agit notamment de :

- a- Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) établi en 2006 ;
- b- Une seconde communication nationale de la république de Djibouti à la convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques faite en 2013 ;
- c- L'élaboration d'un plan d'action sur le climat pour l'accord de Paris et la contribution prévue déterminée au niveau national dans le courant de l'année 2015 ;
- d- L'élaboration de la stratégie nationale sur le changement climatique en 2017 ;

Par ailleurs, 4 appuis ont été reçus dans le cadre de la planification et de la gestion face aux changements climatiques. Ces appuis étaient répartis en deux catégories ; d'une part il s'agissait des appuis financiers provenant du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM), l'Union européenne (UE) et l'IGAD et d'autre part des appuis techniques de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA).

Au niveau national, le Gouvernement de Djibouti a orienté sur le long du tracé trois projets de développement importants qui portent sur l'adaptation aux changements climatiques depuis 2018 :

1. Projet de développement des périmètres agropastoraux comme stratégie d'adaptation aux changements climatiques dans les régions de Petit Bara et Grand Bara réalisé en 2018 ;
2. Projet de mise en œuvre des Technologies d'Adaptation dans les Écosystèmes Fragiles des Plaines Centrale de Djibouti à Hanlé et Tadjourah, de 2015 et en cours ;
3. Projet de gestion des ressources en eau, pâturages et périmètres agro-pastoraux dans le bassin-versant de Cheikhetti » lancé en 2020.

Les activités globales réalisées sur ces projets ont porté sur la restauration, conservation et gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité ; l'amélioration et renforcement des systèmes de production ; le développement communautaire et gouvernance locale ; la recherche d'accompagnement et développement.

Il est important de citer aussi le projet de soutien à l'adaptation aux changements climatiques des communautés rurales en régions montagneuses à savoir les régions d'Adalou et d'Assamo durant la période 2014-2018. Ce projet visait à élargir et renforcer l'agro-pastoralisme et l'élevage dans les bassins-versants de ces deux sites, soutenir la conservation des sols et de l'eau, réduire efficacement le ruissellement et promouvoir la gestion durable des bassins-versants. Pour ce faire, le projet a octroyé aux communautés vulnérables des deux régions montagneuses des terrains pour pratiquer une activité agricole.



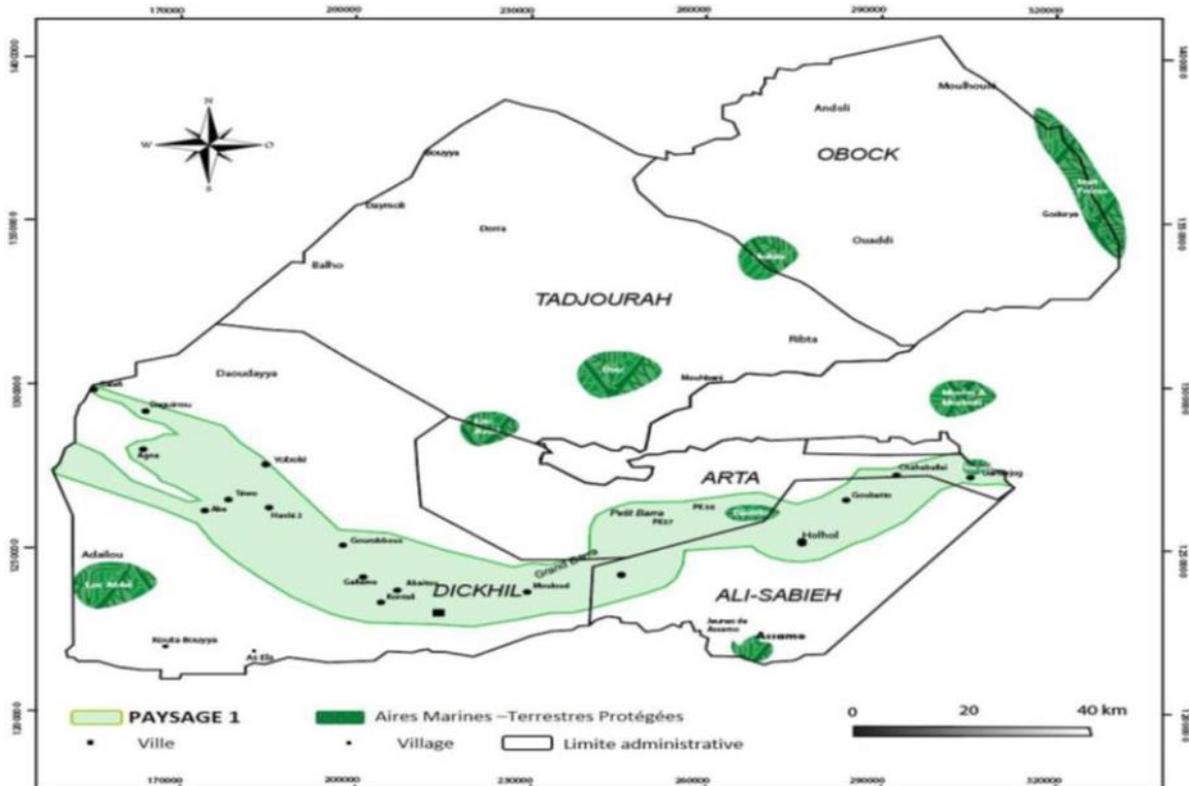
Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Les cibles de l'ODD14 sont alignées à 45% avec les axes et objectifs spécifiques du PND Djibouti ICI 2020-2024. Trois cibles opérationnelles et deux cibles de mise en œuvre sont priorisées. La tendance globale affiche une stagnation avec des défis majeurs.

Cible 14.2 : D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

La loi de 2004 a permis la création de 7 aires protégées terrestres (Lac Assal, Lac Abbé, forêt de Day, forêt de Mabla) et marines (Moucha/Maskali, Iles des Sept Frères/Ras Syan/Khor Angar/la forêt de Godoria, Haramous). Elle a aussi ouvert la porte pour la création de nouvelles aires protégées avec le décret n°2011-0236/PR/MHUE Portant création de deux aires protégées terrestres (Assamo, et de Djalelo) ainsi qu'en 2022 du projet de décret en cours pour la création de nouvelles aires marines protégées (Arta/baie de Goubet, Sagalou/Kalaf et Sable Blanc/Ras Ali).

Carte n°2 : Localisation des aires terrestres et marines protégées de Djibouti.



Source : DJIB/SGP/OP6/Y4/CORE/2018/05 PNUD/01

En 2016, dans le cadre de la gestion et de la protection durable des écosystèmes marins et côtiers, notamment pour renforcer la résilience afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation, 40 hectares de mangroves ont été nettoyées et 125 000 plantes à majorité d'avicennia marina plantées sur une superficie de 114 hectares.



Distribution de denrées alimentaires et matérielles de nettoyages pour les ménages vulnérables de l'AMP de **Salagou** ; nettoyage et triage des déchets des plages et des zones côtières des AMP ; mission d'évaluation des déchets plastiques et de l'état des mangroves sur l'île Moucha et Maskali



Missions de sensibilisation des touristes en matière de protection de la biodiversité marine et côtière par les éco-gardes ; mission de constat des lieux de pontes des tortues à Maskali ; mission de constat de l'état des mangroves de Moucha



Réunion de sensibilisation et de concertation avec les pêcheurs sur les moyens de préservation du requin-baleine ; réunion de sensibilisation et de concertation avec les opérateurs touristiques sur les moyens de préservation du requin-baleine



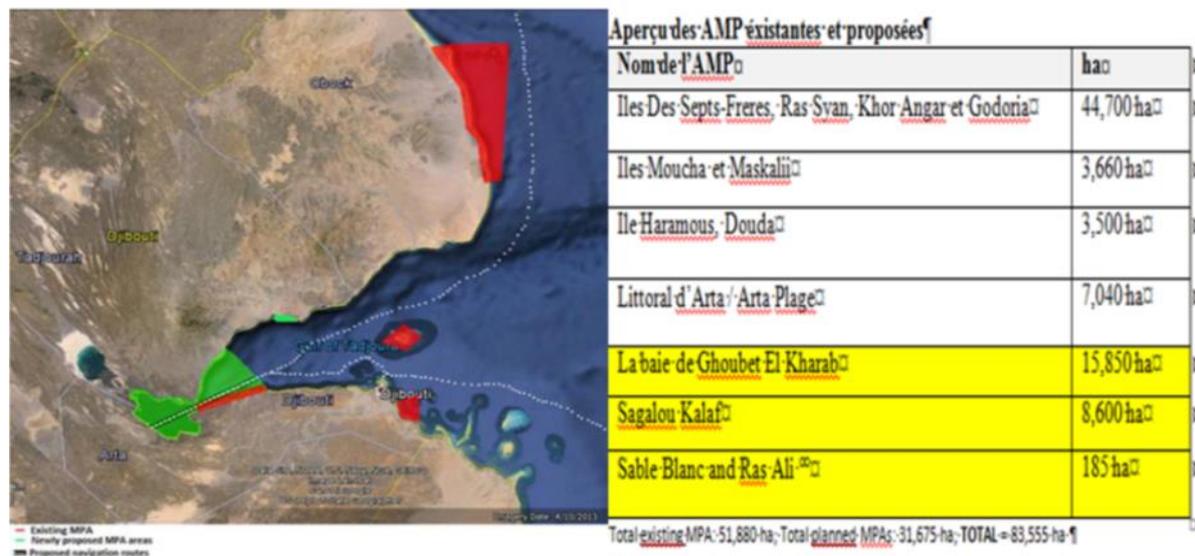
Sensibilisation et distribution des guides bonnes pratiques aux touristes pour la protection du requin-baleine ; sensibilisation et distribution du guide des bonnes pratiques aux pêcheurs vivant sur le site d'Arta plage

Cible 14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

Élargissement et renforcement de la gestion du réseau national des Aires Protégées Marines et Côtières, depuis 2004. En 2018, les aires marines protégées représentaient 6,2 % de la biodiversité

marine totale. En 2019, la surface des aires marines protégées existantes a connu une extension de 24 635 hectares, passant ainsi de 58 900 à 83 535 hectares.

Figure n°7 : Localisation et superficie des aires marines protégées de Djibouti.



Source : document de projet AMP

Mise en place d'une pépinière et replantation de 4 ha de mangrove (25 000 Avicennia) depuis 2018.

Cible 14.7 : D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

En 2020, la part de la valeur ajoutée générée par les activités de pêches viables représentait 0,23 % du PIB national et cette proportion a perdu 0,13 point de pourcentage par rapport à 2013.



Localisation du site de restauration de la mangrove de Raysali et photo du site prise avant les activités de plantation



Plants d'Avicennia dans la pépinière de Raysali puis la replantation

Cible 14.b : Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

À ce jour, aucune politique n'a été élaborée dans le cadre de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs à Djibouti.

Cible 14.c : Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

En 2020, 5 conventions relatives à l'utilisation durable des océans et de leurs ressources ont été ratifiées par le pays et 3 lois ont été instaurées. Il s'agit notamment de :

- a- **1996 : ratification** de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- b- **2001 : ratification** par la République de Djibouti du Protocole de Cartagena ;
- c- **2002 : ratification** de la Convention sur les Zones Humides/Convention de Ramsar ;
- d- **2004 : loi** portant sur la création des aires protégées terrestres et marines
- e- **2011 : loi** portant sur la conservation de la biodiversité et la création de réseau d'aires protégées dans la mer Rouge et golfe d'Aden et loi portant sur la protection de l'environnement marin dans la mer ;
- f- **2011 : ratification** du Protocole relatif à la protection du milieu marin de la Mer Rouge et du Golfe d'Aden contre la pollution due aux activités terrestres ;
- g- **2015 : ratification** par la République de Djibouti du Protocole de Nagoya.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la

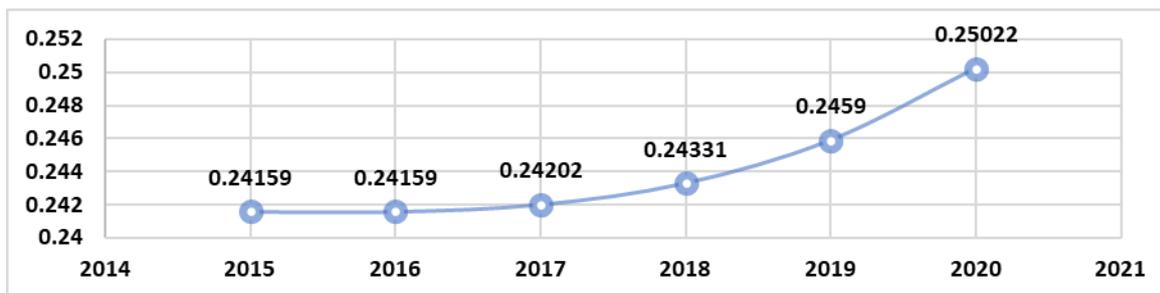
Les cibles de l'ODD15 sont alignées à 46% avec les axes et objectifs spécifiques du PND Djibouti ICI 2020-2024. Sept cibles opérationnelles et une cible de mise en œuvre sont priorisées. La tendance globale affiche une régression avec des défis majeurs.

Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

En 2020, la FAO a estimé à 0,250 % la surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre de Djibouti.

Concernant les écosystèmes terrestres, en 2020, on compte 6 aires terrestres protégées (Lac Assal, Lac Abbé, forêt de Day, forêt de Mabila, Assamo, et la vallée de Djallelo) et la superficie des sites importants pour la biodiversité terrestre (c'est la réserve naturelle de Douda conçue pour conserver les animaux sauvages et réintroduire les espèces animales disparues du territoire national) se situe à 680 hectares.

Graphique n°30 : Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre



Source : FAO

15.2 D’ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

Mise en place de la Grande muraille verte (GMV) afin de Lutter contre les effets du changement climatique et la désertification à Djibouti.

Le Gouvernement de Djibouti a orienté sur le long du tracé trois projets de développement importants financé par le FEM qui portent sur l’adaptation aux changements climatiques depuis 2018 : 1. Projet de développement des périmètres agropastoraux comme stratégie d’adaptation aux changements climatiques dans les régions de Petit Bara et Grand Bara durant l’année. (Clôturer en 2018); 2. Projet de mise en oeuvre des Technologies d’Adaptation dans les Ecosystèmes Fragiles des Plaines Centrale de Djibouti à Hanlé et Tadjourah, de 2015 et en cours; 3. Projet de gestion des ressources en eau, pâturages et périmètres agro-pastoraux dans le bassin versant de Cheikhetti » (lancement 2020).

Les activités globales réalisées sur ces projets sont portées sur la restauration, conservation et gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité ; l’amélioration et renforcement des systèmes de production ; le développement communautaire et gouvernance locale ; la recherche d’accompagnement et développement.

La plaine de Hanlé contrairement aux autres zones de la région de Dikhil est confrontée depuis plusieurs décennies au grave phénomène de désertification et de dégradation des ressources naturelles de l’environnement. Des activités de restauration des Acacias avec la mise en place de pépinière d’acacias (*Azadiracta indica*/ NEEM ; *Dobera glabra* ; *Moringa olefera* ; *Acacia Asak* ; *Acacia senegal* ; *Acacia melifera* ; *Acacia nilotica* ; *Moringa perigrina*) ont été entrepris. Le site accueille actuellement 10 000 plantes (Acacias et espèces endogènes) près de 7 ha, qui sont toutes en bonne état.

Dans les régions de Petit Bara et Grand Bara, des périmètres agricoles ont été octroyés à des bénéficiaires démunies des terrains pour pratiquer une activité agricole, notamment 5 ha Kourtimalei ; 12 ha Qor Qaloc ; 10 ha Omar jaqac ; 03 ha Hamboucto.

Cible 15.3 : D’ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s’efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

En 2015, on évalue à 34,93 % la surface des terres dégradées en proportion de la surface terrestre.

Cible 15.4 : D’ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

Les sites importants pour la biodiversité des montagnes qui se trouvent dans des aires protégées étaient évalués à 1,41776 % en 2020.

L'indice de couvert végétal qui mesure les différents types de couvert végétal dans les régions montagneuses – comme les forêts, les arbustes, les arbres, les pâturages, les terres cultivées, etc. - et qui fournit des informations sur l'état de conservation de leur environnement était estimé à 15,7 % en 2015 et il est passé à 16,1 % en 2018.

Cible 15.5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

L'indice de la liste rouge, compris entre 0 et 1, qui permet d'estimer l'état de conservation d'une espèce animale sur un territoire donné est estimé à 0,807 et proche de 1. Ce niveau montre que la plupart des espèces sont classées dans la catégorie « Préoccupation mineure ».

Cible 15.6 : Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

Une loi portant la ratification par la République de Djibouti du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relative à la Convention sur la Diversité Biologique a été adoptée en 2014.

Cible 15.9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

En 2017, il a été établi la Stratégie et Programme d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) concourant à la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs conformément à l'objectif d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Deux ans plus tard, Djibouti a rédigé son 6^{ième} rapport national sur la biodiversité.

Cible 15.a : Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

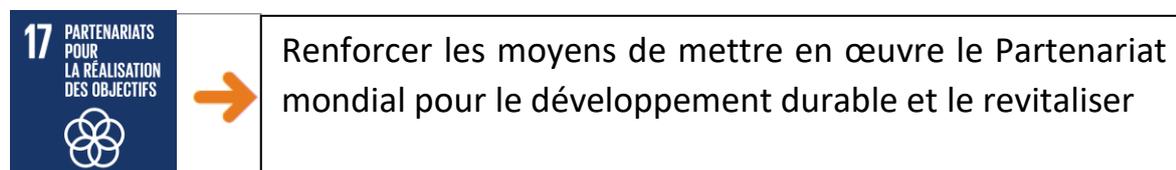
En 2018, l'aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité était évaluée à 9,1 millions de \$ US contre seulement 0,3 million de \$ US une année plutôt, soit une hausse de 8,8 millions de \$ US.

<p>16 Paix, justice et institutions efficaces</p> 	 <p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>
--	---

Les cibles de l'ODD16 sont alignées à 90% avec les axes et objectifs spécifiques du PND Djibouti ICI 2020-2024. Une seule cible opérationnelle est priorisée. La tendance globale affiche une stagnation avec des défis majeurs.

Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

L'enquête EDSF-PAPFAM 2012 a servi à situer la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil à 92,6 %. S'agissant du sexe, il s'est avéré que les filles (94 %) étaient légèrement plus enregistrées auprès d'une autorité d'état civil que les garçons (91,3 %).



Pour l'ODD17, sept cibles de partenariat sont priorisées par Djibouti. La tendance globale affiche une stagnation avec des défis majeurs.

Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

À Djibouti, les recettes publiques proviennent essentiellement des recettes fiscales (directes, indirectes et autres taxes) et des recettes non-fiscales. En moyenne, les recettes fiscales s'établissent à 13,75% du PIB national et les recettes non-fiscales constituent 7,5 % du PIB national. En 2020, la part des recettes totales publiques en proportion du PIB était évaluée à 20 % et 50,3 % du budget national était financé par les impôts nationaux.

Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

En 2018, l'investissement direct étranger (IDE) est évalué à 265 millions de \$ US et il a doublé par rapport à 2015 (124 millions de \$ US). Cela signifie les unités institutionnelles résidentes à Djibouti reçoivent davantage d'investissements dans le but d'acquérir un intérêt durable des unités institutionnelles résidentes dans le reste du monde. Selon le rapport de la banque centrale de Djibouti de l'année 2020, le secteur industriel, le secteur du BTP et le secteur tertiaire sont ceux qui ont le plus bénéficié de ces IDE.

Pour ce qui est du volume des envois de fonds de travailleurs migrants, il représentait 1,9% du PIB total de l'année 2020. Ce volume a baissé depuis 2015 (2,59% du PIB total).

17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

Les services de la dette rapportés au montant total des exportations de biens et services s'est accrue entre 2015 et 2017, soit respectivement 6,99 %, 9,77 % et 10,79 %. Cependant, ce taux a diminué en passant à 8,41 % en 2018 puis à 7,77 % en 2018 et il s'est fortement dégradé en 2020 (0,50%).

Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

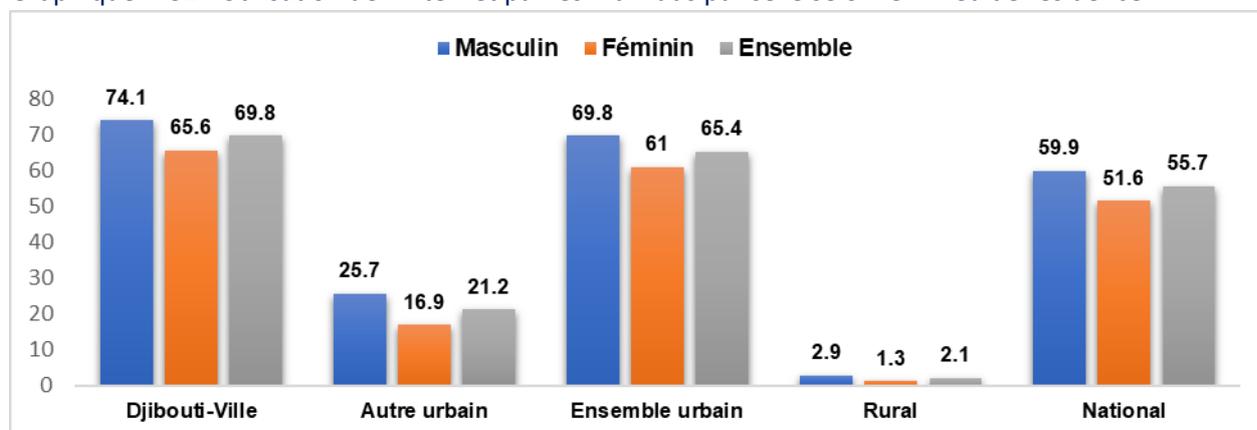
À Djibouti, la majorité de la population n'a pas accès à un abonnement à une connexion internet à haut débit fixe. En 2020, seulement ¼ (24,8 %) de la population était abonnée à une connexion à Internet à haut débit fixe. Cinq (5) années plus tôt, cette proportion n'était que de 14,08 %.

Cible 17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

L'EDTIC-2018 a mis en avant que 55,7 % des personnes âgées de 5 ans et plus avaient utilisées l'internet, tous types de connexions confondues, au cours des 3 mois précédents l'enquête. Mais il existait de grandes différences dans les proportions d'utilisateurs entre :

- Le milieu urbain (65,4 %) et le milieu rural (2,1 %) ;
- Djibouti ville (74,1 %) et les autres urbains (21,2 %) ;
- Les hommes et les femmes dans tous les milieux. Mais ces différences étaient moins prononcées que celles des milieux de résidence, et niveau national, il y a 59,9 % d'hommes contre 51,6% de femmes de plus de 5 ans et plus qui ont utilisé l'Internet.

Graphique n°31 : Utilisation de l'Internet par les individus par sexe selon le milieu de résidence



Source : EDTIC-2018

Cible 17.18 : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

Depuis 2019, le pays est doté d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle grâce à une loi relative portant création de l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD). En 2020, l'INSD change de nom pour devenir

Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD) à la faveur d'une nouvelle loi. Puis, en 2021, les missions de l'INSTAD ont été définies par un décret national.

Cible 17.19 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

En 2018, la valeur de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques à Djibouti est estimée à 178493,18 \$ US.

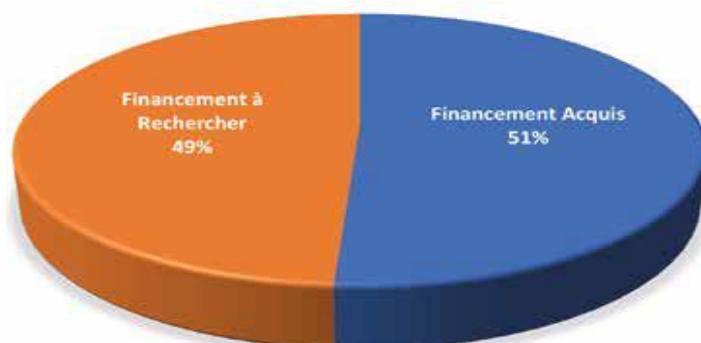
Le dernier recensement de la population et de l'habitat (RGPH) de Djibouti date de 2009 et le pays a prévu de réaliser son troisième RGPH en 2023.

À ce jour, les objectifs d'enregistrer 90 % des naissances et au moins 75 % des décès auprès des autorités publiques n'a pas encore été atteint par Djibouti.

Mécanismes et moyens institutionnels de mise en œuvre.

Le budget de mise en œuvre du PND « Djibouti ICI » 2020-2024 est estimé à 14 milliards \$.US selon un plan de financement intégré mobilisant des ressources publiques et privées. 51% du budget de financement des interventions du PND étant déjà acquis et la recherche des 49% restants se fera par une stratégie ambitieuse de mobilisation de ressources internes et externes. L'amélioration de la gouvernance économique, du climat des affaires et la poursuite de la modernisation des infrastructures contribueront à la mobilisation des investissements directs et de l'Aide Publique au Développement (APD).

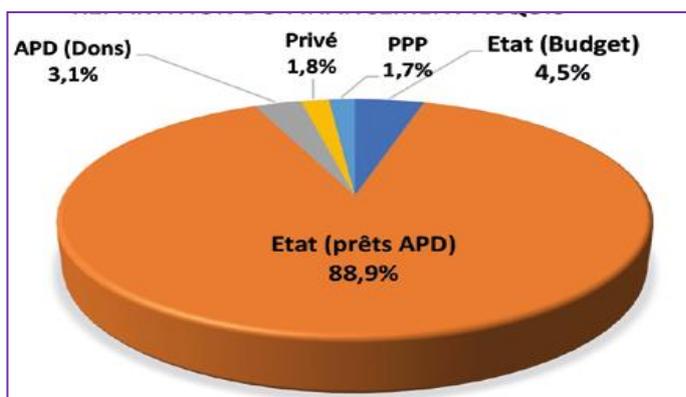
Graphique n° 32 : Proportion du financement acquis et à rechercher pour la mise en œuvre du PND.



Source : PND « Djibouti ICI » 2020-2024

93,4% du financement acquis sera pris en charge par l'État, principalement par des prêts concessionnels et particuliers de l'APD (88,9%) et par le budget de l'état (4,5%), 3,1% sera financé avec les dons de l'APD et 3,5% sous forme de financements privés (1,8%) et des investissements PPP (1,7%).

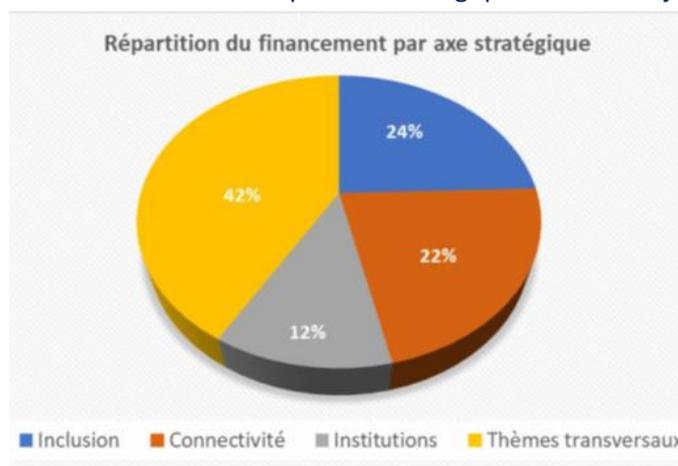
Graphique n°33 : Sources du financement acquis



Source : PND « Djibouti ICI » 2020-2024

Pour l'atteinte des objectifs prioritaires du PND « Djibouti ICI » et la réalisation des cibles prioritaires des ODD, les investissements les plus importantes seront réalisées à travers les trois piliers prioritaires et l'axe des thèmes transversaux, dans les proportions précisées dans la figure ci-dessous.

Graphique n°34 : Répartition du financement par axe stratégique du PND « Djibouti ICI » 2020-2024.



Source : PND « Djibouti ICI » 2020-2024

Le pilier « Inclusion », bénéficiera de 24,5% du budget d'investissement à mobiliser, pour mettre en œuvre des interventions privilégiant l'engagement et la participation de toutes les couches de la population au développement économique et social, conformément au principe de ne laisser personne pour compte, avec un accent particulier sur la diversification économique et le renforcement du développement social. Les interventions viseront à :

- Investir davantage sur le capital humain, notamment par des formations professionnelles et techniques en adéquation avec les opportunités d'emploi et les qualifications et compétences recherchées par les investisseurs privés du marché national.
- Réduire les coûts des facteurs de production pour renforcer la compétitivité.
- Optimiser les infrastructures des télécommunications pour gagner la bataille du numérique.

Le pilier « Connectivité » nécessitera 22% du financement à mobiliser, pour positionner Djibouti comme une plaque tournante de l'économie régionale et internationale, offrant une plateforme logistique & commerciale « Afro-Arabe » et maritime « Route de la soie/Asie-Europe » et favorisant le désenclavement & l'intégration des pôles économique des 5 régions du pays, à travers trois grands programmes :

- Un programme d'appui au développement économique inclusif, avec des interventions prioritaires pour la diversification et la compétitivité économique, l'amélioration de l'employabilité, le développement des chaînes de valeurs agro industrielles, la promotion de la chaîne de valeurs du tourisme, de l'économie bleue et le développement du commerce des services et de de l'Écosystème des services de transport et logistique, avec la mobilisation de la diaspora et l'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile au développement national.

- Un programme d'Appui à l'inclusion financière (bancaire, assurance, microfinance et finance islamique).
- Un programme d'amélioration des conditions de vie et d'inclusion sociale, avec des interventions prioritaires de réduction des disparités (promotion de l'Équité socio-économique) et de renforcement des capacités pour l'inclusion sociale.

Le pilier « Institution » absorbera 12% des fonds d'investissement à mobiliser pour consolider et bâtir des institutions efficaces, inspirant la confiance des usagers et répondant aux enjeux actuels et futurs de Djibouti, grâce à des interventions prioritaires destinées à :

- Rendre l'administration moderne, digitalisée, efficace, transparente et responsable ;
- Accélérer le processus de décentralisation et de déconcentration en faveur des pôles de développement régionaux ;
- Accroître la participation et la contribution des citoyens et le renforcement des acquis démocratiques.

Enfin 42% des financements à mobiliser est destiné à quatre programmes de l'axe des « thèmes transversaux », pour la réalisation d'interventions constituant les fondamentaux de la transformation économique et sociale en vue de faire de Djibouti un pays phare de la Mer Rouge et un hub commercial et logistique de l'Afrique. Ces programmes concernent :

- a) Le développement du capital humain par le renforcement du système de la formation professionnelle et technique en diversifiant l'offre dans les différents domaines où il y a de la demande, avec un accent particulier sur l'employabilité des jeunes, des femmes et autres personnes défavorisées en villes et dans les zones rurales.
- b) La protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques et les énergies renouvelables, à travers les cinq axes prioritaires du Plan d'action national 2020-2024 destiné à relever les défis environnementaux et promouvoir un développement durable et harmonieux, par la mise en œuvre d'un ensemble de mesures et d'interventions permettant de remédier à la vulnérabilité environnementale et à l'impact des changements climatiques. Cela est notamment essentiel pour la réalisation des cibles de l'ODD15 « *Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres* ». Les actions visent à honorer les engagements pris par Djibouti dans le cadre de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) 2015 de réduire de 40% ses émissions de GES à l'horizon 2030, en effectuant une transition énergétique vers une production totale de l'électricité via des énergies renouvelable comme la géothermie, le solaire ou l'énergie marémotrice. Actuellement, plus de 2/3 de la consommation de l'électricité de Djibouti est issue de l'hydroélectricité grâce à l'interconnexion avec l'Éthiopie.
- c) Le renforcement de la réponse aux COVID-19 et autres catastrophes naturelles par la mise à niveau globale de la prestation des services de santé, en améliorant la qualité des soins primaires et des services hospitaliers, la disponibilité des médicaments essentiels et le fonctionnement effectif des appareils/installations de diagnostic, des ressources humaines bien formées disponibles en nombre suffisant par spécialité, et la production et diffusion de données statistiques sanitaires de qualité pour soutenir des décisions politiques fondées sur des preuves. À cette fin, dans le cadre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2020-24, le gouvernement a prévu de lancer une stratégie globale d'investissement, avec l'appui des partenaires clés tels que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à hauteur de 22,6 millions de \$.US, pour un ambitieux programme de renforcement des soins de santé. Ce dernier vise à : (i) renforcer la prévention et le contrôle des infections dans les établissements de soins de santé ; (ii) intégrer la santé dans les politiques d'urbanisme afin de créer des quartiers compacts, à usage mixte et hautement connectés, économiquement et socialement viables ; (iii) développer une

vision commune de la cohésion sociale et de l'équité en santé pour restaurer l'image et la confiance perdues au sein de la population; (iv) surveiller et suivre les risques pour la santé et le bien-être des différents groupes de population en utilisant des données de bonne qualité et des indicateurs cibles désagrégés par revenu, sexe, âge, statut migratoire, emplacement géographique et autres caractéristiques pertinentes dans les contextes nationaux ; et (v) mener des évaluations de l'impact sanitaire, économique et environnemental des politiques et interventions.

- d) La relance de l'économie numérique et l'innovation technologique à travers la digitalisation des procédures et processus de production et d'échange afin de rendre le tissu économique plus résilient aux pandémies. Cela se fera par un plan de relance économique doté d'un budget 68,38 millions \$.US qui soutiendra les plus pauvres pour éviter une crise sociale, assurer la continuité dans les secteurs essentiels, protéger le tissu économique des Micro et Petites & Moyennes Entreprises (MPME) et renforcer la coordination en mobilisant des ressources publiques et privées. Les principales interventions prioritaires consisteront à :
- i. Élargir les programmes de protection sociale tels que les programmes de transferts monétaires conditionnels aux ménages vulnérables des zones périurbaines et rurales, pour réduire la pauvreté, l'insécurité alimentaire et redynamiser l'économie locale tout en contribuant à renforcer la résilience aux chocs et à atténuer les impacts des chocs (l'injection d'argent ou des coupons alimentaires échangeables stimule les marchés et les économies locaux au profit de la communauté dans son ensemble) ;
 - ii. Assurer un soutien budgétaire d'urgence (mitigeant le choc exogène) pour protéger les ménages vulnérables, soutenir les MPME et les entreprises touchés par la crise et pour couvrir le déficit budgétaire du aux dépenses budgétaires supplémentaires engendrées par la pandémie du COVID-19 ;
 - iii. Développer et mettre en œuvre une stratégie d'inclusion financière ciblant certains secteurs prioritaires, notamment l'agriculture, les énergies renouvelables, la pêche et l'élevage, ainsi que les petites entreprises artisanales, par la mise en place de guichets de prêts importants et de micro et petits prêts, en faisant évoluer les institutions nationales de microfinance grâce à de nouvelles réglementations prudentielles ;
 - iv. Assurer, l'accès universel à un système d'identification numérique robuste et inclusif, à 100% de la population, grâce à un registre social «citoyen unifié» et un système d'identité national intégré (e-ID), pour améliorer la prestation de services, en mettant l'accent sur les services sociaux de base (santé, éducation, protection sociale, finances, etc.), avec l'appui financier du programme de transformation numérique de la Banque Mondiale ;
 - v. Mettre en place un programme de création d'emplois offrant à des personnes sans travail, des activités génératrices de revenus quotidiens immédiats, dans les ports et les infrastructures de transport source de création d'emplois et de richesses à Djibouti, par le développement d'une gamme de projets à forte intensité de main-d'œuvre qui aidera les unités de prestation du gouvernement à diversifier les secteurs du tourisme et de l'énergie, mais aussi à gérer d'une façon intégrée les ressources naturelles et d'eau, notamment celles liées aux économies vertes et circulaires, et à relier également l'aide extérieure aux personnes déplacées et aux réfugiés, afin d'améliorer le nexus humanitaire-développement ;
 - vi. Assurer le financement du développement durable à travers un cadre de financement national intégré (INFF) avec un Cadre de Financement à Moyen Terme (CFMT), avec un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) et un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT), permettant une meilleure gestion des finances publiques et facilitant au

gouvernement et aux partenaires internationaux d'améliorer l'impact catalytique de l'APD dans la mobilisation des ressources pour le développement durable.

La formulation de chaque programme prend également en compte la réalisation des cibles priorisées des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Cependant, l'atteinte de ces objectifs prioritaires nécessitera la mise en œuvre d'une série de réformes des finances publiques, budgétaires et de gestion de la dette. En effet, la dette publique en hausse depuis des années représentait également un autre défi majeur pouvant engendrer une baisse des financements des partenaires au développement. Les Ressources financières mobilisées sur la 2011 – 2020 pour la mise en œuvre de l'INDS 2012-2014 et de la SCAPE 2015-2019, se répartissent comme ci-après.

Tableau n° 6 : Répartition des ressources financières mobilisées sur la 2011 – 2020

Ressources mobilisées	Montant (Millions US.\$)	%
Totales	3 921	100%
Prêt commercial	955	24%
Prêt concessionnel	1 983	51%
Dons	983	25%

Malgré un phénomène de forte concentration sectorielle (Commerce, Transports, communications) et intensive en capital, le secteur tertiaire reste le principal contributeur de la richesse nationale.

Tableau n° 7 : Ressources mobilisées par secteur de 2011-2020 et structure du PIB en 2019 .

Secteur bénéficiaire	Montants mobilisés sur la période 2011 - 2020 (Millions US.\$)	% du PIB en 2019
Transport	1 548	39,5 %
Eau et Assainissement	819	20,9 %
Capital Humain	667	17 %
Energie	486	12,4%

La soutenabilité de la dette passera par un contrôle/suivi accru du ratio dette publique/PIB pour maintenir la baisse entamée depuis 2019.

À cette fin, il est prévu de i) renforcer le Comité National d'Endettement public pour mieux suivre et prévenir les arriérés extérieurs; ii) restructurer les principaux prêts commerciaux en prêts particuliers notamment par la rétrocession de plus de 2/3 de la dette extérieure aux entreprises publiques ; iii) privilégier la mobilisation de plus de ressources concessionnelles pour les secteurs prioritaires.

VI. ETAPES SUIVANTES

7.1. Bonnes pratiques.

En 2020 et 2021, les deux premières promotions de lycéens réfugiés ont obtenu leur certificat de fin d'études secondaires "Certificate of High-School Graduation" et ont accédé aux études supérieures. Ils sont les premiers de leurs familles à pouvoir obtenir un diplôme universitaire donnant accès à une meilleure insertion socio- professionnelle.



Je m'appelle Moussa Aden Ali, j'ai 19 ans et je suis un élève de la classe de 12ème année du Lycée Nelson Mandela du camp des réfugiés d'Ali-Addé. Ce niveau est équivalent à la classe de terminale des lycées djiboutiens. C'est la première fois, dans l'histoire des écoles des camps des réfugiés sis sur le territoire national, que des élèves de ce niveau passent l'examen de leur baccalauréat. C'est une occasion en or qui nous est offerte.

Comme tous mes pairs candidats, je suis très motivé et nous nous donnons à fond pour bien traiter les épreuves orales comme écrites des sujets de cet examen. Nous n'avons pas connu, auparavant une telle rigueur réglementaire dans l'organisation d'un examen scolaire dans les établissements. Je crois que nous sommes soumis aux mêmes normes d'examen des lycéens djiboutiens. Inch'ALLAH, nous attendons des bons résultats et espérons tous décrocher le diplôme du baccalauréat. Nous espérons que l'obtention de celui-ci nous ouvre les portes de l'université de Djibouti.

- [Journée d'Information sur «les opportunités d'investissement dans l'Agriculture et l'Élevage à Djibouti» - CCD](#)

Le Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage a organisé en partenariat avec la Chambre de Commerce Djibouti (CCD), le 27 mars 2018, une journée d'information sur la stratégie nationale de développement des chaînes de valeur agricoles à l'intention du secteur privé djiboutien.

Cette journée fut l'occasion pour les autorités concernées de présenter au secteur privé les potentiels inexploités du secteur agricole à Djibouti. Un support technique et logistique ainsi qu'un suivi dans l'exploitation de parcelles attribuées sont proposés aux opérateurs privés qui souhaitent s'impliquer dans la production agricole. À cela s'ajoute l'engagement des bailleurs, parties prenantes du projet, qui ont manifesté une grande adhésion à l'idée d'inciter le secteur privé.



En plus des données concrètes et chiffrées démontrant la rentabilité de l'exploitation des périmètres agricoles, la journée d'information a surtout porté sur la présentation d'une stratégie nationale de développement des chaînes de valeur agricoles. Le Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage fort de son expérience a exposé les actions déjà entreprises pour stimuler la croissance du secteur avec l'appui de la FAO et de l'Union Européenne.

Une trentaine d'entreprises privées ont pris part à cette réunion d'information et ont montré un fort intérêt pour le sujet.

Les « success stories » présentées lors de cette matinée, étaient fortement encourageantes et ont démontré que l'agriculture à Djibouti était tout à fait possible. Ces présentations portant sur des exploitations agricoles de la région de Dikhil, Harou & Douloul ainsi que Djibouti ont sans aucun doute mis en exergue les avantages et les bénéfices tels que la qualité, la fraîcheur et la proximité qui valorisent la production agricole djiboutienne, certes embryonnaire, mais prometteuse au vu de ces potentialités.

ADDS /MASS - ÉDITION SPÉCIALE SUR LA MICROFINANCE :

- [ADDS DJIBOUTI - CPEC/ADDS ÉDITION SPÉCIALE SUR LA MICROFINANCE - YouTube](#)

La mutuelle d'Épargne et de crédit et de micro finance islamique : Principale stratégie et outil pertinent de lutte contre la pauvreté et le chômage de la politique du gouvernement.

- Prêt de 1 million de la IsDB investi au départ en 2012 pour arriver à 250 millions US\$ et 2200 bénéficiaires (portefeuille de 300 millions DJF) en majorité des femmes, en 2021 ; principalement dans la commune de Balbala et Commune de Boulaos.
- Avérés être des outils efficaces freinant la pauvreté, les filets sociaux ont contribué de manière importante à la réduction de la pauvreté extrême et ont aidé parallèlement à promouvoir la croissance économique à Djibouti.

Dans la continuité de ses interventions et pour accélérer le processus de réduction de la pauvreté, le département des Affaires Sociales oriente désormais sa stratégie vers l'autonomisation et la résilience de la population vulnérable, tout en maintenant l'assistance sociale des plus desservis, à travers l'accès en micro finance pour la création des activités génératrices de revenus.

Les interventions et programmes sociaux élaborés en faveur de la population illustrent la nouvelle vision du département. En effet, outre les transferts monétaires offerts à la population démunie, les programmes sociaux, tels que le projet Intégré des transferts monétaires et de renforcement du capital humain (PITCH) valorise désormais la bancarisation des ménages vulnérables auprès des institutions de micro finance, notamment auprès de la Caisse d'Épargne et de Crédit (CPEC).

Outillés pour être acteur de leurs propres développements, les ménages vulnérables sont accompagnés, et incité à épargner leurs ressources monétaires dans le but de renforcer leurs résiliences.

Face à cette évolution de la stratégie de protection sociale, la semaine nationale de la solidarité de 2022 a porté sur la thématique suivante : « la politique nationale de pauvreté, de l'assistance vers l'autonomisation ». Cet évènement sera l'occasion de valoriser les domaines d'intervention des services sociaux du gouvernement qui œuvrent pour le bien-être et l'autonomisation de la population pauvre.

ADDS/MASS -Distributions de kits agricoles région Ali Sabieh/Holl-Holl/Ali Addé, 2018 :

- [Adds Djibouti-cérémonie de distributions des kits agricoles région Ali Sabieh/Holl-Holl/Ali Addé - YouTube](#)

ADDS/MASS-Les activités génératrice de revenus créés par les femmes d'ALI ADDEH, 2021 :

- [Adds Djibouti-Les activités génératrice de revenus créés par les femmes d'ALI ADDEH - YouTube](#)

7.2. Défis et lacunes majeures pour les indicateurs des cibles des ODD2 et ODD6 :

Certains indicateurs des cibles jugées prioritaires par le MAEPE_RH sont faciles à renseigner car les données sont disponibles auprès de l'INSTAD notamment ceux qui portent sur l'utilisation des ménages à certains services d'assainissements et d'hygiène adéquat tels que des toilettes adéquates, une eau potable gérée en toute sécurité, des moyens adéquats pour se débarrasser des ordures, l'utilisation d'un dispositif de lavage des mains avec de l'eau et du savon.

Les autres indicateurs en lien avec l'alimentation, la sous-alimentation et la sécurité alimentaire et ceux en lien avec l'accès à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable seront affinés avec les points focaux en charge du suivi des ODD au sein du MAEPE/RH.

7.3. Les lacunes majeures en matière de données statistiques et les moyens de les combler.

Les moyens de combler le déficit de financement et les lacunes en matière de données ont été au cœur des débats des Conférences et des Forums de l'ONU sur les données pour trouver des solutions aux défis du monde, en 2018.

“Pour relever les défis liés aux données dans le contexte des ODD, nous devons sortir des sentiers battus. Il faut tirer parti des technologies modernes pour trouver des méthodes nouvelles, plus rapides et plus créatives de faire les choses... Cela signifie de nouvelles sources de données, de nouvelles plates-formes, de nouveaux processus d'affaires, qui soient solidement bâtis sur ce qui existe déjà. Cela signifie être habile, agile et capable de faire plus avec moins. Pour le dire simplement, cela signifie l'innovation.” Déclaration de M. Liu Zhenmin, Secrétaire général adjoint du DAES des Nations Unies.

Comme pour de nombreux pays, l'insuffisance des financements et de capacités techniques et institutionnelles en matière de données statistiques pour le suivi des ODD est un véritable défi pour Djibouti.

Le niveau global de la capacité³⁴ statistique mesuré sur une échelle de 0 – 100 est de 57,8 pour Djibouti en 2020 contre 58,9 en 2019 et 54,4 en 2018. Globalement, les capacités statistiques du pays se sont améliorées sur la période de 2010 à 2020.

À l'échéance de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2011-2015, une évaluation a été faite et une nouvelle stratégie est élaborée pour la période 2018-2022, tirant leçon des lacunes des précédentes et tenant compte des défis liés aux thématiques nouvelles et au genre. La SNDS 2018-2022 vise à mettre en place une infrastructure statistique à l'horizon 2022, avec un SSN stable, efficient, produisant et diffusant dans les délais requis des données statistiques fiables, à jour, répondant aux besoins des utilisateurs, pour la conception, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques nationales et programmes de développement, en lien avec le suivi des ODD.

³⁴ L'indicateur de capacité statistique est un score composite qui évalue l'efficacité du système statistique d'un pays.

La vision de cette stratégie est de « Bâtir un SSN disposant d'un cadre légal et organisationnel opérationnel (avec un organe central fort et stable), doté de ressources adéquates et apte à répondre durablement aux besoins de suivi et évaluation des programmes nationaux de développement, des agendas internationaux et des autres utilisateurs ».

Mais la faible coordination et une forte dépendance des activités statistiques des financements extérieurs impactent négativement le système statistique national (SSN) pour la production et la diffusion de données statistiques fiables aux décideurs et aux partenaires techniques et financiers, dans les domaines du développement social, économique et environnemental.

L'absence de mécanisme pérenne de financement et le manque de culture statistique indispensable à la prise de décisions basées sur des informations statistiques fiables constituent les défis majeurs du SSN pour la mise en œuvre efficace de ses activités.

Le tableau qui suit présente la synthèse des réponses recueillies auprès des acteurs du SSN dans le cadre de la priorisation des cibles des ODD pour Djibouti. Il ressort de cette synthèse que le SSN est confronté à des difficultés d'ordre méthodologique et technique et dans le traitement et l'analyse des données.

Tableau n°8 : Difficultés rencontrées par les acteurs du SSN.

Thématique concernée par la difficulté	Importance			% moyen et élevé
	Élevé	Moyen	Faible	
Traitement et analyse des données		8	3	72,7%
Méthodologique et technique		7	4	63,6%
Protocole administratif	4	3	4	63,6%
Collaboration des enquêtes		6	5	54,5%
Ressources financières	3	1	7	36,4%
Ressources humaines et matérielles	2	1	8	27,3%

Source : Mission d'appui à la priorisation des cibles ODD et identification des indicateurs, Février 2021 du PNUD

Les lacunes majeures en matière de données statistiques identifiées au niveau du SSN de Djibouti sont essentiellement liées à :

- La non-fonctionnalité des organes de coordination du SSN a un impact négatif sur la production et la diffusion des statistiques à Djibouti.
- Des difficultés d'archivage et de conservation des données numériques sont constatées.
- L'insuffisance des ressources humaines qualifiées au niveau des structures sectorielles mais aussi au niveau de l'INSTAD affecte la production statistique du pays.
- L'irrégularité de la mise en œuvre des enquêtes ;
- L'absence de protocole de partage d'informations au sein des structures ministérielles et entre les acteurs du SSN ;
- L'absence de cadre de concertation entre utilisateurs et producteurs de statistiques, découlant de la faible coordination du SSN ;
- Le manque de direction des statistiques ou unité tenant lieu dans la plupart des ministères, ce qui implique une absence/insuffisance de coordination statistique au niveau des ministères sectoriels en vue de la compilation, l'analyse et l'interprétation des données ; cette insuffisance est également liée à l'absence de lien hiérarchique et de coordination entre les producteurs dans un même ministère sectoriel ;
- Insuffisance dans la diffusion et de l'archivage des données (faible diffusion des réalisations).

7.4. Conclusions.

➤ **Capacité statistique nationale**

La majorité des structures du SSN dispose d'un dispositif de collecte des données qui dans certains cas n'est pas exhaustif puisqu'il ne couvre pas toutes les statistiques du secteur et est le plus souvent manuel. Les structures ne disposent pas d'assez de ressources humaines et financières pour financer les activités de collecte des données et, il n'existe pas un cadre d'échanges entre les différentes structures au sein d'un même ministère.

➤ **Cibles et indicateurs pertinents**

Le processus a permis de prioriser 55 cibles opérationnelles, 19 cibles de mise en oeuvre et 7 cibles de partenariat pour un total de 200 indicateurs à suivre. Au niveau des 55 cibles opérationnelles, il a été identifié 154 indicateurs pour le suivi et évaluation dont 60 indicateurs ne pourront être renseignés que par des enquêtes auprès des ménages et 58 indicateurs ne pourront être renseignés qu'uniquement à partir des données administratives.

Pour les 81 cibles, le système statistique national a permis de renseigner les valeurs pour 110 indicateurs soit 55% des 200 indicateurs identifiés. Sur les 154 indicateurs des 55 cibles opérationnelles, le SSN a permis de renseigner les valeurs pour 83 indicateurs soit 54% des indicateurs à renseigner. Le gap de production des indicateurs pour le suivi et évaluation des 55 cibles opérationnelles est de 71 indicateurs. L'étude a permis d'identifier 45 indicateurs qui pourront être calculés à partir des sources de données existantes dont 15 pourront être calculés à partir des données d'enquêtes disponibles.

Parmi les indicateurs disponibles, 61,5% ont été mobilisés à partir des sources administratives, 26,5% à partir des données d'enquêtes et 10% à partir des estimations au niveau internationales.

On note que 33 indicateurs ne pourront pas être calculés à partir des sources disponibles actuellement au niveau du SSN. Parmi ces indicateurs, 18 indicateurs pourront être calculés à partir des données d'enquêtes auprès des ménages et 7 à partir des données administratives.

7.5. Recommandations pour les étapes suivantes.

À l'issue de ce premier Examen National Volontaire sur la mise en oeuvre des ODD à Djibouti, les recommandations suivantes, tirées principalement des réalisations et des progrès sur les cibles prioritaires des ODD dans les stratégies et plans de développement nationaux et sectoriels, peuvent être formulées :

Cadre institutionnel de mise en oeuvre des ODD

- Prendre un texte réglementaire pour mettre en place un cadre institutionnel pour la mise en oeuvre des ODD et qui définit clairement les rôles et responsabilités de chaque acteur. La Direction de l'Économie et du Plan ayant assuré la coordination du suivi et évaluation de la SCAPE 2015-2019, et conduit actuellement les travaux d'élaboration du PND « DJIBOUTI ICI » couvrant la période 2020-2024, pourra assurer le rôle de leadership pour le suivi et évaluation des objectifs de développement durable à Djibouti ;
- Mettre en place et rendre fonctionnel les Directions de la planification et de la programmation et suivi évaluation/statistique ou unités tenant lieu dans les ministères sectoriels qui n'en possèdent pas ;
- Mettre en place un cadre de collecte de données pour le suivi et l'évaluation des ODD qui devra s'intégrer dans le cadre global de suivi et évaluation du PND « DJIBOUTI ICI » ;
- Doter en cadre statisticiens les ministères sectoriels dès disponibilité des statisticiens en formation (planifier dès que possible leur recrutement au sein des ministères) ;

- En plus de la contribution nationale volontaire organisée au niveau international, le pays devra élaborer un rapport bisannuel de suivi de la mise en oeuvre des cibles prioritaires des ODD qui devra être adossé au rapport de suivi du PND.
- Sensibiliser les cadres sur la thématique ODD et les interrelations entre la stratégie sectorielle et la mise en oeuvre des ODD ;
- Élaborer et diffuser des dépliants d'informations/brochures sur les ODD ;
- Renforcer les capacités des sectoriels en planification, programmation, budgétisation et suivi évaluation.

Système statistique National / INSTAD

- Opérationnaliser les organes de coordination du SSN par la tenue régulière des réunions prévues et la création et fonctionnalité des groupes intersectoriels ;
- Créer un cadre de concertation intra sectoriel au niveau des ministères pour la centralisation et l'analyse des données sectorielles ;
- Renforcer les capacités statistiques des cadres non statisticiens des ministères pour favoriser la collecte, la compilation, le traitement et l'analyse des données sectorielles ;
- Mettre en place un protocole de partage d'informations au sein des structures ministérielles et entre les acteurs du SSN ;
- Assurer la régularité des enquêtes prévues dans la SNDS.
- Apporter une assistance technique aux sectoriels pour l'organisation/l'amélioration de la collecte et de la qualité des statistiques sectorielles ;
- Améliorer l'exploitation et la conception des enquêtes auprès des ménages pour répondre au besoin de suivi et évaluation des ODD ;
- Coordonner l'élaboration des métadonnées des indicateurs retenues pour le suivi et l'évaluation des ODD.

Société civile

- Créer un cadre de concertation des organisations de la société civile sur l'agenda 2030 et favoriser le partage de données relatives à leurs actions.

PTF : Créer un espace privilégié d'échanges entre les PTF visant à soutenir le pays dans la mise en oeuvre des ODD et à renforcer le SSN.

ANNEXE

Cibles prioritisées et Indicateurs de l'ODD 1	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité	2002	2010	2011	2012	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cible 1.1 : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour)												
1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)	1	%				18,2			17,1			
Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays												
1.2.1.a Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge (Pauvreté globale)	1	%	46			40			35,8			
1.2.1.b Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge (Pauvreté extrême)	1	%	24,1			23			21,1			
1.2.2.a Incidence de la pauvreté						46,61			33,66			
<i>Urbain</i>	1	%				39,94			26,97			
<i>Rural</i>						89,19			88,67			
1.2.2.b Intensité de la pauvreté						47,8			47,73			
<i>Urbain</i>	1	%				44,26			43,66			
<i>Rural</i>						58,14			57,88			
1.2.2.c Indice de la pauvreté multidimensionnelle						0,223			0,161			
<i>Urbain</i>	1	Indice				0,177			0,118			
<i>Rural</i>						0,519			0,513			
Cible 1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance												
1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers a) de documents légalement authentifiés et b) qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type	1	%				23,3			29,4			
1.4.3 Nombre de certificats d'inscription foncier délivré	2	Nombre					515	511	434	420	557	516
Cible 1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes												
1.a.1 Total des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté, tous donateurs confondus, exprimé en proportion du revenu national brut du pays bénéficiaire	1	%					0,69	0,91	1,26	1,94		

1.a.2.a Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services d'éducation	1	%		12,3284				8,6	12,0	13,3	14,0		
---	---	---	--	---------	--	--	--	-----	------	------	------	--	--

Cibles priorisées & Indicateurs de l'ODD 2	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante														
2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation (%)	1	%	22,9	22,2	20,8	19,7	18,1	17,5	16,7	16,4	16	16,2		
2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES) - Insécurité alimentaire globale	1	%					14,5							
<i>Insécurité alimentaire modérée</i>							11,7							
<i>Insécurité alimentaire sévère</i>								2,8						
Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées														
2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans	1	%				33,5	29,7						20,9	
<i>Masculin</i>					33,8	32,1							21,7	
<i>Féminin</i>					33,3	27,2								20,2
<i>Urbain</i>					30,3	25,4								18,5
<i>Rural</i>					42,3	40,2								33,6
2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)	1	%				21,5	17,8						10,3	
<i>Masculin</i>					22,7	19,3							11,9	
<i>Féminin</i>					20,3	16,2								8,4
<i>Urbain</i>					19,4	18,2								9,3
<i>Rural</i>					26,8	16,8								17,5
2.2.3 Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon l'état de grossesse (pourcentage)	1	%	31	30,9	31	31	31,2	31,3	31,5	31,8	32	32,3		
<i>Femmes âgées de 15 à 49 ans, non-enceintes</i>			30,5	30,5	30,6	30,7	30,8	31	31,2	31,5	31,7	32,1		
<i>Femmes âgées de 15 à 49 ans, enceintes</i>			37,6	37,4	37,4	37,3	37,2	37,2	37,2	37,2	37,1	37,1	37	

2.2.4 Proportion de femmes enceintes vues en consultation prénatales souffrant d'anémie (simple ou sévère)	2	%									8,69			
Cible 2.5 : D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale														
2.5.1.a Nombre de races locales pour lesquelles des ressources génétiques suffisantes sont stockées pour la reconstitution	1	Nombre												0
Cible 2.a : Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés														
2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole	1	Millions US Dollars	1,4	1,4	6,3	2	3,4	6,1	5,74	2,67	6,97	7,9		
Cible 2.c : Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires														
2.c.1 Indicateur des anomalies des prix alimentaires (IFPA), appliqué à l'indice des prix des aliments à la consommation	1	Indice	0,3	-0,3	0,4	0,7	-0,2	1,3	0,9	0,3	-0,1	0,5	1,2	

Cibles priorisées & Indicateurs de l'ODD 3	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité	2002	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes														
3.1.1 Taux de mortalité maternelle	1	Décès pour 100 000 naissances vivantes	546			383								
3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	1	%	75			87,4								
Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus														
3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	1	Décès pour 1000 naissances vivantes	127			67,8								
<i>Masculin</i>			122,4			74,5								
<i>Féminin</i>			131,5			60,5								
3.2.2 Taux de mortalité néonatale	1	Décès pour 1000 naissances vivantes	45			36								
<i>Masculin</i>			48,6			37,3								
<i>Féminin</i>			41,4			34,5								
Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles														

3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque	1	Pour 1000 personnes séronégatives								0,58	0,58	0,58	0,57		
3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	1	Pour 100 000		621	540	500	447	337		367	339	272	260	234	224
3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	1	‰								13,8	19,8	20,7	35,2		
3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	1	Pour 100 000								600					
3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	1	Nombre								108810	110561	110561	110561		
Cible 3.4 : D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être															
3.4.1 Taux de mortalité attribuable aux maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou aux maladies respiratoires chroniques (probabilité)	1	%		22,5						22,3					22
3.4.2 Taux de mortalité par suicide	1	Décès pour 100 000 habitants		8,2						9					9,6
Cible 3.6 : D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route															
3.6.1 Taux de mortalité due aux accidents de la route	1	Pour 100 000 habitants		28,2						23,9					23,5
Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux															
3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	1	%	10,5					22							
3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	1	%						20,6							
Cible 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable															
3.8.1 Indice de couverture des services de santé essentiels (proportion de la population cible bénéficiant de la couverture des services de santé essentiels)	1	%								44		47			
3.8.2.a Proportion de la population dont les dépenses des ménages sont importantes pour la santé (plus de 25 %) en pourcentage des dépenses ou des revenus totaux des ménages (%)	1	%					0,62					0,26			
3.8.2.b Proportion de la population dont les dépenses des ménages sont importantes pour la santé (supérieures à 10 %) en pourcentage des dépenses ou des revenus totaux des ménages (%)	1	%					2,25					1,47			
Cible 3.9 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol															

3.9.1 Taux de mortalité attribué à la pollution de l'air domestique et ambiant (décès pour 100 000 habitants)	1	Décès pour 100 000 habitants				41,83					70			
3.9.2 Taux de mortalité attribué à l'eau insalubre, à l'assainissement insalubre et au manque d'hygiène (décès pour 100 000 habitants)	1	Décès pour 100 000 habitants									31,3			
3.9.3 Taux de mortalité attribué aux intoxications non intentionnelles, selon le sexe (décès pour 100 000 habitants)	1	Décès pour 100 000 habitants		2,6						2,6			2,5	
Cible 3.a : Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac														
3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 10 ans ou plus (taux comparatifs par âge)			12,1			17,3								
10 à 19 ans			-			0,6								
20 à 29 ans	1	%	-			11,8								
30 à 39 ans			-			30,2								
40 à 49 ans			-			34,7								
50 à 59 ans			-			35,1								
60 ans et plus			-			24,5								
Cible 3.b : Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments														
3.b.1.a Proportion de nourrissons survivants recevant une première dose de vaccin antirougeoleux (MCV1) (%)	1	%		85	84	83	80	71	74	75	81	86	83	62
3.b.1.b Proportion de nourrissons survivants ayant reçu 3 doses de diphtérie-tétanos-coqueluche (DTC3) (%)	1	%		88	87	81	82	78	84	68	76	84	85	70
3.b.2 Total de l'aide publique au développement aux secteurs de la recherche médicale et de la santé de base, décaissement net, par pays bénéficiaire (en millions de dollars américains constants de 2019)	1	Millions US Dollars		4	3	8	4	4	6	11	8	8	4	
Cible 3.c : Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement														
3.c.1.a Nombre de médecins pour 10 000 habitants	1	Pour 10 000												1,54
3.c.1.b Nombre d'infirmiers pour 10 000 habitants	1	Pour 10 000												5,07
3.c.1.c Nombre de sage-femmes pour 10 000 femmes en âge de procréer (15 - 49 ans)	1	Pour 10 000 Femmes en âge de procréer												10,74
Cible 3.d : Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux														
3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et degré de préparation aux urgences sanitaires	1	%										37	32	

Cibles priorisées & Indicateurs de l'ODD 4	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité	2012	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles									
4.1.2.a Taux d'achèvement (cycle primaire) <i>Féminin</i> <i>Masculin</i>	1	%		72,8 67,8 77,6	75,5 70,4 80,3	71,2 67,8 74,6	76,1 72,3 79,7	73,8 68,8 78,6	72,9 69,3 76,4
4.1.2.b Taux d'achèvement (premier cycle du secondaire) <i>Féminin</i> <i>Masculin</i>	1	%		49,5 46,1 52,6	47,8 44,6 50,9	52 49,7 54,2	54,2 51 57,2	54,5 55,7 53,5	57,5 55,5 59,4
4.1.2.c Taux d'achèvement (second cycle du secondaire) <i>Féminin</i> <i>Masculin</i>	1	%		33,6 29,7 37,4	30,3 29,7 30,9	29,4 27,4 31,3	29,4 27 31,7	36,5 35,4 37,6	37,6 36,5 38,6
4.1.3.a Taux brut d'admission jusqu'au dernier niveau (cycle primaire) <i>Féminin</i> <i>Masculin</i>	2	%		74,2 71,1 77,2	73,5 69,2 77,7	80,5 75,5 85,4	84,9 79,1 90,5	95,4 90,2 100,4	96,2 91,5 100,8
4.1.3.b Taux brut d'admission jusqu'au dernier niveau (premier cycle du secondaire) <i>Féminin</i> <i>Masculin</i>	2	%		57 52,2 61,5	56,8 53 60,4	61,6 56 66,9	69,2 66 72,2	64,9 60,3 69,4	79,7 74,7 84,5
4.1.4.a Taux brut de scolarisation (cycle primaire) <i>Féminin</i> <i>Masculin</i>	2	%		79,5 74,9 83,9	79,9 75,3 84,4	81,5 77 85,9	84,3 79 89,4	88,1 82,8 93,3	89,6 84,6 94,4
4.1.4.b Taux brut de scolarisation (1er cycle du secondaire) <i>Féminin</i> <i>Masculin</i>	2	%		57,5 52,7 62	59,1 54,8 63,3	59,7 55,3 64	62,2 57,8 66,4	65 61,7 68	70,9 66,6 75
4.1.5.a Taux d'enfants non scolarisés (cycle primaire) <i>Féminin</i> <i>Masculin</i>	2	%					17,3 19,3 15,4		
4.1.5.b Taux d'enfants non scolarisés (premier cycle secondaire) <i>Féminin</i> <i>Masculin</i>	2	%					18 20 16		
4.1.5.c Taux d'enfants non scolarisés (second cycle secondaire) <i>Féminin</i> <i>Masculin</i>	2	%					35 37,2 32,8		
4.1.6.a Pourcentage des enfants ayant dépassé l'âge normal du cycle primaire	2	%			11,7	9,6	8,1	7,5	5,9
4.1.6.b Pourcentage des enfants ayant dépassé l'âge normal du premier cycle du secondaire	2	%				25,4	18,8	19,9	22,4
4.1.7.a Taux net de scolarisation (cycle primaire)	2	%	69,5	71,3		75,0			
4.1.7.b Taux net de scolarisation (1er cycle du secondaire)	2	%		66,0		60,8			
Cible 4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire									
4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire) <i>Féminin</i>	1	%			7,4 7,5	9,3 9,4	15,5 15,7	14,1 14	13,3 12,4

<i>Masculin</i>										7,3	9,1	15,3	14,3	14,3
4.2.3 Taux brut de scolarisation au niveau préscolaire										7,3	9,9	12,5	14,8	15,4
<i>Féminin</i>	2	%								7,3	9,9	12	14,5	14,6
<i>Masculin</i>										7,3	9,5	12,7	15,1	16,2
Cible 4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable														
4.3.3 Taux brut de scolarisation de l'enseignement supérieur	2	%								20,6	21,7	24,5	24	25,1
4.3.4 Taux de participation aux programmes d'enseignement technique professionnel (15-24 ans)	2	%								7,9	9,3	9,8	10,5	10
Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat														
4.4.1 Proportion de la population de 5 ans et plus ayant utilisé un ordinateur (fixe ou portable) et/ou une tablette au cours des 3 derniers mois précédents et ayant une compétence en TIC														19,5
<i>Compétences pour "copier ou déplacer un fichier ou un dossier"</i>														19,9
<i>Compétences pour "utiliser des outils de copie et de collage pour dupliquer ou déplacer des informations dans un document"</i>														16,2
<i>Compétences pour "transférer des fichiers entre un ordinateur et d'autres périphériques"</i>														15,9
<i>Compétences pour "envoyer des emails avec des fichiers joints (ex : document, image, vidéo)"</i>														15,3
<i>Compétences pour "effectuer une connexion et une installation de nouveaux périphériques (ex : un modem, une caméra, une imprimante)"</i>	1	%												13,1
<i>Compétences pour "rechercher, télécharger, installer et configurer des logiciels"</i>														13
<i>Compétences pour "utiliser des formules arithmétiques de base dans une feuille de calcul"</i>														12,3
<i>Compétences pour "créer des présentations électroniques avec des logiciels de présentation (images, son, vidéo ou graphiques)"</i>														11,9
<i>Compétences pour "écrire un programme informatique en utilisant un langage de programmation spécialisé"</i>														4,5
Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle														
4.5.1.a Indice de parité (femmes/hommes) dans :														
<i>L'accès au cycle primaire</i>										0,92	0,89	0,88	0,87	0,9
<i>L'accès au premier cycle secondaire</i>										0,85	0,88	0,84	0,91	0,87
<i>La participation au préscolaire</i>											1	1,04	0,94	0,96
<i>La participation au cycle primaire</i>										0,89	0,89	0,9	0,88	0,89
<i>La participation au premier cycle secondaire</i>	1	%								0,85	0,87	0,86	0,87	0,91
<i>La participation au second cycle secondaire</i>										0,83	0,85	0,85	0,87	0,89
<i>L'achèvement au cycle primaire</i>										0,87	0,88	0,91	0,91	0,88
<i>L'achèvement au premier cycle secondaire</i>										0,88	0,88	0,92	0,89	1,04
<i>L'achèvement au second cycle secondaire</i>										0,79	0,96	0,88	0,85	0,94
Cible 4.a : Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace														
4.a.1.a1 Proportion d'établissements scolaires du cycle primaire dotés :														
<i>Electricité</i>														82
<i>Accès à Internet à des fins pédagogiques</i>														83
<i>Ordinateurs utilisés à des fins pédagogiques</i>														83
<i>Alimentation de base en eau potable</i>	1	%												5
														5
														91

<i>Installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes</i>								96	97	94
<i>Equipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]</i>								96	97	94
4.a.1.a2 Proportion d'établissements scolaires du premier cycle secondaire dotés :										
<i>Electricité</i>								83	83	96
<i>Accès à Internet à des fins pédagogiques</i>										45
<i>Ordinateurs utilisés à des fins pédagogiques</i>	1	%								45
<i>Alimentation de base en eau potable</i>								95	97	96
<i>Installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes</i>								83	91	83
<i>Equipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]</i>								83	91	83
Cible 4.b : D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement										
4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation	1	Millions \$ US	0,9	1	0,9	1	1,4	2,4		
Cible 4.c : D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement										
4.c.1 Proportion d'enseignants dans les établissements publics qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné										
<i>Préscolaire</i>	1	%						52	38	41
<i>Cycle primaire</i>				100	100	100		100	100	100
<i>Premier cycle du secondaire</i>						100		100	100	100
<i>Second cycle du secondaire</i>						100		100	100	100
4.c.2 Ratio élèves/enseignant qualifié dans les établissements publics										
<i>Préscolaire</i>	2	%						53,2	73,1	68,1
<i>Cycle primaire</i>				32,3	31,7	31,3		31,6	31,3	32,3
<i>Premier cycle du secondaire</i>				32,7	31,8	33,1		33,2	33,9	32,7
<i>Second cycle du secondaire</i>				18,9	19,9	21,1		21,3	18,3	18,9
4.c.3 Taux d'attrition des enseignants du cycle primaire										
<i>Cycle primaire</i>	2	%						7	5	6
<i>Premier et second cycle du secondaire</i>								8	10	4

Cibles priorisées & Indicateurs de l'ODD5	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité	2002	2012	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation										
5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire	1	%							12,60	
5.2.3.a Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 64 ans ayant vécu en couple victimes de violences physiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire	2	%							7,60	
5.2.3.b Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 64 ans ayant vécu en couple victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire	2	%							3,80	
5.2.3.c Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 64 ans ayant vécu en couple victimes de violences émotionnelles infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire	2	%							9,40	
Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine										
5.3.1.a Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans (%)	1	%		1,3						
5.3.1.b Proportion de femmes de 20-24 ans mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans (%)	1	%		5,3						
5.3.2 Proportion de filles et de femmes tous âges confondus ayant subi une mutilation génitale féminine/excision (%)	1	%	98,1	78,4					70,7	
Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité										
5.5.1.a Proportion de sièges occupés par des femmes dans parlements nationaux	1	%		13,85	10,77	10,77	10,77	26,15	26,15	26,15
5.5.1.b Proportion de sièges occupés par des femmes dans les administrations locales	1	%						23,1	28,9	
5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction	1	%					12,31	21,8	24,8	
Cible 5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne										
5.a.2 Le pays est doté d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres	1	Oui/Non	Oui, depuis 2002							
Cible 5.b : Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes										
5.b.1 Proportion de la population de 5 ans et plus possédant un téléphone portable	1	%							56,3	
Femmes									51,6	
Hommes									61,3	

Cibles & Indicateurs	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable											
6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	1	%	86,4					90			
Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable											
6.2.1.a Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité	1	%	67,3					77,6			
6.2.1.b Proportion de la population utilisant notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	1	%						51,7			
6.2.1.c Proportion de la population utilisant des toilettes améliorées	1	%	87,6					87,6			
Cible 6.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau											
6.4.1.a Efficacité de l'utilisation de l'eau pour l'agriculture irriguée [USD/m3]	1	US\$/m3	9,31	8,45	8,95	9,47	11,18	13,08	12,23		
6.4.1.b Efficacité de l'utilisation de l'eau par les services [USD/m3]	1	US\$/m3	97,54	112,59	120,1	129,37	138,32	144,59	154,03		
6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles (%)	1	%				6,33333	6,33333	6,33333	6,33333	6,33333	6,33333
Cible 6.a : D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation											
6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics	1	Millions \$ US				14,93	12,81	21,88	36,97		

Cibles prioritisées & Indicateurs de l'ODD7	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable													
7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	1	%			54,6					60,2			
<i>Urbain</i>					-					70			
<i>Rural</i>					-					5,6			
7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres pour la cuisson	1	%			72					81,7			
7.1.3 Prix moyen du KWH (en francs Djibouti)	2	Francs Djibouti			60,3	60,3	58	58	56	56,4	54	53,7	50,9
7.1.4 Pertes sur le réseau techniques et non techniques en proportion de la production	2	%				19,8	19,8	19,4	21,3	18,6	19,2	17,0	
Cible 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial													
7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	1	%	32,54	33,93	32,48	34,04	30,82	28,18	24,91	24,13	27,84	27,92	
Cible 7.a : D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie													
7.a.1 Flux financiers internationaux à destination des pays en développement à l'appui de la recherche-développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides	1	Millions \$ US	12,43	0,01	9,48	8,23	3,14	0,94	1,29	1,73	30,47	26,86	
Cible 7.b : D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent													
7.b.1 Capacité de production d'électricité renouvelable installée (watts par habitant)	1	Watts par habitant	0	0	0,346	0,34	0,334	0,328	0,39	0,383	0,378	0,372	0,366

Cibles prioritisées & Indicateurs de l'ODD8	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés													
8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	1	%					5,1	5,7	5,4	3,8	3,2	4,1	-0,1
Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre													
8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	1	%	1,7	5	2,7	2,8	4,8	5,4	4,6	3,3	6,6	6,2	4
Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale													
8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	1	%			48,4					47			
<i>Hommes</i>										63			
<i>Femmes</i>										38			
Cible 8.6 : D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation													
8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation	1	%						29		19,32			
<i>Hommes</i>								29,7		14,51			
<i>Femmes</i>								28,3		24,05			
Cible 8.8 : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire													
8.8.2 Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire	1	Score (0 à 10 (mauvais))						1,9	10	10	10	10	10
Cible 8.10 : Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance													
8.10.1.a Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes	1	%											8,12
8.10.1.b Nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	1	%											13,818
Cible 8.a : Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés													
8.a.1.a Engagements pris dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce	1	Millions \$ US	49,3	53,1	63,8	88,3	39,7	63,6	114,9	73,2	223,6	52,1	
8.a.1.b Décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce	1	Millions \$ US	29	16,6	12,9	27,1	32,3	59,2	76,1	58,2	47,2	100,8	
Cible 8.b : D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail													

8.b.1 Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie.	1	Score (0=Aucun ; 1=En cours ; 2=Elaboré et adopté ; 3=opérationnel)											2
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

Cibles priorisées & Indicateurs de l'ODD9	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable										
9.1.2.a Nombre de passagers transportés (transport aérien)	1	Passager			302 431	316 818	314 792	301 599	426 854	149 931
9.1.2.b Volume de fret transportés (transport aérien)	1	Tonne			6 315	9 890	6 351	7 424	8 416	5 222
9.1.2.c Mouvement des navires au port	1	Nombre				1 841	1 768	1 834	1 839	1 764
9.1.2.d Volume du trafic (transport maritime)	1	Tonne métrique			15 516 637	17 575 123	15 935 696	16 198 867	16 324 484	
Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés										
9.2.1.a Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	1	%	1,96	2,78	2,74	2,84	3,10	3,32	3,70	4,43
9.2.1.b Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, par habitant	1	Franc Djibouti	8023	12136	12838	14063	16059	17839	20825	25325
9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	1	%			6,5	8,18	6,88	7,94	8,47	
Cible 9.a : Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement										
9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures	1	Millions \$ US			54,57	71,56	55,11	39,94		
Cible 9.c : Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020										
9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie	1	%			34,4	37,2	39,5	41,2	42,6	

Cibles & Indicateurs	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cible 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre											
10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap	1	%	19	19				17			
10.2.2 Proportion de femmes de 15-49 ans ni en emploi ni en formation ayant créé une activité génératrice de revenu au cours des 12 mois précédents, par âge et situation au regard du handicap	2	Nombre								261	
Cible 10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées											
10.7.3 Total des décès et disparitions enregistrés pendant la migration	1	Nombre			63	2	27	31	20	86	52
10.7.4 Nombre de réfugiés pour 100 000 habitants, par pays d'origine	1	Pour 100 000 habitants	72,057	84,498	96,712	115,73	154,424	186,18	221,009	240,904	246,758
Cible 10.b : Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux											
10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)	1	Millions \$ US	112	121	162	80,14	164,44	87,34	171,82	304	

Cibles & Indicateurs	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2020
Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis									
11.1.2 Pourcentage de la population vivant dans les quartiers identifiés comme des bidonvilles dans la capitale Djibouti	2	%							18
Cible 11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets									
11.6.2 Niveaux moyens annuels de particules fines (pondérés en fonction de la population), par emplacement (microgrammes par mètre cube)	1	Microgrammes par mètre cube	33,2	33,6	33,9	33,2	39,3	38,3	

Cibles & Indicateurs	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité	2002	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cible 12.4 : D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement									
12.4.1.a Nombre de parties à la Convention de Bâle sur les déchets dangereux et autres produits chimiques	1	%							100
12.4.1.b Nombre de parties au Protocole de Montréal sur les déchets dangereux et autres produits chimiques	1	%							100
12.4.1.c Nombre de parties à la Convention de Rotterdam sur les déchets dangereux et autres produits chimiques	1	%							100
12.4.1.d Nombre de parties à la Convention de Stockholm sur les déchets dangereux et autres produits chimiques	1	%							100
12.4.1.e Nombre de parties à la Convention de Minamata sur le Mercure	1	%							100
12.4.1.f Nombre de parties à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires du 2 novembre 1973 complétée par le protocole de 1978 (MARPOL 73/78) et ses Annexes I et II	1	%							50
12.4.1.g Nombre de parties à la Convention internationale de 1969 sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution	1	%							50
12.4.1.h Nombre de parties à la Convention internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC 90)	1	%							50
Cible 12.b : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux									
12.b.1 Application des outils comptables usuels au suivi des aspects économiques et écologiques du tourisme durable	1	Nombre	1					2	
Cible 12.c : Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées									
12.c.1 Subventions aux combustibles fossiles (consommation et production) en proportion du PIB total (%)	1	%		3,07816	3,01949	2,58307	2,57013	2,65407	1,76546

Cibles & Indicateurs	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité	2002	2006	2010	2011	2012	2013	2015	2017	2018	
			Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat									
13.1.1 Nombre de décès et de personnes disparues attribués à des catastrophes pour 100 000 habitants (nombre)	1	Pour 100 000 habitants			8,2	24,0	3,2					
13.1.2 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	1	Nombre	1	2								
Cible 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales												
13.2.1 Le pays a prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation ou des stratégies, tel qu'il ressort des communications relatives à l'adaptation et des communications nationales	1	Score ("0 : Aucune contribution", "1 : Communication présentée au niveau national ou international", "2 : Elaboration/adoption d'une stratégie nationale sur les changements climatiques", "3 : Elaboration d'un plan d'action climat/adaptation aux changements climatiques")							1	1 & 3	3	1

Cibles & Indicateurs	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
			Cible 14.2 : D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans										
14.2.2 Superficie de mangrove nettoyée	2	Ha							40				
14.2.3 Nombre arbres de palétuviers (Avicennia marina et Rhizophora)	2	Nombre							100000		25000		
Cible 14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles													
14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale	1	%									6,2		
14.5.2 Surface des aires marines protégées (en ha)	2	Ha										83535	
Cible 14.7 : D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation													

durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme														
14.7.1 Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays {Pêche durable en proportion du PIB}	1	%					0,36	0,31	0,25	0,21	0,22	0,22	0,23	0,23
Cible 14.b : Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés														
14.b.1 État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs	1	Score (0 : Pas de politique/cadre ; 1 : Processus d'élaboration ; 2 : Politique élaborée et adoptée ; 3 : Politique opérationnalisée)												0
Cible 14.c : Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »														
14.c.1.a Nombre de convention ratifié par le pays relatifs à l'utilisation durable des océans et de leurs ressources	1	Nombre	3	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	5
14.c.1.b Nombre de cadre législatif, administratif et politique mise en place par le pays relatif à l'utilisation durable des océans et de leurs ressources	1	Nombre	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Cibles & Indicateurs	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux													
15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	1	%	0,24159					0,24159	0,24159	0,24202	0,24331	0,2459	0,25022
15.1.3 Nombre des Aires Terrestres Protégées	2	Nombre	4	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
15.1.4 Superficie des sites importants pour la biodiversité terrestre	2	Ha	30	30	30	30	680	680	680	680	680	680	680
Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial													
15.2.1.a Taux de changement net annuel de la superficie forestière (%)	1	%	0										0,35
15.2.1.b Proportion de la superficie forestière dans les aires protégées légalement établies (%)	1	%	0					16,07	16,07	16,07	16,07	16,07	16,07

Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres													
15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre	1	%							34,93				
Cible 15.4 : D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable													
15.4.1 Sites importants pour la biodiversité des montagnes qui se trouvent dans des aires protégées	1	%	0	0	0	1,41776	1,41776	1,41776	1,41776	1,41776	1,41776	1,41776	1,41776
15.4.2 Indice de couvert végétal montagneux	1	%	15,747					15,702			16,121		
Cible 15.5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction													
15.5.1 Indice de la Liste rouge	1	Indice						0,821	0,818	0,816	0,813	0,810	0,807
Cible 15.6 : Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale													
15.6.1 Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices	1	Nombre					1						
Cible 15.9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité													
15.9.1.a Le pays a établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs	1	Nombre								1		2	
Cible 15.a : Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement													
15.a.1.a Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité	1	Millions \$ US								0,3	9,1		
15.a.1.b Produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité	1	Millions \$ US								0,3	9,1		

Cibles & Indicateurs	Type indicateur (1=Mondial et 2=National)	Unité										
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		

Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes										
17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source			23,4	19,7	21,5	23,5	21,8	20,5	19,9	20,0
Recettes fiscales publiques en proportion du PIB	1	%	15,2	14,0	15,2	14,0	13,5	13,3	13,0	11,8
Recettes non fiscales publiques en proportion du PIB			8,2	5,7	6,3	9,5	8,4	7,2	6,9	8,3
17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	1	%	57,2	58,7	57,6	55,8	57,0	55,7	54,3	50,3
Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement										
17.3.1.a Investissements étrangers directs, en proportion du revenu national brut	1	Millions \$ US			124	160	165	265		
17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total	1	%			2,59	2,21	2,13	1,99		
Cible 17.4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés										
17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	1	%			6,99	9,77	10,79	8,41	7,77	0,50
Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies										
17.6.1 Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	1	%			14,1	14,9	23,2	24,1	24,8	
Cible 17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications										
17.8.1 Proportion de la population âgée de 5 ans et plus utilisant Internet	1	%						55,7		
Cible 17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire										
17.9.1 Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)	1	%			22,46	14,75	13,49	28,33		
Cible 17.18 : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays										
17.18.2 Le pays est doté d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	1								Oui	Oui
Cible 17.19 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement										
17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	1	\$ US						178493,18		
17.19.2.a Le pays a procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années	1	Oui/Non						Oui	Non	Non
17.19.2.b Le pays a atteint un taux d'enregistrement des naissances de 90 pour cent	1	Oui/Non								Non
17.19.2.c Le pays a atteint un taux d'enregistrement des décès de 75 pour cent	1	Oui/Non								Non

DJIBOUTI

Sub-Saharan Africa

OVERALL PERFORMANCE

COUNTRY RANKING

DJIBOUTI

155 / 163

COUNTRY SCORE



AVERAGE PERFORMANCE BY SDG



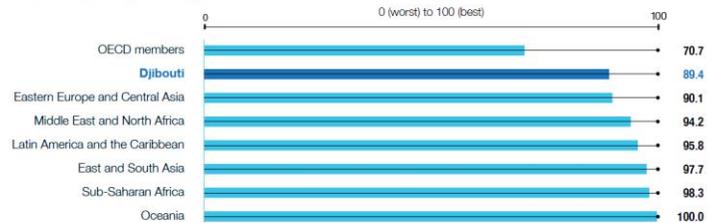
SDG DASHBOARDS AND TRENDS



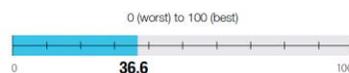
■ Major challenges ■ Significant challenges ■ Challenges remain ■ SDG achieved ■ Information unavailable
↓ Decreasing → Stagnating ↗ Moderately improving ↑ On track or maintaining SDG achievement ● Information unavailable

Note: The full title of each SDG is available here: <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/sustainabledevelopmentgoals>

INTERNATIONAL SPILLOVER INDEX



STATISTICAL PERFORMANCE INDEX



MISSING DATA IN SDG INDEX

16%

DJIBOUTI

Performance by Indicator

SDG	Indicator	Value	Year	Rating	Trend		
SDG1 – No Poverty	Poverty headcount ratio at \$1.90/day (%)	12.1	2022	●	↗		
	Poverty headcount ratio at \$3.20/day (%)	31.3	2022	●	↗		
SDG2 – Zero Hunger	Prevalence of undernourishment (%)	16.2	2019	●	→		
	Prevalence of stunting in children under 5 years of age (%)	33.5	2012	●	→		
	Prevalence of wasting in children under 5 years of age (%)	21.5	2012	●	→		
	Prevalence of obesity, BMI ≥ 30 (% of adult population)	13.5	2016	●	↓		
	Human Trophic Level (best 2–3 worst)	2.1	2017	●	↗		
	Cereal yield (tonnes per hectare of harvested land)	2.1	2018	●	↗		
	Sustainable Nitrogen Management Index (best 0–1.41 worst)	1.2	2015	●	↗		
SDG3 – Good Health and Well-Being	Exports of hazardous pesticides (tonnes per million population)	NA	NA	●	●		
	Maternal mortality rate (per 100,000 live births)	248	2017	●	→		
	Neonatal mortality rate (per 1,000 live births)	30.4	2020	●	→		
	Mortality rate, under-5 (per 1,000 live births)	55.9	2020	●	→		
	Incidence of tuberculosis (per 100,000 population)	224.0	2020	●	→		
	New HIV infections (per 1,000 uninfected population)	0.1	2020	●	↑		
	Age-standardized death rate due to cardiovascular disease, cancer, diabetes, or chronic respiratory disease in adults aged 30–70 years (%)	22.0	2019	●	→		
	Age-standardized death rate attributable to household air pollution and ambient air pollution (per 100,000 population)	159	2016	●	●		
	Traffic deaths (per 100,000 population)	23.5	2019	●	→		
	Life expectancy at birth (years)	65.8	2019	●	→		
SDG4 – Quality Education	Adolescent fertility rate (births per 1,000 females aged 15 to 19)	21.0	2011	●	→		
	Births attended by skilled health personnel (%)	87.4	2012	●	→		
	Surviving infants who received 2 WHO-recommended vaccines (%)	62	2020	●	→		
	Universal health coverage (UHC) index of service coverage (worst 0–100 best)	48	2019	●	→		
	Subjective well-being (Average ladder score, worst 0–10 best)	4.4	2011	●	●		
	Participation rate in pre-primary organized learning (% of children aged 4 to 6)	14.9	2021	●	→		
	Net primary enrollment rate (%)	66.5	2021	●	→		
	Lower secondary completion rate (%)	49.8	2020	●	→		
	Literacy rate (% of population aged 15 to 24)	NA	NA	●	●		
	Seats held by women in national parliament (%)	26.2	2020	●	↑		
SDG5 – Gender Equality	Demand for family planning satisfied by modern methods (% of females aged 15 to 49)	51.3	2022	●	↗		
	Ratio of female-to-male mean years of education received (%)	NA	NA	●	●		
	Ratio of female-to-male labor force participation rate (%)	38.8	2020	●	→		
	Seats held by women in national parliament (%)	26.2	2020	●	↑		
	SDG6 – Clean Water and Sanitation	Population using at least basic drinking water services (%)	76.1	2020	●	→	
		Population using at least basic sanitation services (%)	66.7	2020	●	→	
		Freshwater withdrawal (% of available freshwater resources)	6.3	2018	●	→	
		Anthropogenic wastewater that receives treatment (%)	0.0	2018	●	→	
		Scarce water consumption embodied in imports (m ³ H ₂ O eq/capita)	3888.0	2018	●	●	
		SDG7 – Affordable and Clean Energy	Population with access to electricity (%)	61.3	2019	●	→
Population with access to clean fuels and technology for cooking (%)			9.5	2019	●	→	
CO ₂ emissions from fuel combustion per total electricity output (MtCO ₂ /TWh)			5.8	2019	●	↓	
Share of renewable energy in total primary energy supply (%)			NA	NA	●	●	
SDG8 – Decent Work and Economic Growth			Adjusted GDP growth (%)	0.1	2020	●	●
	Victims of modern slavery (per 1,000 population)		7.1	2018	●	●	
	Adults with an account at a bank or other financial institution or with a mobile-money-service provider (% of population aged 15 or over)		12.3	2011	●	→	
	Unemployment rate (% of total labor force)		27.9	2022	●	↓	
	Fundamental labor rights are effectively guaranteed (worst 0–1 best)		NA	NA	●	●	
	Fatal work-related accidents embodied in imports (per 100,000 population)		0.1	2015	●	↑	
	SDG9 – Industry, Innovation and Infrastructure	Population using the internet (%)	59.0	2020	●	↑	
		Mobile broadband subscriptions (per 100 population)	23.6	2019	●	↑	
		Logistics Performance Index: Quality of trade and transport-related infrastructure (worst 1–5 best)	2.8	2018	●	↑	
		The Times Higher Education Universities Ranking: Average score of top 3 universities (worst 0–100 best)	0.0	2022	●	●	
Articles published in academic journals (per 1,000 population)		0.0	2020	●	→		
Expenditure on research and development (% of GDP)		NA	NA	●	●		
SDG10 – Reduced Inequalities		Gini coefficient	41.6	2017	●	●	
		Palma ratio	2.0	2018	●	●	
		SDG11 – Sustainable Cities and Communities	Proportion of urban population living in slums (%)	65.6	2018	●	→
			Annual mean concentration of particulate matter of less than 2.5 microns in diameter (PM _{2.5}) (µg/m ³)	47.4	2019	●	↓
	Access to improved water source, piped (% of urban population)		99.1	2020	●	↑	
	Satisfaction with public transport (%)		61.0	2011	●	↑	
	SDG12 – Responsible Consumption and Production		Municipal solid waste (kg/capita/day)	0.4	2002	●	●
			Electronic waste (kg/capita)	1.0	2019	●	●
			Production-based SO ₂ emissions (kg/capita)	10.0	2018	●	●
			SO ₂ emissions embodied in imports (kg/capita)	2.3	2018	●	●
Production-based nitrogen emissions (kg/capita)			10.4	2015	●	↑	
Nitrogen emissions embodied in imports (kg/capita)			1.3	2015	●	↑	
Exports of plastic waste (kg/capita)		NA	NA	●	●		
SDG13 – Climate Action		CO ₂ emissions from fossil fuel combustion and cement production (tCO ₂ /capita)	0.4	2020	●	↑	
		CO ₂ emissions embodied in imports (tCO ₂ /capita)	1.2	2018	●	→	
		CO ₂ emissions embodied in fossil fuel exports (kg/capita)	0.0	2020	●	●	
	SDG14 – Life Below Water	Mean area that is protected in marine sites important to biodiversity (%)	0.0	2020	●	→	
		Ocean Health Index: Clean Waters score (worst 0–100 best)	51.7	2020	●	→	
		Fish caught from overexploited or collapsed stocks (% of total catch)	NA	NA	●	●	
		Fish caught by trawling or dredging (%)	0.0	2018	●	↑	
		Fish caught that are then discarded (%)	0.9	2000	●	●	
		Marine biodiversity threats embodied in imports (per million population)	NA	NA	●	●	
		SDG15 – Life on Land	Mean area that is protected in terrestrial sites important to biodiversity (%)	0.8	2020	●	→
Mean area that is protected in freshwater sites important to biodiversity (%)			0.0	2020	●	→	
Red List Index of species survival (worst 0–1 best)			0.8	2021	●	↓	
Permanent deforestation (% of forest area, 5-year average)			NA	NA	●	●	
Terrestrial and freshwater biodiversity threats embodied in imports (per million population)	0.0		2018	●	●		
SDG16 – Peace, Justice and Strong Institutions	Homicides (per 100,000 population)		NA	NA	●	●	
	Unsentenced detainees (% of prison population)		35.8	2018	●	↑	
	Population who feel safe walking alone at night in the city or area where they live (%)		72	2011	●	●	
	Property Rights (worst 1–7 best)		NA	NA	●	●	
	Birth registrations with civil authority (% of children under age 5)		91.7	2020	●	●	
	Corruption Perception Index (worst 0–100 best)	30	2021	●	↓		
	Children involved in child labor (% of population aged 5 to 14)	NA	NA	●	●		
	Exports of major conventional weapons (TIV constant million USD per 100,000 population)	0.0	2020	●	●		
	Press Freedom Index (best 0–100 worst)	78.6	2021	●	↓		
	Access to and affordability of justice (worst 0–1 best)	NA	NA	●	●		
SDG17 – Partnerships for the Goals	Government spending on health and education (% of GDP)	4.6	2019	●	↓		
	For high-income and all OECD DAC countries: International concessional public finance, including official development assistance (% of GNI)	NA	NA	●	●		
	Other countries: Government revenue excluding grants (% of GDP)	NA	NA	●	●		
	Corporate Tax Haven Score (best 0–100 worst)	0.0	2019	●	●		
	Statistical Performance Index (worst 0–100 best)	36.6	2019	●	↗		

* Imputed data point

RAPPORTS SECTORIELS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES 5 ODD PRIORITAIRES POUR LE FHNP 2022.

- 1. RAPPORT DE SUIVI DE L'ODD4, MENFOP.**
- 2. RAPPORT FINAL D'EXAMEN APPROFONDI DE L'ODD5, MFF.**
- 3. RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DES ODD14 ET ODD15, MEDD**
- 4. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ODD AU SEIN DU MAEPE/RH.**
- 5. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ODD AU SEIN DU MASS.**

**MEMBRES DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE ET DU COMITE TECHNIQUE
DE L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE SUR LES ODD A DJIBOUTI**

envdjibouti@gmail.com

Name	Department	Position	Email
Mohamed Ali Hassan	Foreign Affairs	Permanent Secretary	medboliceiman@gmail.com
Abdourazack Ahmed Idriss	Economy and Finance	Permanent Secretary	a_ahmed_idriss@hotmail.com
Mohamed Abdallah Mahyoub	Education	Permanent Secretary	mohsoz@yahoo.fr
Dini Abdallah Omar	Environment and Sustainable Development	Permanent secretary	dini.omar85@gmail.com
Ibrahim Elmi Mohamed	Agriculture, fisheries and livestock, Water resources	Permanent secretary	ibrahimelmimed@gmail.com
Anissa Hassan Bahdon	Women and Family	Permanent Secretary	hassan_anissa@yahoo.fr
Amina Mohamed	Social Affairs	Permanent Secretary	-
Idriss Ali Souldan	Statistics Institute (INSTAD)	General Director	-
Doualeh Said Mahamoud	Agence Nationale des Personnes Handicapées - ANPH	General Director	-
Guelleh Idriss Omar	Foreign Affairs	Ambassador/Director Multilateral	guellehiomar@yahoo.com
Ifrah Ali Ahmed	Home Affairs	Technical Advisor	-
Mohamed Abdi Guedi	Education	Technical Advisor	magf2001ffam@yahoo.fr
Ali Del Wais	Agriculture, fisheries and livestock, Water resources	Director	alidelwais@yahoo.fr
Zam Zam Hassan	Women and Family	Director	zamitali@hotmail.com
Mouna Aboubaker-Sadik Abdillahi	Agence Nationale des Personnes Handicapées - ANPH	Director	mouna.aboubaker@anph.dj
Amina Abdi Djama	Foreign Affairs	Deputy Director	amigoudone@gmail.com
Bilan Hassan Ismail	Environment and Sustainable Development	Deputy Director	bilanhassan@yahoo.fr
Hamza Mohamed Osman	Statistics Institute (INSTAD)	Statistien/engineer	hamzafristat@gmail.com

Mohamed Hassan Sougal	Foreign Affairs	Counselor/civil servant	msougal88@gmail.com
Nasteho Saleh Alwan	Economy and Finance	Civil servant	nastehosaleh@gmail.com
Arafat Hassan	Economy and Finance	Civil servant	arafatcavalier@gmail.com
Sado Abdourahman	Social Affairs	Civil servant	sado.abdourahman@outlook.fr
Yahya Said Djimaleh	Women and Family	Statisticien	djibhab91@gmail.com
1 Député(e)	Parlement	Commission Affaires sociales	
1 élu(e) communal(e)	Mairie de Djibouti	Membre du Conseil de la Mairie	
5 élu(e)s régionaux	Conseil Regional	Membre du bureau du Conseil	
1 Responsable	Chambre de Commerce		
1 Représentant(e)	Syndicat des employeurs		
1 Représentant(e)	Syndicats des travailleurs		
1 Représentante	UNFD		
1 Représentant(e)	ONGs & Associations		

Sources documentaires

I. Documents de référence.

1. Banque centrale de Djibouti, Rapport annuel 2020, 2021.
2. Cour des Comptes, Rapport provisoire sur l'audit de l'état de préparation pour la mise en œuvre des ODD à Djibouti. Exercices 2015-2018, 2019.
3. Djibouti, Revue stratégique « Faim zéro à Djibouti », juin 2018.
4. MAEPE/RH, Consolider le chemin de la résilience et de la durabilité, 2019-2024.
5. MASS, Stratégie Nationale de la Protection Sociale (SNPS) 2018-2022.
6. MASS, Diagnostic de la protection sociale à Djibouti, Janvier 2017
7. Ministère de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie (MEFI), Pacte national solidaire, avril 2020.
8. Ministère de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie (MEFI), Plan national de développement Djibouti-ICI, p. 50, 2021.
9. Ministère de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie (MEFI), Revue à mi-parcours de la SCAPE 2015-2019.
10. Ministère de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie (MEFI), Identification des indicateurs ODD pour Djibouti, Février 2021.
11. Ministère de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie (MEFI), Mobilisation des ressources 2010-2020.
12. MENFOP, Rapport sur le suivi de l'ODD4.
13. MFF, Rapport final d'examen approfondi pour le suivi de l'ODD5.
14. MAEPE/RH, Rapport sur l'état d'avancement des ODD.
15. MASS, rapport sur d'avancement des ODD.
16. MEDD, Rapport sur l'évolution des ODD14 et ODD15.
17. Ministère de l'Intérieur Stratégie nationale pour les migrations 2021-2024.
18. Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH), Stratégie Nationale du Handicap 2021-2025.
19. INSTAD, Rapport EDAM3-BC 2013.
20. INSTAD, Rapport EDAM4 IS-2017.
21. INSTAD, Annuaire statistique édition 2021, 2021.
22. Nations Unies, Plan de réponse du système des Nations Unies sur l'impact du Covid-19 à Djibouti en soutien au Pacte national solidaire, mai 2020.
23. Équipe-Pays des Nations Unies à Djibouti, Rapport annuel 2020.
24. OIM-Djibouti, Stratégie pays 2021-2024.
25. OIM-Djibouti, Migrating along the Eastern Route. Migrant's Drivers, Experiences and Challenges, May 2022.
26. OIM-Djibouti, Tableau de bord sur les tendances migratoires du mois d'avril 2022, 2022.
27. PAM Djibouti, Stratégie de soutien à la protection sociale à Djibouti, 2021.
28. UNICEF Djibouti, Programme Pays, Partenariat pour les enfants, 2018-2022.
29. Jamel Lazhar, Indice de pauvreté multidimensionnelle. Djibouti 2012-2017, octobre 2020.

II. Textes juridiques et réglementaires.

1. Loi n°58/AN/14/7ème L portant adoption de la « Vision Djibouti 2035 ».
2. Loi n°154/AN/22/8ème L portant organisation et fonctionnement du MEDD est promulguée le 17 mai 2022.
3. Loi n° 55/AN/09/6ème L, relative à l'interdiction de la violence contre les femmes.
4. Loi n°95/AN/15/7ème L du 18 mai 2015, portant Code de Protection Juridique des Mineurs (CPJM) et fixant la minorité pénale à 13 ans
5. Loi n° 210/AN/07/5 L de 2007 relative à la lutte contre la traite des êtres humains ;

6. Loi n°133 de 2016 portant sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.
7. Loi n°159/AN/16/7ème L portant statut des réfugiés, promulguée le 05 janvier 2017 ;
8. Décret n°2017-408/PR/MI du 07 décembre 2017 fixant les modalités d'exercice des droits fondamentaux des réfugiés et des demandeurs d'asile en République de Djibouti ;
9. Décret n°2017-409/PR/MI du 07 décembre 2017 fixant les règles de procédure, les modalités d'organisation et de fonctionnement des organes chargés de la gestion du statut des réfugiés en République de Djibouti.
10. Décret n°2020-63/PR/MTRA instituant des mesures exceptionnelles durant la pandémie du Covid-19 du 23 Mars 2020.
11. Arrêté N° 2020-049/PR/MTRA du 29 avril 2020 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité compensatrice aux salariés et de l'allocation aux entreprises durant la pandémie du coronavirus Covid-19.

III. **Liens internet.**

1. PNUD-Djibouti Youth Leadership Program ([Mobilisation des jeunes à Djibouti pour façonner leur avenir | Les Nations Unies à Djibouti](#)).
2. <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/djibouti/djibouti-economic-outlook>
3. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/djibouti/overview#1>
4. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/djibouti/overview#1>
5. [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/27174VNR_2022_Djibouti Letter.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/27174VNR_2022_Djibouti_Letter.pdf)
6. <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20863djibouti.pdf>
7. https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F
8. <https://www.lanation.dj/djibouti-lance-son-processus-de-preparation-du-premier-examen-national-volontaire/> ;
9. <https://www.lanation.dj/region-du-sud-les-assajogs-et-les-dikhilois-consultes-sur-les-objectifs-du-developpement-durable-de-levaluation-nationale-volontaire/> ;
10. <http://www.rtd.dj/index.php/social-culture/583-atelier-de-sensibilisation-des-parties-prenantes-et-de-la-societe-civile-des-regions-de-tadjourah-sur-les-odd> ;
11. <https://www.lanation.dj/maeci-pnud-la-societe-civile-de-tadjourah-sensibilisee-sur-les-odd/>